



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	13
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	15
E. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées	15
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	17
III. Exécution du budget	89
A. Ressources financières	89
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	90
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources	91
D. Évolution des dépenses mensuelles (juillet 2013-juin 2014)	92
E. Autres recettes et ajustements	92



F.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	93
G.	Contributions non budgétisées	93
H.	Coopération entre missions	93
IV.	Analyse des écarts	94
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	100
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	101

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et son objectif est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, organisés par composante (consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui).

Au cours de la période considérée, l'exécution du mandat de la Mission a été affectée par le conflit qui a éclaté le 15 décembre 2013 à cause d'une lutte hégémonique au sein du parti au pouvoir, le Mouvement de libération populaire du Soudan, qui s'est rapidement étendue à d'autres États, ceux du Jonglei, du Haut-Nil et de l'Unité étant les plus touchés. La MINUSS a ouvert ses portes à des milliers de civils qui fuyaient la violence du conflit et se sont réfugiés dans ses bases.

Elle a donc dû réaffecter ses ressources et adapter ses activités pour faire face à la crise et s'occuper avant tout de la protection des civils. Dans sa résolution 2132 (2013), le Conseil de sécurité a autorisé la MINUSS à porter à titre temporaire sa composante militaire à 12 500 hommes, tous grades confondus, et sa composante de police, y compris les unités de police constituées, à 1 323 policiers. Il a en outre autorisé le Secrétaire général à prendre à titre temporaire les mesures nécessaires pour favoriser la coopération entre missions afin d'atteindre le niveau d'effectifs en tenue, et notamment le transfert approprié de contingents, d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force d'autres missions, en particulier de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. En outre, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité en date du 28 décembre 2013 (S/2013/776), le Secrétaire général a inclus parmi les missions contribuant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Le montant total des dépenses pour la période considérée s'élève à 919 154 500 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,4 % (contre 838,4 millions de dollars de dépenses et un taux d'exécution de 99,9 % au cours de l'exercice précédent).

Les dépenses engagées au titre du personnel militaire et de police ont été supérieures de 30,1 millions de dollars au crédit ouvert mais ce dépassement a été plus que compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (4,2 millions de dollars) et des dépenses opérationnelles également inférieures aux prévisions (31,2 millions de dollars). Au cours de l'exercice considéré, les dépenses supplémentaires au titre du personnel militaire et de police tiennent essentiellement à l'augmentation soudaine des contingents et des effectifs de police en réponse à la crise et à l'application de la résolution 2132 (2013) du Conseil de sécurité. Les dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil tiennent essentiellement à un taux de vacance effectif élevé (15,3 % contre 10 % dans le budget) pour le personnel recruté sur le plan international. Les dépenses moins élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles tiennent essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, une diminution des dépenses en carburant au titre des transports terrestres et la non-utilisation de moyens commerciaux de transport fluvial.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	256 330,7	286 406,4	(30 075,7)	(11,7)
Personnel civil	247 914,6	243 738,2	4 176,4	1,7
Dépenses opérationnelles	420 180,7	389 009,9	31 170,8	7,4
Montant brut	924 426,0	919 154,5	5 271,5	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	19 808,1	19 448,9	359,2	1,8
Montant net	904 617,9	899 705,6	4 912,3	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	924 426,0	919 154,5	5 271,5	0,6

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie de dépenses	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage)
Observateurs militaires	166	147	11,4
Contingents	12 334	7 296	40,8
Police des Nations Unies	900	666	26,0
Unités de police constituées	423	311	26,5
Personnel recruté sur le plan international	980	830	15,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	183	130	29,0
Personnel recruté sur le plan national	1 549	1 203	22,3
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	517	411	20,5
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	53	10	81,1
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	38	26	31,6
Personnel recruté sur le plan national	18	13	27,8
Personnel fourni par des gouvernements	91	79	13,2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé. Dans sa résolution 2132 (2013), le Conseil de sécurité a autorisé l'augmentation temporaire de la composante militaire de la Mission à 12 500 hommes, tous grades confondus, et de sa composante de police, y compris les unités de police constituées, à 1 323 policiers. Pour les contingents, l'effectif est passé à 12 334 hommes; pour les unités de police constituées, l'effectif est passé à 423 hommes. Par la suite, dans sa résolution 2155 (2014), le Conseil a régularisé et entériné cet accroissement des effectifs de la Mission.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 30 janvier 2013 (A/67/716), s'élevait à 936 486 100 dollars brut (montant net : 916 392 600 dollars). Il couvrait le déploiement de 166 observateurs militaires, 6 834 militaires, 900 membres de la Police des Nations Unies, 978 agents recrutés sur le plan international, 1 730 agents recrutés sur le plan national (dont 181 administrateurs), 570 Volontaires des Nations Unies, 91 agents fournis par des gouvernements et 53 temporaires, dont 35 recrutés sur le plan international et 18 sur le plan national.

2. Dans son rapport du 19 avril 2013, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 932 563 400 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/780/Add.17, par. 90).

3. Par sa résolution 66/275, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 924 426 000 dollars (montant net : 904 617 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat de la Mission pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2109 (2013), 2132 (2013) et 2155 (2014).

5. Initialement, la Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la paix et la sécurité et d'aider à créer les conditions du développement de la République du Soudan du Sud, l'idée étant de donner au Gouvernement les moyens de gouverner efficacement et démocratiquement le pays et d'établir de bonnes relations avec ses voisins.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État; atténuation des conflits et protection des civils; renforcement des capacités; droits de l'homme; et appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2013/14, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Au cours de sa troisième année de fonctionnement, la Mission a d'abord réalisé des progrès réguliers dans l'exécution de son mandat : elle a appuyé la transition politique et des processus politiques ouverts; renforcé l'autorité de l'État par la mise en place de bureaux d'État et de bases d'appui de comté; appuyé les efforts de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits déployés aux niveaux national et local; et amélioré l'état de droit en renforçant les capacités nationales, et les droits de l'homme en surveillant les exactions et violations, en enquêtant à leur sujet et en les signalant. Toutefois, ces progrès ont été compromis par le conflit qui a commencé le 15 décembre 2013 à la suite d'une lutte hégémonique au sein du parti au pouvoir, le Mouvement de libération populaire du Soudan (MPLS). Ce conflit est vite devenu un affrontement entre les deux plus grands groupes ethniques, les Nuer et les Dinka, et s'est rapidement étendu à d'autres États, les plus touchés étant ceux du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité.

9. Conformément à son mandat de protection des civils, la MINUSS a ouvert ses portes à des milliers de civils qui fuyaient la violence du conflit et se sont réfugiés dans ses bases. Durant le premier mois de la crise, quelque 85 000 civils ont cherché refuge dans 13 bases de la MINUSS. Environ cinq mois plus tard, en juin 2014, leur nombre n'avait pas diminué, passant au contraire à plus de 100 000 déplacés cherchant une protection dans 10 bases de la MINUSS. Cet afflux de civils sans précédent dans les infrastructures des Nations Unies a créé pour la Mission des difficultés particulières, différentes de celles que connaissent généralement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire, la MINUSS s'est employée à gérer la protection des civils dans ses bases, une tâche qui a rapidement grevé la plupart de ses ressources, influant négativement sur des projets et opérations prévus pour l'exercice considéré.

10. Les espoirs d'un début de solution politique à la crise dans le cadre du processus de paix mené à Addis-Abeba par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont été vains, le conflit se poursuivant durant toute la période considérée. Les positions sans cesse changeantes du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et leur manque d'engagement envers le processus de paix ont empêché tout progrès vers un règlement du conflit. Le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition ont signé l'accord initial de cessation des hostilités le 23 janvier 2014; par la suite, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et l'ancien Vice-Président, Riek Machar, ont réaffirmé leur attachement à l'accord le 9 mai 2014. Lors de leur réunion suivante, le 10 juin 2014, ils sont convenus de mettre en place un gouvernement transitoire d'union nationale sans exclusive dans les 60 jours. Toutefois, les progrès des négociations sur les questions de fond ont été minimes et plutôt que de se préparer à participer au gouvernement de transition, le M/APLS dans l'opposition a mis en place ses propres structures de gouvernement parallèles. Tout au long de cette période, les combats se sont poursuivis sans relâche.

11. Même si la MINUSS a agi en toute impartialité, elle a eu des relations difficiles avec les parties au conflit, qui ont imposé des restrictions touchant l'accès, la liberté de circulation et la sécurité de base. Les plus graves atteintes récentes à la sécurité sont deux attaques distinctes contre des bases de la MINUSS, la première à Akobo, le 19 décembre 2013, par des forces associées au M/APLS dans l'opposition, et la seconde à Bor, le 17 avril 2014, alors sous le contrôle du Gouvernement. En outre,

un convoi de péniches affrétées par la MINUSS et transportant des moyens logistiques de Djouba à Malakal a été attaqué le 24 avril 2014.

12. En réaction au conflit, la MINUSS a ajusté ses priorités, insistant sur la protection des civils, la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme, la mise en place de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, l'atténuation de la propagation du conflit au États les moins touchés et l'appui au processus de paix conduit par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Entre décembre 2013 et l'adoption du nouveau mandat par le Conseil de sécurité le 27 mai 2014, la Mission a redéployé ses ressources en fonction de ces nouvelles priorités, renforçant notamment sa présence militaire dans les régions de Bor, Malakal et Bentiu, où les civils étaient les plus menacés. Pour aider la MINUSS à exécuter son mandat de protection des civils, le Conseil, dans sa résolution 2132 (2013), a autorisé une augmentation temporaire de la composante militaire de la Mission, de 7 000 à 12 500 hommes, ainsi qu'une augmentation de sa composante de police de 900 à 1 323 hommes, y compris les unités de police constituées. Ces augmentations temporaires ont ensuite été réaffirmées dans la résolution 2155 (2014) du Conseil. Un examen des effectifs, prévu dans cette même résolution 2155 (2014), a commencé à la fin de la période considérée, en juin 2014.

Consolidation de la paix et renforcement de l'autorité de l'État

13. Pendant la première moitié de l'exercice à l'examen, avant le début des violences en décembre 2013, la MINUSS a continué de s'employer à promouvoir des institutions gouvernementales ouvertes, efficaces et transparentes et la participation populaire aux processus politiques. À cette fin, elle a continué d'user de ses bons offices auprès du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif, de la Commission nationale de révision constitutionnelle et de la Commission électorale nationale. Elle a également pris contact avec les acteurs politiques concernés au niveau national afin de faciliter la consolidation de la paix, et fourni des conseils et un appui au Gouvernement en ce qui concerne : a) les questions touchant la transition politique du nouveau pays, la gouvernance et le renforcement de l'autorité de l'État, notamment la formulation des politiques nationales; b) la conduite des processus nationaux de promotion de la participation et de l'inclusion politiques, notamment en ce qui concerne la Constitution, les processus électoraux et la participation des femmes; et c) le règlement pacifique des conflits au niveau national, notamment par ses bons offices et la facilitation.

14. Durant la période considérée, la Mission a également participé à des réunions et forums politiques avec les partenaires internationaux pour faire le point de la situation politique et s'accorder sur des modalités d'action communes pour la gouvernance et la consolidation de la paix. Les progrès dans l'ensemble ont été mitigés mais la MINUSS a joué un rôle de premier plan en coordonnant l'appui international au processus de révision de la Constitution, en participant régulièrement à des réunions avec la Commission nationale de révision constitutionnelle, en facilitant des visites dans les États aux fins de la mise en œuvre de la campagne d'éducation civique, en dirigeant des réunions de coordination périodiques des forums consultatifs aux niveaux principal et technique et en soutenant la création d'un fonds commun pour appuyer la Commission électorale nationale.

15. En attendant la décision du Gouvernement sur le calendrier du recensement national et des élections, la Mission a facilité la visite au Soudan du Sud d'une

mission d'évaluation des besoins électoraux venant du Siège de l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a également participé à la création d'un mécanisme de coordination des donateurs regroupant partenaires internationaux, fournisseurs d'assistance électorale et partenaires d'exécution et visant à recenser les principaux domaines d'assistance afin d'appuyer la Commission électorale nationale. Cette initiative de coordination a abouti à un plan d'élaboration de projets destinés à répondre aux besoins immédiats de la Commission, ainsi qu'à un engagement des donateurs de créer le fonds commun et d'y contribuer. Toutefois, le progrès d'ensemble en ce qui concerne les élections a été affecté par les contraintes financières auxquelles fait face la Commission, ainsi que par l'insécurité.

16. La détérioration soudaine de la situation politique et des conditions de sécurité à la mi-décembre 2013 a contraint la Mission à mettre un terme à ces tâches importantes de son mandat : vu l'impossibilité de communiquer avec certains des principaux interlocuteurs nationaux, les processus de planification en cours ont été interrompus. Le recensement et les élections ont été suspendus pour une durée indéfinie et les travaux de la Commission nationale de révision constitutionnelle ont aussi été perturbés. La Mission a donc dû modifier considérablement ses activités, s'employant à suivre l'évolution de la situation politique, à l'analyser et à en rendre compte, et facilitant le dialogue avec les acteurs politiques nationaux afin de trouver des possibilités de règlement politique du conflit comportant un dialogue politique ouvert à tous et des dispositions transitoires destinées à panser les profondes blessures ethniques que la crise avait ouvertes. En outre, la Mission a coordonné des contacts réguliers avec le corps diplomatique à Djouba pour déterminer les préoccupations communes et faciliter une position politique commune de la communauté internationale en vue de mener une action internationale cohérente pour instaurer une paix stable au Soudan du Sud.

17. Avant la crise actuelle, la Mission a également contribué à la consolidation de la paix et au renforcement de l'autorité de l'État en menant des activités de renforcement des capacités et en administrant des projets à effet rapide pour la consolidation de la paix, ainsi qu'en appuyant les activités des partenaires de développement et de l'action humanitaire. Des ateliers de formation sur divers sujets, dont la gestion des bureaux et des projets, la planification et la budgétisation des projets de relèvement et de développement, le suivi et l'évaluation, ont été organisés pour les responsables gouvernementaux au niveau des États et des comtés, les organisations de la société civile, les femmes et les jeunes. Avant le déclenchement de la violence, la MINUSS a également appuyé le renforcement de l'autorité de l'État au niveau local en créant des portails de bases d'appui aux comtés et en participant à leur gestion. Dirigeants locaux, groupes de femmes et groupes de jeunes s'y sont entretenus de projets et manifestations visant à régler des conflits locaux. Au cours de la période considérée, les partenaires humanitaires et de développement ont également utilisé ces portails pour tenir des réunions de coordination et des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de leur personnel et des communautés locales.

18. Après le début des hostilités, ces activités ont largement cessé dans les États touchés par le conflit, la Mission s'employant à créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la protection des civils, notamment dans ses propres sites de protection des civils dans l'ensemble du pays. Dans les États moins touchés, elle a continué d'appuyer à l'aide des portails l'action des partenaires

humanitaires et de développement auprès des communautés locales mais même dans ces États, elle a largement réorienté ses activités de base afin d'aider les partenaires humanitaires dans leurs interventions d'urgence. Dans tout le pays, il s'est agi notamment d'appuyer les activités humanitaires à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS; d'assurer la liaison avec les représentants des personnes déplacées qui s'y trouvent; d'y coordonner les activités de la MINUSS; et de déterminer les problèmes spécifiques de protection des civils, à l'intérieur comme à l'extérieur. Outre la planification opérationnelle des activités présentes et futures dans ces sites, elle s'est employée avec ses partenaires à planifier le retour et la réinsertion éventuels des personnes déplacées après le conflit.

Atténuation des conflits et protection des civils

19. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a continué de renforcer les mécanismes d'atténuation et de gestion des conflits et de protéger les civils exposés à une menace imminente de violence physique. Elle s'est également employée à améliorer les systèmes d'alerte rapide et d'intervention rapide, en particulier dans les pays touchés par le conflit ou courant un risque élevé de l'être. En outre, elle a organisé des patrouilles militaires terrestres et aériennes, et dirigé des missions intégrées de courte ou longue durée auprès des États, des autorités locales et d'autres partenaires, pour évaluer les risques et les menaces pesant sur les civils, ou participé à de telles missions. Dans le même temps, elle s'est employée à protéger les femmes et les enfants victimes du conflit armé et de la violence et à prévenir et réprimer la violence sexuelle et sexiste liée au conflit.

20. Pour prévenir, atténuer et régler le conflit dans le pays, la MINUSS a effectué des missions dans les zones à haut risque de conflits afin de surveiller, évaluer et traiter les risques de conflits intercommunautaires tels que vols de bétail, représailles meurtrières, différends fonciers et conflits entre éleveurs et agriculteurs. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a également fourni une assistance technique et un appui direct aux autorités des États et des comtés, dans les 10 États, afin de prévenir et régler les conflits et d'assurer la coexistence pacifique et la réconciliation. En outre, elle a organisé des forums de femmes pour la paix et formé des médiatrices dans l'ensemble du pays pour renforcer et promouvoir la participation des femmes aux mécanismes de prévention et d'atténuation des conflits et au processus de paix. Enfin, elle a produit des émissions radio et vidéo pour promouvoir le dialogue et la compréhension intercommunautaires et interculturels.

21. Lorsque les violences ont éclaté, le 15 décembre 2013, il a fallu trouver comment faire face aux nombreux problèmes de protection immédiats que provoquait la crise. À cet effet, une des premières tâches accomplies a été l'élaboration d'orientations supplémentaires sur la façon de réagir aux problèmes de protection liés à l'afflux sans précédent de civils se réfugiant dans les bases de la MINUSS. La Mission a ensuite continué de dresser l'état des besoins et d'élaborer des orientations générales sur plusieurs questions concernant la protection des civils, notamment la sûreté et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS, l'interaction avec les forces du M/APLS dans l'opposition et la gestion des décès dans ces sites. Pour faire face à la nouvelle réalité sur le terrain, elle a également organisé des séances de formation à l'intention des composantes militaire, de police et civile, dont les unités de police constituées, sur plusieurs questions touchant la protection des civils, notamment l'usage de la

force et le maintien de l'ordre, la criminalité et la détention à l'intérieur des sites de protection des civils. En outre, elle a organisé pour les partenaires humanitaires et les dirigeants des communautés de personnes déplacées des séances d'information sur le nouveau mandat de la Mission et la manière de traiter la sécurité dans les sites de protection des civils. Vers la fin de l'exercice considéré, donnant suite à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité et aux nouvelles priorités qui y étaient énoncées, notamment la protection des civils, elle a élaboré une nouvelle stratégie générale de protection des civils afin d'exécuter le mandat révisé.

22. Durant la période considérée, pour protéger les femmes contre les conflits armés, la violence, les sévices et l'exploitation, la MINUSS a appuyé les sous-groupes violence sexiste et protection et travaillé en étroite collaboration avec eux au niveau national et au niveau des États, menant des activités de renforcement des capacités telles que des séances de formation sur la violence sexuelle liée aux conflits pour l'armée et la police nationales. Après le déclenchement des violences, elle a créé et appuyé des groupes de femmes dans ses sites de protection des civils et veillé à ce que les victimes de violence sexuelle puissent bénéficier de services appropriés et de protection, tout en contribuant à coordonner des patrouilles de prévention de la violence sexiste et des groupes de travail sur la protection et la prévention, et en y participant.

Renforcement des capacités

23. Pendant la première moitié de la période à l'examen, jusqu'au déclenchement de la violence en décembre 2013, la MINUSS a continué de s'employer à renforcer les capacités de l'État dans plusieurs domaines clefs, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, les services de police, les services pénitentiaires, la justice militaire et civile, les institutions du secteur de la sécurité et le service de lutte antimines.

24. Au cours de la période considérée, la MINUSS s'est employée à renforcer les capacités du Gouvernement de mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et plus particulièrement celles de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, en lui fournissant de la formation, des avis et un appui logistique et en mettant des ressources en commun au siège de Djouba et dans tous les bureaux d'États. En outre, elle a poursuivi la construction de deux centres de transition pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, mené des projets de sensibilisation préalable des parties prenantes et de réinsertion, et mené à bien la phase pilote de la formation à la démobilisation et à la réinsertion à Mapel en septembre 2013. Elle a également fourni un appui au Gouvernement en établissant un système de marquage et de traçage des armes légères et de petit calibre comprenant une infrastructure de stockage sûre et un mécanisme de gestion des munitions. Avant l'éclatement du conflit, la MINUSS préparait une évaluation générale de la phase pilote du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion à Mapel pour consigner les enseignements à retenir en vue de réviser et d'adapter le plan et le programme nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration et en assurer la viabilité. Cependant, elle n'a pas pu terminer l'évaluation en raison de la crise, et le programme a été suspendu.

25. Avant la crise, la MINUSS a continué de s'employer à renforcer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise pour ce qui est du maintien de l'ordre et de la

sécurité. À cette fin, elle a participé activement à la professionnalisation de celle-ci par des activités de renforcement des capacités telles que des cours de formation, mais aussi par un encadrement et de la formation active, détachant du personnel aux côtés de membres de la police nationale aux niveaux national, des États et des comtés. On notera le projet de sélection et d'enregistrement des membres de la police nationale, appuyé par la MINUSS, qui a abouti à l'identification de 16 000 « policiers fantômes » susceptibles d'être rayés des listes de paie.

26. Avant la crise, la Mission a également continué de s'employer à renforcer les capacités du Soudan du Sud en matière de justice militaire et civile en fournissant une assistance technique axée sur la simplification des processus institutionnels et le renforcement des capacités des agents des institutions de la justice, des tribunaux coutumiers, des établissements pénitentiaires et des services de police. Elle a mis l'accent sur l'élargissement de l'accès à la justice, l'amélioration de l'efficacité du système de justice pénale, en particulier en ce qui concerne les mineurs et autres groupes vulnérables, et la limitation des possibilités de détentions prolongées ou arbitraires. En outre, elle a appuyé l'élaboration de la politique de sécurité nationale en tant que fondement de la réforme du secteur de la sécurité par des consultations menées dans l'ensemble du pays.

27. Pour renforcer la capacité nationale de protéger les civils contre les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, la MINUSS a mené des activités de renforcement des capacités avec l'Autorité nationale de lutte antimines durant la première moitié de l'exercice considéré. Tout au long de celui-ci, elle a coordonné les activités de lutte antimines dans neuf États, fournissant un appui opérationnel et assurant l'assurance qualité. Les activités de renforcement des capacités menées avec l'Autorité ont été les suivantes : formation active, missions sur le terrain, appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, activités nationales sur le handicap et initiatives de sensibilisation au danger des mines. Une formation à la destruction des munitions classiques a également été dispensée à la police nationale, qui a constitué une capacité durable de police locale pouvant détruire en toute sécurité les restes explosifs de guerre. D'autres initiatives ont également été prises avec la police nationale et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) pour construire ou remettre en état des arsenaux d'armes et munitions. L'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes et de munitions contribue à protéger les populations et limite le risque d'explosions et de détournement d'armes et de munitions. Depuis le début des hostilités en décembre 2013, le Service de la lutte antimines des Nations Unies a recentré ses activités dans des domaines clefs – études sur les mines et les restes explosifs de guerre, déminage et sensibilisation au danger des mines à l'appui des activités de protection des civils, créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et aidant aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme liées à l'utilisation d'armes explosives, à leur vérification et à l'établissement de rapports les concernant.

Droits de l'homme

28. En application des résolutions 1996 (2011), 2057 (2012) et 2109 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUSS a exécuté avec succès son mandat en matière de droits de l'homme, surveillant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits,

enquêtant sur celles-ci, les vérifiant et établissant des rapports à leur sujet. Au cours de la période considérée, elle s'est employée à aider le Gouvernement à développer ses capacités et ses institutions de défense des droits de l'homme, à ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à les mettre en œuvre.

29. Avant le début des violences en décembre 2013, elle a fourni des conseils et une formation techniques à l'Assemblée législative nationale et au Ministère de la justice pour appuyer le programme gouvernemental d'adhésion aux traités relatifs aux droits de l'homme. En outre, elle a contribué à aligner le cadre législatif national sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne des projets de loi sur la réforme des médias. En vue de renforcer les capacités de la Commission sud-soudanaise des droits de l'homme, elle a organisé des formations et fourni des conseils techniques, notamment en mettant à sa disposition un consultant en matière de droits de l'homme. Pour renforcer la protection contre la violence sexuelle et les autres formes de violence sexiste, elle a dirigé un examen de la législation effectué avec des membres du sous-groupe sur la violence sexiste. En outre, pour sensibiliser à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et renforcer les capacités en la matière, des sessions de formation ont été organisées à l'intention des parlementaires et des forces nationales de sécurité. D'autres réalisations notables ont été la mise en œuvre effective de programmes de renforcement des capacités pour d'autres partenaires nationaux, dont l'APLS, la Police nationale sud-soudanaise, l'administration pénitentiaire sud-soudanaise, les organisations de la société civile, les journalistes, l'appareil judiciaire, les tribunaux traditionnels, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de femmes.

30. Dès le début de la crise, comme suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2132 (2013), la MINUSS a rapidement ajusté ses priorités, s'employant avant tout à protéger les civils exposés à une menace imminente de violence; à surveiller les violations des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles liées au conflit, à enquêter à leur sujet et à en rendre compte; et à créer les conditions propices à la fourniture de l'assistance humanitaire. Dans sa résolution 2155 (2014), le Conseil a réaffirmé que les droits de l'homme étaient au cœur du mandat de la Mission et qu'elle devait surveiller les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, enquêter sur celles-ci, les constater et en rendre compte, notamment lorsqu'elles sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

31. Au cours du premier semestre de 2014, la Mission a également effectué des enquêtes sur les incidents graves liés au conflit, notamment les cas de violences sexuelles, et publié deux rapports publics sur la situation des droits de l'homme dans le pays, l'un en février 2014 et l'autre en mai 2014. Au cours de la période considérée, elle a également prôné et appuyé les processus de responsabilisation; travaillé avec la société civile, notamment pour protéger les droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes; et veillé à la stricte application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

32. Afin de promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes avant et après la crise, la MINUSS a fourni un appui technique et logistique au Gouvernement pour élaborer le projet de plan national d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au Soudan du Sud. Au cours de

l'exercice considéré, la Mission a également renforcé sa capacité de recueillir et d'enregistrer les cas de violence sexuelle liée aux conflits en adoptant des procédures opérationnelles permanentes de vérification et en établissant une stratégie de surveillance communautaire, conformément à la résolution 2109 (2013) du Conseil. Elle a également dispensé des formations sur les droits fondamentaux des femmes dans des écoles secondaires, l'administration pénitentiaire et la police. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et des ministères nationaux, elle a organisé dans neuf capitales d'État des ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a en outre aidé les organisations de femmes à réaliser des activités de sensibilisation, notamment sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et l'action contre celle-ci.

33. Avant le conflit, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MINUSS a tenu une série de réunions de sensibilisation avec le parlement national du Soudan du Sud en vue de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif s'y rapportant. Ces travaux ont abouti le 20 novembre 2013 à l'adoption de la Convention par le parlement; le Président doit encore l'approuver. En outre, la MINUSS et l'UNICEF ont appuyé ensemble des activités de formation à l'intention du parlement national, concernant la Convention et l'harmonisation de la loi de 2008 sur la protection de l'enfance, et aidé le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale à organiser des activités de formation concernant cette loi et la protection de l'enfance pour les ministères intéressés, les autorités des États et des collectivités locales et les organisations de la société civile.

34. Depuis le début de la crise, le système des Nations Unies et notamment la MINUSS ont mené de nombreuses actions de sensibilisation pour que les parties cessent de commettre des violations à l'encontre des enfants. Ces actions ont abouti à la signature par le Ministre de la défense nationale et des anciens combattants d'un engagement renouvelé en faveur du plan d'action révisé visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les forces armées, et à la signature par le chef du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar, d'un engagement à mettre fin aux graves violations commises à l'encontre d'enfants par ses forces.

C. Activités d'appui de la Mission

35. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, la composante Appui de la MINUSS a continué de fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et rationnels à l'appui de la réalisation du mandat de la Mission, en exécutant les produits correspondants.

36. Avant le déclenchement de la crise, au mois de décembre 2013, la Division de l'appui à la Mission a continué d'aider les composantes de la Mission à mener les activités prévues par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2109 (2013), au premier chef celles concernant le renforcement des capacités et le développement de l'État. Entre le mois de décembre 2013 et l'adoption du nouveau mandat, elle a modifié ses opérations, ses positions et ses activités d'appui en tenant compte de l'évolution des problèmes politiques et de sécurité résultant de la poursuite du conflit. La Mission a notamment appuyé la mobilisation de militaires et d'agents de police supplémentaires au titre des arrangements de coopération entre missions que le Conseil a autorisés dans sa résolution 2132 (2013). Dans sa résolution 2155 (2014), le Conseil a à

nouveau autorisé le renforcement des effectifs militaires et de police et, au besoin, l'interruption des arrangements de coopération entre missions dans le cadre d'activités de coordination logistique.

37. En application de la stratégie globale d'appui aux missions, la Mission a continué d'affiner ses structures et ses modes de gestion pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation opérationnelle (restrictions à la liberté de circulation, limitation des possibilités d'externalisation commerciales et fragilité et imprévisibilité croissantes de la chaîne d'approvisionnement), l'objectif étant de répondre aux importants besoins logistiques et d'appui, qui découlaient principalement de l'augmentation non négligeable des effectifs militaires. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain pendant la période considérée, la Division de l'appui à la Mission a procédé à un certain nombre d'adaptations, notamment à la fermeture de ses centres d'approvisionnement, et à l'ajustement de certains éléments fonctionnels de composantes de ses services.

38. Avant la dégradation des conditions de sécurité du mois de décembre 2013, les principales activités de programmation et l'allocation des ressources étaient centrées sur le déploiement dans les zones reculées, en particulier dans les États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, y compris la poursuite de l'exécution du plan de construction des bases opérationnelles de compagnie et des bases d'appui de comté, qui joue un rôle central dans la stratégie opérationnelle de la MINUSS. Pour la période examinée, le plan prévoyait la construction de 7 nouvelles bases opérationnelles de compagnie en sus des 17 bases déjà en place, et de 12 nouvelles bases d'appui de comté, venant s'ajouter aux 12 bases existantes, le plan à long terme prévoyant la construction de 4 nouvelles bases opérationnelles de compagnie et de 4 nouvelles bases d'appui de comté en 2014/15 et en 2015/16. Toutefois, les événements du 15 décembre 2013 ont mis un terme à tous les grands projets et la Division de l'appui à la Mission a alloué ses ressources au règlement de la crise humanitaire naissante.

39. Après l'éclatement du conflit, l'appui a été centré sur la satisfaction des besoins les plus élémentaires en matière d'hébergement (tous les stocks de tentes et de bâches en plastique ont été rapidement épuisés), l'aide médicale d'urgence (sauvetage), la distribution et le stockage d'eau en vrac, en utilisant les stocks et les sources d'approvisionnement en eau de la MINUSS, et le creusement de fossés de drainage et l'installation de latrines rudimentaires en l'absence de toute aide humanitaire.

40. En quelques semaines, les demandes d'appui adressées à la MINUSS se sont rapidement multipliées. Parallèlement aux demandes ininterrompues d'équipement et d'appui médical, la fourniture de matériel lourd du génie, le transport de fret, de personnel et de contingents pour répondre aux besoins relatifs à la protection des civils et la facilitation de l'aide humanitaire sont devenus les activités principales. La Division de l'appui à la Mission a recentré tous ses efforts et ses capacités de réserve en ce sens, utilisant toutes ses ressources de génie en faveur du renforcement de la protection des civils et ses moyens aériens et terrestres pour transporter le personnel et les cargaisons de la Mission et des partenaires humanitaires. Du mois de février au mois d'avril 2014, le rythme des activités s'est accéléré alors que la crise se poursuivait et que la saison des pluies arrivait, renforçant la pression qui pesait sur la Division pour mener à bien les tâches de génie les plus importantes dans les principales zones d'intervention (Djoubba, Bor et Malakal). À cette fin, la mobilisation des ressources a été renforcée, y compris le redéploiement des unités de génie militaire à Malakal, le recours à des entreprises

extérieures pour la fourniture et le transport de matériel lourd et l'augmentation des effectifs de spécialistes recrutés à titre temporaire, malgré la fragilité de la chaîne d'approvisionnement et la détérioration des conditions de sécurité.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

41. Comme c'était le cas les années précédentes, la Mission a continué d'appuyer la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, au titre des arrangements adoptés au sujet de son concours aux questions concernant la logistique, la sécurité, les opérations et la communication.

42. Comme l'a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2132 (2013), à la suite du déclenchement des hostilités, des contingents et du personnel de police supplémentaires, y compris des unités de police constituées, provenant de missions de la région, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ont été affectés à la MINUSS au titre de l'arrangement de coopération entre missions. Le Conseil a mis un terme à cet arrangement dans sa résolution 2155 (2014), dans laquelle il a décidé que la MINUSS comprendrait une composante personnel en uniforme comptant jusqu'à 12 500 militaires et 1 323 policiers. En conséquence, la responsabilité de toutes les dépenses découlant du déploiement du personnel en uniforme supplémentaire, y compris le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel, a été transférée à la MINUSS, où elles ont été inscrites au budget de l'exercice 2014/15. Par ailleurs, l'avion prêté par la MONUSCO a été utilisé pour faciliter le transport de contingents provenant de cette mission.

43. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a été utilisé pour faciliter le déplacement du personnel de la MINUSS du Soudan du Sud vers l'Ouganda pendant la phase initiale des affrontements, au mois de décembre 2013.

44. En application du mémorandum d'accord provisoire conclu entre la Mission et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à compter du mois d'avril 2014, la MINUSS, appliquant le principe du recouvrement des coûts, a prêté assistance au Comité technique mixte et aux six équipes de contrôle et de vérification.

E. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées

45. Du mois de juillet au mois de décembre 2013, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de collaborer et d'exécuter des programmes communs concernant un certain nombre de questions de fond, telles que l'état de droit, les élections, la réforme constitutionnelle, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le VIH/sida. Toutefois, du fait du déclenchement de la crise, l'exécution de bon nombre de programmes dans tous ces domaines a été entravée,

voire presque totalement bloquée, les progrès réalisés les années précédentes étant, dans certains cas, en passe d'être réduits à néant. Dans d'autres domaines, notamment la protection de l'enfance, la protection de la femme et le VIH/sida, l'éclatement de la crise a accru le besoin de coordination et les efforts de collaboration ont été intensifiés.

46. Quand la crise a éclaté, la MINUSS a mis nombre de ses activités d'édification de l'État et de consolidation de la paix en suspens et s'est concentrée sur les quatre domaines d'intervention prioritaire suivants : la protection des civils, le suivi de la situation en matière de droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'appui au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Dans sa résolution 2155 (2014), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MINUSS concernerait uniquement ces quatre domaines et que la Mission devait cesser les activités ne relevant pas de ce mandat, notamment celles relatives à l'édification de l'État et la consolidation de la paix.

47. Simultanément, compte tenu de l'importance des besoins humanitaires, qui n'avaient pas été anticipés, les donateurs ont notablement réduit le montant des fonds versés en faveur des activités de développement, de nombreux pays donateurs réaffectant l'aide extérieure allouée au Soudan du Sud à des programmes humanitaires. Selon les données de la Banque mondiale, en 2013, avant le conflit, l'aide extérieure au développement reçue au Soudan du Sud s'élevait à 105 dollars par personne, un des montants les plus élevés de la région. Le Soudan du Sud connaissait également le taux de croissance économique le plus élevé de tous les pays de la région. Les informations statistiques concernant les incidences du conflit sur le financement du développement ne sont pas encore disponibles, mais des rapports officieux montrent que l'aide extérieure au développement a sensiblement baissé. Les efforts déployés pour relancer le programme de développement du Soudan du Sud mis en place par l'Organisation des Nations Unies sont devenus à maintes reprises sans objet, eu égard aux situations d'extrême urgence et aux besoins humanitaires découlant des déplacements massifs de population et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire causés par le conflit.

48. Dans le cadre des activités menées en faveur de la cohérence de l'ensemble du système, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont néanmoins continué de collaborer étroitement dans des domaines définis comme prioritaires dans la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2014-2016), en particulier ceux de la prévention des conflits et de la paix et de la réconciliation. Les conclusions de l'exercice conjoint d'analyse des avantages comparatifs réalisé en 2013 continuent dans une large mesure – compte dûment tenu de la modification du mandat de la MINUSS – à servir de référence aux plans de travail conjoints des organismes compétents de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUSS. Des efforts ont été engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour jeter les fondements de solutions durables en faveur des déplacés et du retour des réfugiés, la MINUSS s'employant à appuyer l'établissement des conditions de sécurité nécessaires et l'équipe de pays des Nations Unies faisant son possible pour promouvoir les capacités de planification des institutions gouvernementales aux niveaux central et local en faveur du retour et de la réintégration des déplacés, notamment au moyen de la création de systèmes nationaux de gestion de l'information devant permettre d'en savoir plus sur les déplacés. En ce qui concernait les mesures immédiates de lutte

contre la désorganisation des moyens d'existence pendant le conflit, l'équipe de pays des Nations Unies a jeté les bases des efforts initiaux de relèvement concernant la revitalisation économique, les moyens de subsistance et la création d'emplois, en mettant l'accent sur la stabilisation et le relèvement à moyen et à long terme. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies ont également appuyé conjointement les nouveaux mécanismes de réconciliation nationale, comme la plateforme nationale indépendante pour la paix et la réconciliation.

49. Pendant la dernière partie de la période considérée, le niveau de coopération entre la Mission et les acteurs humanitaires a été notablement renforcé. La MINUSS et les organismes des Nations Unies ont collaboré pour offrir des services humanitaires et de sécurité aux déplacés se trouvant dans les sites de protection des civils de la Mission, et dans les zones à risque de conflit élevé, les organismes des Nations Unies ont, avec la Mission, regroupé leurs personnels et réuni les fournitures nécessaires pour assurer la protection des civils. La MINUSS a renforcé la protection de l'acheminement de l'aide humanitaire, et des évaluations rapides de la situation humanitaire ont été menées par les partenaires humanitaires dans tout le pays en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et les homologues de la Mission grâce au partage d'informations sur la sécurité, à la confirmation des vols et à la fourniture d'un appui aux opérations logistiques sur le terrain. Depuis le déclenchement de la crise au mois de décembre 2013, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont également collaboré étroitement avec la MINUSS en matière de planification stratégique, notamment en ce qui a concerné la mise en place des quatre nouvelles composantes du mandat de la Mission et l'élaboration de plans de travail coordonnés concernant les domaines d'intervention prioritaire communs.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : consolidation de la paix et élargissement de l'autorité de l'État

Réalisation escomptée 1.1 : Institutions publiques sans exclusive, efficaces et transparentes dans tout le Soudan du Sud, y compris hors des capitales des États fédérés

Indicateurs de succès prévus

1.1.1 Promulgation et application des textes de loi relatifs à la transparence et à l'application du principe de responsabilité, notamment ceux qui renforcent les capacités des organes de contrôle dans leurs fonctions d'enquête et de poursuites (2011/12 : 1; 2012/13 : 5; 2013/14 : 5)

Indicateurs de succès effectifs

Pendant la période considérée, les projets de loi relatifs à la gestion des recettes tirées des activités pétrolières, au budget annuel et à l'ouverture de crédits ont été adoptés. À la suite du déclenchement de la crise, un budget supplémentaire a également été adopté au mois de février 2014.

L'Assemblée législative nationale a adopté les projets de loi sur les médias qui lui avaient été précédemment renvoyés et que le Président a signés ultérieurement, le 9 décembre 2013. Trois projets de loi sur les médias (projet de loi sur la radiodiffusion, projet de loi sur l'accès à l'information et projet de loi sur l'autorité chargée des médias) donnent des pouvoirs considérables au Gouvernement mais ont été acceptés par les partenaires des médias, qui ont considéré que les projets garantissaient les exigences élémentaires en

1.1.2 Renforcement du fonctionnement des administrations locales dans 28 comtés, par le truchement de bases d'appui aux comtés (2011/12 : 13; 2012/13 : 28; 2013/14 : 28)

matière de transparence et d'application du principe de responsabilité. La MINUSS a exercé ses bons offices pour encourager l'élaboration et l'adoption d'une législation qui réponde aux normes minimales concernant l'application du principe de responsabilité et la transparence.

L'Assemblée législative nationale a également sommé le Gouverneur de la Banque du Soudan du Sud de donner des explications sur la dévaluation de novembre 2013 de la monnaie sud-soudanaise et demandé que la dévaluation soit annulée, ce que le Gouverneur a accepté. En prenant cette décision, l'Assemblée a montré qu'elle jouait un rôle déterminant, comme organe de contrôle, pour garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.

La MINUSS a fourni une assistance et des conseils techniques aux facilitateurs auprès de 28 administrations de comté, soit au moyen d'une présence permanente dans ses bases d'appui de comté, soit dans le cadre d'interactions régulières, pendant des missions de courte ou longue durée effectuées dans les comtés, *payam* et *boma*, au premier chef en aidant les autorités publiques à évaluer les conditions politiques, socioéconomiques et de sécurité dans les principales zones. Le rôle consultatif de la Mission a reposé sur des mécanismes d'apaisement des tensions et des conflits entre communautés, notamment ceux concernant le vol de bétail; le renforcement des capacités des administrations des comtés; la facilitation des réunions avec Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement; la facilitation de migrations transfrontalières pacifiques entre le Soudan et le Soudan du Sud; le règlement des conflits relatifs au déplacement des bergers vers des zones agricoles traditionnelles; la satisfaction des besoins en matière de protection des civils qui découlent du conflit.

En outre, le PNUD a terminé la construction de 9 bureaux d'aide à la population locale, situés à proximité des bases d'appui de comté de la MINUSS dans 6 États fédérés. Les bureaux, ont été confiés aux autorités des comtés et aux membres des comités de développement local, qui ont suivi des stages de formation concernant la gestion administrative et financière organisés par la MINUSS dans chacun des 9 bureaux, et chacun d'entre eux a élaboré un plan d'action concernant sa gestion. Le transfert de 10 autres bureaux d'aide à la population aux autorités des comtés et aux comités de développement local a été reporté dans les États fédérés touchés par le conflit et la construction des autres bureaux prévus a été suspendue à cause de la crise.

1.1.3 Mise en œuvre des priorités gouvernementales concernant la consolidation de la paix, notamment celles concernant la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la police et le développement institutionnel, le secteur judiciaire et pénitentiaire, les droits de l'homme, le relèvement rapide et le développement

1.1.4 Augmentation de la représentation des femmes dans les organes des pouvoirs législatif et exécutif, au niveau national et à ceux des États fédérés et des comtés (2013/14 : augmentation de 25 %)

Du fait de la crise, l'exécution du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Plan d'appui à la consolidation de la paix, le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et le Plan de développement du Soudan du Sud a été reportée, et le financement du Fonds pour le relèvement du Soudan du Sud et du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix au Soudan du Sud a été gelé ou annulé.

À la fin de la période considérée, le nombre de femmes membres du Gouvernement avait augmenté de 6 %.

La dissolution du Gouvernement a été décidée le 23 juillet 2013 dans un décret présidentiel. Le nouveau Gouvernement, formé le 30 juillet 2013, comptait 21 ministères, contre 29 pour le précédent; 5 des 21 postes ministériels étaient occupés par des femmes, et 6 des 13 ministres adjoints étaient des femmes. Au total, les femmes représentaient 32 % des membres du Gouvernement à la fin de la période considérée.

Les femmes occupaient 28 % des sièges de l'Assemblée législative nationale (93 sur 332), dont le poste de deuxième vice-président. Elles occupaient 10 % des sièges du Conseil des États (5 sur 50).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 25 réunions pour faire le point sur la situation politique et dégager des stratégies communes de gouvernance et de consolidation de la paix afin de maintenir un dialogue politique avec le Soudan du Sud, les États Membres et les organisations partenaires	25	Réunions ont été organisées, à raison de deux par mois, avec des représentants du corps diplomatique, des États Membres et des partenaires internationaux. Le comité de haut niveau du Gouvernement et de la MINUSS sur la coordination de la sécurité, composé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et des ministres et représentants d'organismes chargés de la sécurité, s'est réuni deux fois pendant la période considérée. En outre, la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques se sont réunis régulièrement avec les deux Vice-Présidents de l'Assemblée législative nationale et le chef de la majorité. À la suite de la nomination du nouveau Gouvernement, la Représentante spéciale a organisé en novembre 2013 des réunions avec les nouveaux membres, auxquels elle a présenté la résolution 2109 (2013) du Conseil de sécurité et décrit le rôle joué par la MINUSS dans son application. La MINUSS a tenu 5 réunions avec les présidents des 18 commissions parlementaires permanentes ainsi que le chef de l'opposition.

Conseils au pouvoir exécutif et à l'Assemblée législative nationale sur les normes internationales de transparence et de responsabilité, ainsi qu'aux autorités des États fédérés pour appuyer les programmes qui visent à étoffer les capacités au Soudan du Sud et contribuent à la mise en place des fonctions essentielles de gouvernance, grâce à une formation active du personnel des autorités locales dans les capitales des 10 États et dans 28 bases d'appui aux comtés

Conseils au Gouvernement, aux représentants des communautés et aux membres de la communauté internationale dans le cadre de 40 réunions d'information organisées au niveau des États fédérés pour débattre de l'appui international nécessaire pour l'élargissement de l'autorité de l'État, du renforcement des capacités et de l'exécution d'activités de communication sur la mise en œuvre du mandat de la Mission

Non Dans chacun des 10 États fédérés, la MINUSS a collaboré étroitement avec les autorités des États fédérés et des comtés et donné des conseils sur des questions de gouvernance, y compris les priorités en matière de sécurité et d'état de droit, telles que la lutte contre les vols de bétail, les violences intercommunautaires et les règlements de comptes. Des conseils techniques sur les pratiques de bonne gouvernance ont également été donnés aux assemblées législatives des États fédérés, aux conseils législatifs des comtés et aux chefs traditionnels dans le cadre de 19 ateliers et forums locaux tenus dans les États suivants : Bahr el-Ghazal occidental (6), Bahr el-Ghazal septentrional (1), Ouarab (2), Équatoria orientale (3), Équatoria occidentale (5) et Équatoria centrale (2).

Oui Dans chacun des 10 États fédérés, la MINUSS s'est réunie une fois par semaine, conjointement avec les organismes des Nations Unies et ses partenaires extérieurs au système, avec les autorités des États et des comtés et des institutions étatiques, telles que la Commission pour la paix, ainsi qu'avec les chefs traditionnels, les représentants des communautés et des membres de la société civile, pour débattre et fournir des conseils et un appui technique au sujet de l'élargissement de l'autorité de l'État, du renforcement des capacités, des relations intercommunautaires, des questions foncières et frontalières, des migrations transfrontalières annuelles et des capacités techniques des organes exécutifs des États fédérés.

Depuis décembre 2013, la Mission mesure les sentiments anti-MINUSS et montre son impartialité en luttant contre la crise en cours et en réglant les questions relatives à la protection des civils. Dans les États fédérés les plus touchés par le conflit, les réunions ont été centrées sur les questions touchant la protection des civils et la sécurité, y compris la coexistence pacifique des communautés. Dans les États fédérés les moins touchés par le conflit, la Mission a entretenu des relations étroites avec les autorités des États et des comtés et les chefs traditionnels et des communautés aux fins du suivi de la situation, notamment la migration des bergers dans les États de l'Équatoria occidentale, de l'Équatoria centrale et de l'Équatoria orientale, et donné des conseils sur la protection des civils.

Formation et appui aux autorités des États et autorités locales pour combler les lacunes concernant le relèvement, la réintégration et la prestation des services, par le personnel détaché auprès de ces autorités dans les 10 États et dans 28 bases d'appui aux comtés et grâce à des activités menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires; conseils et appui au Gouvernement en matière de développement durable et de gouvernance dans le cadre de consultations régulières avec les partenaires présidées par le Gouvernement dans les 10 États et 28 comtés

La MINUSS a mené des activités de communication concernant l'exécution de son mandat, tel que modifié récemment aux termes de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, auprès des autorités étatiques et locales, y compris les assemblées législatives des États fédérés, les responsables locaux et les groupes de femmes.

- 11 Stages de formation ont été organisés par la MINUSS, à l'intention de 240 personnalités étatiques et locales et membres de communautés, en matière de gestion de projet, de renforcement des capacités de direction, de gestion de crises et de partenariats, de prise en compte de la problématique hommes-femmes et de gestion budgétaire et administrative.

Au niveau national, la Mission a détaché un membre de son personnel au Ministère des finances jusqu'au mois de décembre 2013. À la suite du déclenchement du conflit en décembre 2013, les programmes de la Mission concernant le détachement de fonctionnaires dans chacun des 10 États et l'ouverture de bases d'appui de comté ont été interrompus, conformément à la décision du PNUD de mettre un terme au détachement de fonctionnaires auprès du Gouvernement.

Dans chacun des 10 États, la Mission a régulièrement participé aux niveaux étatique et sous-étatique à des forums présidés par les gouvernements des États fédérés, concernant la gouvernance et les priorités de développement et de sécurité, y compris la lutte contre les vols de bétail et la violence intercommunautaire et l'état de droit. Elle a, en collaboration avec les organes gouvernementaux et judiciaires ainsi que les responsables locaux et les chefs traditionnels, suivi de près les questions sociales, économiques et de sécurité relevant de son mandat, notamment les suivantes : principes et fonctionnement de la justice traditionnelle et des tribunaux spéciaux; versement du traitement des fonctionnaires; prix du marché; questions concernant le fonctionnement des services des organes législatifs et exécutifs; différends fonciers et frontaliers; interventions gouvernementales concernant la lutte contre les vols de bétail transfrontaliers. De nouveaux conseils techniques sur les pratiques de bonne gouvernance ont été donnés aux assemblées législatives des États fédérés, aux conseils législatifs des comtés et au Conseil des chefs traditionnels.

Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, la MINUSS a, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les associations locales et les organisations non gouvernementales (ONG), et en liaison avec la MINUAD, fourni un appui technique et logistique aux autorités étatiques et locales pour faciliter des migrations transfrontalières pacifiques du Soudan vers le Soudan du Sud. La MINUSS, qui assure le secrétariat du forum pour la paix présidé par la Commission sud-soudanaise pour la paix, a appuyé les travaux préparatoires de la conférence internationale/régionale pour la paix et la coordination du suivi avec les participants et les parties prenantes après la conférence.

La MINUSS a organisé 5 manifestations locales dans les États de l'Équatoria occidentale, du Ouaraab et du Jonglei aux fins du renforcement des fonctions de gouvernance de base. Les participants, à savoir des personnalités locales, des chefs traditionnels et des membres des parlements des États fédérés, ont tenu des débats sur la coexistence et la coopération des structures gouvernementales traditionnelles et modernes au niveau local, y compris les questions concernant l'application du principe de responsabilité, la transparence, l'égalité et la participation de tous, ainsi que la rapidité dans l'accès à la justice. Dans l'État de l'Équatoria occidentale, une attention particulière a été donnée aux problèmes se posant entre les bergers migrant à cause du conflit et les populations d'accueil.

Compte tenu de la crise, la MINUSS a évalué la mesure dans laquelle les institutions gouvernementales étaient à même de fonctionner et a facilité les déplacements des autorités des États fédérés et des comtés aux fins de régler des problèmes politiques, humanitaires et de sécurité touchant les populations locales. Elle a également suivi l'évolution de la situation résultant du conflit et tenu, avec les principales entités gouvernementales, religieuses et de la société civile, des débats sur des questions comme le fédéralisme, la mobilisation, les défections et les migrations des bergers, autant que de besoin.

Conseils et appui au Gouvernement et aux autres parties prenantes, une fois par mois, sur la mise en œuvre et le suivi du Plan des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix au Soudan

Non Avant l'éclatement de la crise, la MINUSS a présidé, avec le Gouverneur, le Gouverneur adjoint ou le Ministre chargé de l'administration locale, les forums mensuels des partenaires du Soudan

du Sud, et renforcement des capacités nécessaires à la conception, à l'adoption et à l'application de mesures de consolidation de la paix aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires

Conseils, dans le cadre de 4 ateliers et réunions avec les autorités nationales et les organisations de la société civile, en vue de promouvoir la participation des femmes aux travaux des organes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et l'application des normes internationales relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, notamment celles qui s'appliquent à la participation des femmes à la prise de décisions

Organisation de 25 ateliers de formation et 20 tables rondes avec les responsables des comtés, les partis politiques et les organisations de la société civile, pour renforcer les capacités d'élaboration de politiques, notamment grâce à la promotion de processus participatifs et transparents et à l'organisation de 5 ateliers au niveau local (avec des émissions spéciales sur Radio Miraya) pour favoriser le bénévolat

du Sud dans chacun des 10 États fédérés, et fournir un appui administratif aux débats tenus sur les avancées enregistrées dans la réalisation de projets de développement et de consolidation de la paix au titre du plan d'appui à la consolidation de la paix, du Fonds pour le relèvement du Soudan du Sud et du Plan de développement du Soudan du Sud.

Depuis le mois de décembre 2013, la MINUSS a continué d'assurer la coprésidence des forums de coordination dans les 6 États les moins touchés par le conflit mais s'est retirée de la coprésidence des réunions tenues dans les quatre États les plus touchés.

- 10 Ateliers et réunions ont été organisés notamment sur les questions suivantes : les compétences que les femmes doivent avoir pour accéder à des postes de responsabilité, le plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la participation des femmes à l'exercice de l'autorité et aux prises de décisions, la protection des droits fondamentaux des femmes et la prévention de la violence sexuelle et sexiste, les stratégies devant permettre d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité, le rôle joué par le pouvoir législatif pour promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing aux fins du renforcement de la participation des femmes, comme électrices et comme candidates, aux élections nationales.

- Non Avant le mois de décembre 2013, la MINUSS a donné des conseils aux institutions étatiques, aux partis politiques et aux organisations de la société civile, et aidé ses partenaires et les institutions étatiques en organisant 14 stages de formation concernant le renforcement des capacités à l'intention des acteurs publics locaux.

Toutefois, après la crise de décembre 2013, la Mission a ajusté ses activités, l'attention n'étant plus portée sur le renforcement des capacités, mais principalement sur la gestion du conflit et la protection des civils. Au total, 14 ateliers et tables rondes ont été organisés dans les États fédérés les moins touchés par le conflit, dont 5 dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, assortis de consultations tenues avec la Commission de la fonction publique, les ministères et départements étatiques concernés

et les services étatiques de lutte contre la corruption dans le but de recenser les points à améliorer, à savoir notamment l'information concernant la loi de 2009 relative à l'administration locale, le concept de bonne gouvernance et l'exécution efficace, transparente et économique des fonctions de gouvernance de base. Les participants étaient notamment des membres des assemblées législatives des États fédérés, des administrations étatiques et des conseils législatifs et exécutifs des comtés, et des chefs traditionnels.

Réalisation escomptée 1.2 : Participation de la population aux processus politiques, dont l'élaboration des politiques nationales

Indicateurs de succès prévus

1.2.1 Tenue de consultations sur les élections et la Constitution permanente – prévoyant la participation de la population, et notamment des femmes – aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés

Indicateurs de succès effectifs

Le retard pris dans la mise en place du Conseil des partis politiques, créé par décret présidentiel en janvier 2013, a continué d'entraver le processus électoral et empêché qu'il soit procédé à l'enregistrement de tous les partis politiques. À ce jour, on ne sait toujours pas à quelle date débiteront les travaux du Conseil.

La Mission a tenu des réunions avec divers protagonistes, dont le MPLS et des partis d'opposition, afin de faire le point sur les évolutions politiques et sociales au niveau des États et en leur sein, réfléchir aux dynamiques politiques et savoir où en était l'enregistrement des partis politiques. Elle a aidé la Commission nationale de révision constitutionnelle à tenir 4 forums consultatifs d'éducation civique dans des comtés et participé à 2 réunions organisées par le National Democratic Institute et la Commission sur les consultations pour la révision de la Constitution au niveau des États.

La MINUSS a, entre juillet et novembre 2013, tenu 3 réunions avec la Commission nationale de révision constitutionnelle sur la participation des femmes au processus électoral et à l'élaboration de la Constitution définitive. Elle a fourni un soutien logistique afin de permettre à des femmes de participer à des programmes d'éducation civique sur la procédure de révision constitutionnelle dans 9 États, ainsi qu'à la Conférence nationale des femmes sur la Constitution qui s'est tenue à Djouba.

1.2.2 Réalisation d'un recensement national de la population et de l'habitation par le Bureau national de statistique, comme le prévoit la Constitution provisoire

Le recensement national de la population et de l'habitation, sans lequel les élections de 2015 ne sauraient avoir lieu, devait en principe se tenir en février 2014. Toutefois, après l'éclatement des violences en décembre 2013, les préparatifs du recensement n'ont pu être lancés, en raison de l'insécurité et de difficultés financières persistantes. Le Bureau national de statistique a recommandé au Président de reporter le recensement à 2015; ce dernier n'a pas encore fait connaître sa décision.

1.2.3 Création de bureaux d'inscription sur les listes électorales dans l'ensemble du pays après l'adoption du calendrier des élections par le Gouvernement

Aucune activité n'a été menée à ce titre, en raison de l'insécurité et du fait que le Gouvernement n'a pas encore adopté le calendrier des élections.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation au niveau des États de 20 forums permettant aux partis politiques et aux organisations de la société civile de promouvoir une plus grande participation aux principaux processus politiques et une meilleure connaissance de ces derniers	20	La MINUSS a rencontré tous les mois le MPLS et les partis d'opposition au niveau des États pour connaître leur avis sur les évolutions en cours dans le pays et au sein des États (par exemple, le référendum dans l'Abyei, le remaniement au sein du ministère délégué chargé de l'APLS), s'enquérir des besoins et de l'état d'avancement des préparatifs des prochaines élections et organiser des forums réunissant les partis politiques et la société civile dans tout le Soudan du Sud. La Mission a également fourni un soutien logistique et technique afin de permettre aux membres de l'Assemblée législative de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional de tenir un débat avec leurs administrés. Elle a organisé des réunions mensuelles dans 3 États (État des Lacs, État du Bahr el-Ghazal septentrional et État de l'Équatoria occidentale) pour faire connaître sa mission, recueillir l'opinion des jeunes, des femmes, des chefs traditionnels et des responsables gouvernementaux sur le remaniement ministériel de juillet 2013, prendre part à un atelier consacré à la révision constitutionnelle, inviter les chefs suprêmes à intervenir dans le règlement des différends frontaliers et participer à un atelier organisé par la Commission sud-soudanaise pour la paix et l'Initiative d'atténuation des conflits et de stabilisation sur les outils et les moyens de planification dont disposent les promoteurs de paix pour analyser et régler les conflits. À partir de décembre 2013, la MINUSS s'est employée en priorité à protéger les civils et à gérer les conflits dans les États les plus touchés par la violence. Dans les 7 États les moins touchés par les troubles (Équatoria occidentale, central et oriental, État des Lacs, Ouarab, Bahr el-Ghazal septentrional et occidental), la Mission a, de février à juin 2014, organisé à l'intention des partis politiques et des organisations de la société civile des forums consacrés au renforcement des

Coordination de l'appui international au processus de révision de la Constitution, notamment fourniture d'une assistance pour l'organisation de 6 réunions du Forum consultatif des hauts responsables et de réunions régulières du groupe consultatif technique et des groupes techniques compétents; contacts réguliers avec la Commission nationale de révision constitutionnelle, la Conférence constitutionnelle nationale, l'Assemblée législative nationale, le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux; et détachement d'experts auprès des entités compétentes

Conseils, sur la préparation du recensement et des élections, à la Commission électorale nationale, au Forum des dirigeants des partis politiques et aux structures gouvernementales chargées du recensement, grâce à l'organisation de réunions avec le Gouvernement et les autres acteurs, y compris les donateurs et les organisations de la société civile, et à la mise en place de mécanismes de direction pour coordonner l'appui du corps diplomatique et d'autres partenaires internationaux aux opérations de recensement et aux élections et adopter une position commune pour les discussions avec le Gouvernement, une fois que la date du recensement et des élections aura été arrêtée

capacités de bonne gouvernance et à la prévention des conflits. Parmi les participants figuraient des membres des conseils exécutifs et législatifs des comtés, des représentants des gouvernements et des assemblées des États, des chefs traditionnels, des responsables politiques et des acteurs de la société civile.

3 Réunions du Forum consultatif des hauts responsables et des réunions consultatives techniques ont été organisées à l'appui du processus de révision constitutionnelle; une assistance a été fournie de manière cohérente et coordonnée, notamment en vue de soutenir la création d'un fonds commun destiné à compléter l'aide apportée par les donateurs et leurs partenaires d'exécution. La MINUSS a joué un rôle de premier plan dans la coordination de l'appui international au processus de révision constitutionnelle, lequel n'a progressé que lentement au cours de l'exercice. La Mission a tenu 4 réunions avec la Commission nationale de révision constitutionnelle et les autres parties concernées et a apporté son soutien technique à l'organisation de visites dans 10 États dans le cadre de la campagne nationale d'éducation civique. Le processus de révision constitutionnelle a continué toutefois de pâtir de problèmes de financement et d'organisation et d'un manque de moyens. Suite au déclenchement du conflit en décembre 2013, les travaux de la Commission ont été reportés.

15 La Mission a participé à 4 réunions préparatoires et à une réunion d'information consultative de la Commission électorale nationale et a tenu 1 réunion avec les représentants de partis politiques et 2 réunions avec le Bureau national de statistique au sujet des préparatifs du recensement. Elle a également coprésidé, aux côtés du Gouvernement, une réunion du groupe de travail sur les élections établi dans le cadre du pacte New Deal et participé au forum consultatif ayant approuvé le pacte.

Entre août et décembre 2013, la Mission a participé à 4 réunions avec les donateurs et leurs partenaires d'exécution afin d'examiner et d'approuver les moyens de coordonner l'aide internationale pour les élections, la mise en place de mécanismes de coordination et la création d'un fonds commun. Un plan de démarrage de projet

visant à pourvoir aux besoins matériels urgents de la Commission, tant que le Gouvernement n'aura pas débloqué de fonds et fixé le calendrier des élections, a été établi aux fins d'exécution et approuvé le 13 décembre 2013.

Suite à une demande d'assistance électorale présentée par la Commission électorale nationale, la MINUSS a organisé et soutenu le déploiement d'une mission d'évaluation des besoins au Soudan du Sud du 6 au 18 septembre 2013. Cette mission a eu de nombreux contacts avec les acteurs nationaux et internationaux, notamment la Commission, des représentants du Gouvernement, des organisations de la société civile, la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires d'exécution internationaux, lors des visites qu'elle a effectuées dans 2 États afin d'évaluer le climat électoral et s'enquérir des besoins pour la préparation des élections de 2015, son objectif étant de formuler des propositions sur l'ampleur et la nature de l'aide que pourrait fournir l'ONU.

À l'issue de la mission d'évaluation des besoins, la MINUSS a tenu 2 réunions d'information avec les diplomates et les donateurs pour leur faire connaître les projets de recommandation établis par la mission, dans l'attente de la publication du rapport final. Ces recommandations, fondées sur la situation d'avant crise, ont toutefois été rendues obsolètes par le déclenchement du conflit en décembre 2013.

Conseils, appui technique et formation à l'intention de la Commission électorale nationale et de ses antennes locales sur leur fonctionnement, l'élaboration de procédures et d'une ligne de conduite pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'inscription sur les listes électorales et les élections, ainsi que sur la formulation et l'application de stratégies et programmes nationaux d'éducation civique et d'éducation des électeurs visant notamment à promouvoir les droits électoraux et civiques

Non En dépit du manque de ressources, la Commission électorale nationale a établi la structure organisationnelle de ses services du Siège et des commissions électorales supérieures des États dont la création a été approuvée en conseil des ministres. La Commission a également élaboré un code de conduite, adopté par le Conseil des commissaires en juillet 2013, et arrêté un règlement intérieur qui a été soumis au Ministère de la justice pour examen juridique.

La MINUSS a, en collaboration avec le PNUD et les partenaires internationaux, aidé la Commission électorale nationale à établir un calendrier électoral, qui a été présenté en octobre 2013 aux acteurs nationaux à des fins d'observations. Les recommandations finales de la mission d'évaluation des besoins, qui, à la mi-décembre

Renforcement des capacités des journalistes aux niveaux local et des États, et mise en œuvre de la deuxième phase du projet visant à ce que la station de radio Miraya des Nations Unies devienne une station indépendante qui contribue au développement de médias indépendants au Soudan du Sud

Promotion, sur Radio Miraya, dans des publications et dans le cadre d'activités de sensibilisation au niveau des États, des forums et activités qui encouragent le débat et la participation politiques, notamment la participation des femmes, des jeunes et des minorités

2013, n'avaient toujours pas été publiées, devaient permettre de déterminer la nature et l'ampleur exactes de l'assistance électorale pouvant être fournie par l'ONU. Suite au déclenchement du conflit, ces recommandations, fondées sur la situation d'avant crise, sont toutefois devenues obsolètes.

Oui La MINUSS a organisé une séance de formation sur la rédaction et la communication à l'intention de 26 journalistes du pays travaillant dans divers médias.

La Mission a tenu 2 réunions avec les journalistes de la radio Miraya afin d'élaborer une stratégie pour l'avenir de la station, ce qui a conduit à un audit des postes et à une réduction d'effectifs, ramenant le nombre d'employés à 25, l'objectif étant d'inciter une société privée ou une entité régionale à financer la radio et à la soutenir dans son rôle de média indépendant sud-soudanais.

Oui Afin de favoriser la participation au débat politique des populations traditionnellement mal représentées, la MINUSS a promu et organisé les manifestations suivantes : un forum de femmes consacré à l'examen des deux premières années de l'indépendance du pays, qui s'est tenu à Djouba (25 participantes); une réunion de sensibilisation visant à présenter le mandat de la MINUSS à des conseillers de comté et à les initier aux principes de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la protection de l'enfance et de la défense des droits de l'homme (26 participants); un forum consultatif sur la consolidation de la paix et la prévention de la discrimination à l'égard des ex-détenus en voie de réinsertion sociale (45 participants); 3 séminaires (2 à Yei et 1 à Nasser) à l'intention des chefs traditionnels sur l'harmonisation du droit et de la justice traditionnelle avec la loi sur l'administration locale (124 participants au total); enfin, 3 ateliers consultatifs sur la participation de la société civile et des organisations de jeunes à l'élaboration de la Constitution, qui se sont tenus à Yambio, Rumbek et Djouba (175 participants au total).

Composante 2 : atténuation des conflits et protection des civils

Réalisation escomptée 2.1 : Atténuation et prévention des conflits, notamment dans les zones de tensions intercommunautaires

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Renforcement des systèmes d'alerte rapide et de la capacité d'atténuation et de prévention des conflits dans 10 États (2012/13 : 3; 2013/14 : 10)

Avant le déclenchement du conflit en décembre 2013, la MINUSS a renforcé dans les 10 États la capacité des autorités centrales, des comtés et des communautés locales à repérer les signes précurseurs de conflit et à intervenir rapidement, notamment grâce à des réseaux locaux d'alerte rapide.

Après le début du conflit en décembre 2013, la collaboration avec le Gouvernement dans le cadre du système d'alerte rapide a été suspendue pour une durée indéterminée. La MINUSS a entrepris la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide à l'échelle du système des Nations Unies, articulé à un mécanisme de réaction rapide qui permet d'intervenir et, dans la mesure du possible et en cas de nécessité, d'atténuer les conflits.

2.1.2 Augmentation du nombre de réunions organisées pour appuyer la protection des personnes vulnérables contre les violences liées au conflit et les différentes formes de violence sexiste (2012/13 : 1; 2013/14 : 10)

La Mission a, en collaboration avec d'autres partenaires humanitaires, créé 6 groupes de femmes dans les sites de protection des civils à l'intérieur de ses bases afin d'aider les femmes à lutter contre les violences sexistes. Elle a également inscrit la question des violences sexuelles et sexistes liées au conflit à l'ordre du jour des réunions du sous-groupe sur la violence sexiste et du groupe chargé de la protection, au niveau national et au niveau des États.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre

Observations

Conseils et assistance directe, y compris en matière de transports, aux autorités gouvernementales et aux communautés aux fins de prévenir, de maîtriser et de résoudre les différends et les litiges fonciers aux niveaux des États et des comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment à l'aide de mécanismes intercommunautaires de règlement des conflits dans les 10 États, de favoriser la réconciliation et d'examiner les griefs qui poussent les populations à soutenir les groupes de milices rebelles dans 3 États

Oui Dans les 10 États, la MINUSS a suivi, analysé et réglé différents types de conflits intercommunautaires dans les zones de tension, notamment les conflits liés à des vols de bétail et des règlements de comptes, ainsi que les conflits entre pasteurs et communautés agricoles concernant l'usage et la délimitation des terres. La Mission a fourni des conseils et un appui direct aux administrations publiques, dont des organismes comme la Commission sud-soudanaise pour la paix et la réconciliation, la Plateforme nationale pour la paix et la réconciliation et d'autres partenaires locaux, en vue de prévenir et régler les conflits et permettre la coexistence pacifique et la réconciliation sur des questions telles que la migration

transfrontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

À partir de décembre 2013, la MINUSS a aidé à mettre en place, dans les sites de protection des civils, des structures d'encadrement communautaire chargées de gérer et d'atténuer les conflits intercommunautaires à l'intérieur et à l'extérieur des sites. Dans les sites de protection des civils de la Mission, 26 réunions de sensibilisation ont été organisées pour permettre aux membres de ces structures, appelées mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends, de prendre connaissance des directives sur le règlement communautaire des différends établies par la Mission. En outre, 55 réunions ont été organisées avec les membres de ces mécanismes pour faire le point sur les affaires que la MINUSS leur a transmises.

Des contacts ont été noués avec les localités d'origine des personnes déplacées en vue d'examiner les possibilités de retour et les conditions d'une coexistence pacifique. Entre mars et juin 2014, la MINUSS a organisé 30 ateliers locaux sur la gestion des conflits et la paix et la réconciliation, tenu des forums pour la paix consacrés au règlement des conflits intercommunautaires dans 8 États, notamment dans ses sites de protection des civils, et permis aux autorités, aux notables locaux et aux civils de débattre de la crise en cours et de réfléchir au rôle des individus et de la société dans le règlement des conflits. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Mission s'est également intéressée aux déplacements des populations pastorales liés au conflit dans les États de l'Équatoria occidental, central et oriental.

Augmentation de la portée d'un système d'alerte et d'intervention rapide permettant de déceler les sources de conflits potentiels et naissants et de réagir rapidement, notamment en appuyant la mise en place de systèmes d'alerte et d'intervention rapides aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, en particulier dans les 28 comtés où le risque de conflit existe, et de mécanismes de protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons contre les violences sexuelles liées aux conflits

Oui Dans les 10 États, la MINUSS a, en collaboration avec l'administration des États, les autorités locales et les autres acteurs concernés, évalué et géré directement les risques et les menaces que présentent les conflits intercommunautaires à motifs politiques, le désarmement des civils, l'activité des milices et le déplacement des populations pastorales à l'intérieur et de part et d'autre des frontières. Cette collaboration a permis également de faire le point sur les conséquences de la crise en

cours, notamment les déplacements de population liés au conflit, la protection des civils, les mobilisations et les désertions au sein de l'ALPS et du M/APLS dans l'opposition, les affrontements entre ces deux groupes et les nouvelles nominations au sein du Gouvernement. Grâce à ses rencontres avec des responsables gouvernementaux sur des lieux sensibles et aux consultations et réunions locales organisées par des représentants du pouvoir central, des États et d'autres organismes gouvernementaux comme la Commission sud-soudanaise pour la paix et la réconciliation, la Mission a également constaté des retards dans le versement des traitements des fonctionnaires et du personnel en tenue, observé les tensions qui existent entre tous les échelons de l'administration et signalé ces problèmes aux parties concernées pour qu'elles y remédient rapidement. La MINUSS, le PNUD et les ONG partenaires ont aidé le gouvernement de l'Équatoria orientale à établir un plan de réaction rapide et à élaborer un cadre pour les interventions en cas de conflit.

Dans les zones autour des sites de protection des civils de la Mission et, lorsque cela a été possible, dans les zones à haut risque, des patrouilles ont été organisées quotidiennement afin de prévenir les violences à l'égard des femmes déplacées.

Établissement d'un forum de concertation sur les violences sexuelles liées aux conflits qui servira de base pour la détermination des situations conflictuelles, l'application des mécanismes d'alerte rapide et la définition de recommandations pour mettre fin aux violences, et l'élaboration d'un rapport énonçant des recommandations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits

Oui La MINUSS a permis aux sous-groupes sur la violence sexiste placés sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et aux groupes chargés de la protection relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de traiter de la question des violences sexuelles liées au conflit, tant au niveau national qu'au niveau des États, et a appuyé la mise en place de 5 sous-groupes sur la violence sexiste. Elle a coordonné et mené à bien l'examen de la législation visant à identifier les lacunes du droit et à formuler des recommandations devant permettre l'instauration d'une protection juridique contre la violence sexuelle et sexiste. D'autres recommandations sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ont été élaborées en coordination avec les acteurs humanitaires et présentées à l'équipe de pays des Nations Unies et au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale.

Appui à 3 réunions des commissaires de comté pour aider les autorités publiques à coordonner leurs actions visant à atténuer les conflits dans les États les plus touchés par ceux-ci ou les plus exposés à un tel risque

Conseils et formation, dans le cadre de 10 ateliers organisés à l'intention des médiatrices des conflits intracommunautaires pour renforcer leur participation aux efforts de prévention des différends, de 40 forums de femmes pour la paix organisés dans les 10 États pour promouvoir la participation des intéressées aux mécanismes d'atténuation des conflits et accroître la sécurité des femmes et des filles grâce à l'élaboration de stratégies pour réduire les violences sexistes

- 5 Réunions de commissaires de comté ont reçu un appui dans les États des Lacs, de l'Unité et du Ouara. La MINUSS a suivi la mise en œuvre des résolutions adoptées par ces trois États lors de la conférence sur la sécurité transfrontalière tenue en juin 2013. À l'appui des efforts déployés par les autorités locales pour prévenir les conflits résultant des vols de bétail, la Mission a tenu 6 vidéoconférences avec ses partenaires pour examiner les problèmes et coordonner les interventions, organisé des visites dans les zones sensibles, à savoir les régions de forte concentration du bétail lors de la saison sèche, et s'est entretenue avec les autorités compétentes des problèmes posés par les vols de bétail, les règlements de comptes et le désarmement des civils.

La MINUSS a organisé 2 réunions de coordination entre 5 commissaires de comté (2 de l'État des Lacs et 3 de l'État de l'Unité), des jeunes et des chefs traditionnels, en vue de prévenir les vols de bétail et de promouvoir la coexistence pacifique le long des frontières communes. Avant la crise de décembre 2013, la MINUSS avait favorisé un dialogue de paix entre l'État de l'Unité et l'État du Ouara, pour permettre l'élaboration de stratégies de prévention et d'atténuation des conflits intercommunautaires aux frontières des États. Elle a participé à une conférence de la paix qui, en avril 2014, a réuni pendant trois jours les représentants de l'État des Lacs, de l'État de l'Unité et de l'État du Ouara et permis aux communautés locales d'identifier les sources de conflit et d'élaborer un plan d'intervention; en mai 2014, un forum sur la participation de tous à la gouvernance et l'état de droit, y compris les pratiques de droit coutumier, a été organisé à l'intention des autorités des comtés et des chefs traditionnels.

- 14 Ateliers et activités de gestion des conflits ont été organisés dans 9 États, en vue spécifiquement de faire participer les femmes à la gestion des conflits et aux processus de paix en cours. Des projets communautaires visant à faire mieux connaître aux populations locales les pratiques de bonne gouvernance, les dispositifs d'alerte rapide et les outils de gestion des conflits et de protection des civils ont été

et les violences sexuelles liées aux conflits, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

mis en œuvre de mars à juin 2014, une attention particulière étant accordée à la participation des femmes.

- 16 Forums de femmes pour le dialogue et la paix, ouverts à tous, ont été organisés dans les 10 États pour célébrer et promouvoir la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. La Mission a aidé des femmes à mettre en place, dans 6 États, des forums locaux de femmes pour le dialogue et la paix, devant servir de mécanismes pour la consolidation de la paix et l'atténuation des conflits au niveau des comtés, en leur fournissant un soutien logistique et du matériel pour leurs manifestations; grâce à ces forums, les rescapées ont été plus nombreuses à dénoncer les violences sexuelles et sexistes dont elles ont été la cible et les participantes ont défendu avec plus d'insistance l'idée que les femmes devaient être protégées. Toutefois, en raison du déclenchement du conflit en décembre 2013, les 24 autres forums prévus n'ont pas pu être mis en place.

Un forum communautaire pour le dialogue et la paix a été mis en place dans l'État des Lacs et un atelier sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été organisé pour permettre aux participantes de s'approprier les outils de consolidation de la paix et s'appuyer sur la résolution pour renforcer la protection des femmes, leur participation à la consolidation de la paix, la prévention des violences sexuelles et sexistes, y compris d'autres formes de pratiques traditionnelles néfastes, et la participation des femmes aux secours d'urgence et aux activités de relèvement.

La MINUSS a, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), apporté un soutien technique et logistique au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale lors de l'élaboration du plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le projet de plan a été présenté au Conseil des ministres pour approbation. La MINUSS a organisé 2 ateliers à l'intention de 26 membres (dont 19 femmes) du Comité directeur national afin de fournir un appui et des conseils

Production d'émissions et bulletins d'information radiophoniques et sur support vidéo, notamment dans le cadre d'activités de proximité, pour promouvoir la compréhension et le dialogue intercommunautaires et interculturels, et production de programmes d'actualités et d'information sur des sujets nationaux diffusés quotidiennement sur Radio Miraya pour lutter contre d'éventuelles rumeurs et la désinformation	techniques pour l'établissement du plan et encourager les femmes des 10 États à participer à son élaboration et à sa validation. Oui La MINUSS a organisé 5 débats : 2 sur le processus de paix dans le Jongleï, avec la participation de notables locaux et de membres de la commission présidentielle pour la paix; 1 sur la conférence de réconciliation de Rumbek, avec la participation de dirigeants des 2 communautés; 2 sur les manifestations de Wau, avec la participation du Gouverneur et de militants des droits de l'homme, notamment de Human Rights Watch. La MINUSS a publié sur UNifeed plus de 70 reportages, qui ont été diffusés par 942 médias internationaux, et fourni aux médias nationaux et internationaux des images pour illustrer des sujets tels que la protection des civils, le dialogue intercommunautaire et le rôle de la Mission.
---	---

Réalisation escomptée 2.2 : Protection des civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans les zones à haut risque et amélioration de l'accès des organisations humanitaires à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, notamment en assurant la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles dans les zones de violences et de conflit armé (2013/14 : réduction de 20 %) et du nombre des cas de déplacements forcés de populations civiles (2013/14 : réduction de 20 %)

En raison de la crise qui a éclaté le 15 décembre 2013, le nombre de victimes civiles a beaucoup augmenté et le nombre de cas de déplacements forcés de civils a dépassé 1,1 million. En outre, la Mission a apporté une protection à plus de 95 000 civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques dans 10 de ses bases. Le Conseil de sécurité a évoqué ces événements dans sa résolution 2155 (2014).

2.2.2 Réduction à zéro du nombre d'incidents au cours desquels des autorités gouvernementales ou d'autres entités empêchent des agents humanitaires d'accéder à une zone touchée par un conflit

D'après la base de données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui relève du Secrétariat, le nombre d'incidents au cours desquels les autorités gouvernementales ou d'autres entités ont empêché des agents humanitaires d'accéder à une zone touchée par un conflit a augmenté durant la période considérée, passant de 251 incidents pour l'exercice 2012/13 à 586 incidents pour l'exercice 2013/14. Cette augmentation est due à la crise qui a éclaté en décembre 2013, qui a aussi entraîné une hausse de l'insécurité et une augmentation des cas de harcèlement contre des travailleurs humanitaires, des actes de pillage de fournitures, des attaques contre des installations et des convois d'aide humanitaire, et des obstacles bureaucratiques à la liberté de circulation.

2.2.3 Réduction à zéro du nombre d'actes d'agression visant le personnel, les installations ou le matériel des Nations Unies et d'autres parties désignées

Au total 286 actes d'agression contre le personnel et le matériel des Nations Unies ont été signalés.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
251 850 jours-homme de patrouille motorisée visant à contribuer à la stratégie de protection des civils de la Mission, en dissuadant les éventuels auteurs de violence, en escortant les convois humanitaires, en facilitant les déplacements du personnel humanitaire, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (30 soldats par patrouille, 1 patrouille par compagnie, 23 compagnies, 365 jours)	355 484	Jours-homme de patrouille motorisée ont eu lieu. Ce nombre, supérieur de 41 % aux prévisions, tient à l'incorporation de soldats supplémentaires dans la MINUSS dans le cadre du renforcement des effectifs prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2132 (2013) du fait de la poursuite du conflit qui a éclaté en décembre 2013, et au renforcement des patrouilles pour atténuer les flambées de violence.
1 872 heures de patrouille aérienne effectuées aux fins des missions de reconnaissance et de l'évaluation des conditions de sécurité, à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission, pour faciliter les déplacements du personnel civil des organismes d'aide humanitaire et de développement et protéger le personnel et les biens des Nations Unies et des autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (6 heures par jour, 6 jours par semaine, 52 semaines)	1 275	Heures de patrouille aérienne. Il y a eu 32 % d'heures de patrouille aérienne de moins que prévu en raison de l'insécurité persistante de l'espace aérien depuis décembre 2013, qui obligeait à procéder à une évaluation de la menace à chaque patrouille. En outre, pour tous les transports aériens au Soudan du Sud, il fallait l'autorisation du Gouvernement et du M/APLS dans l'opposition, qui n'était pas toujours accordée.
2 080 jours-homme de patrouille motorisée par des officiers de liaison, en équipe intégrée au niveau des États (2 officiers de liaison par État, 2 jours de patrouille par semaine, 52 semaines, 10 États), et 5 824 jours-homme de patrouille motorisée en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté, 2 jours par semaine, 52 semaines, 8 bases d'appui de comté) avec pour objectif de fournir des conseils et de collecter des informations à l'appui de la stratégie de protection des civils de la Mission	6 096	Jours-homme de patrouille motorisée par des officiers de liaison, en équipe intégrée au niveau des États. Ce nombre est supérieur de 193 % aux prévisions en raison du renforcement des patrouilles menées en réponse à la crise persistante.
	4 095	Jours-homme de patrouille motorisée en équipe intégrée au niveau des comtés. Ce nombre est inférieur de 42 % aux prévisions, car des patrouilles motorisées d'observateurs militaires ont eu lieu dans seulement 6 bases d'appui de comté en raison de la fermeture de la base d'appui de comté d'Akobo après l'attaque de décembre 2013 et car d'autres bases d'appui de comté qui devaient être opérationnelles faisaient l'objet d'une étude en vue de répondre aux besoins de la Mission, hiérarchisés après l'éclatement du conflit.

12 sessions de formation aux droits de l'homme et à la protection des personnes à l'intention de 300 membres de l'APLS, de la police sud-soudanaise et d'autres organismes publics chargés de la sécurité, y compris au niveau des États

229 950 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux dans les États et des bases opérationnelles de compagnie (30 militaires par jour, 21 sites, 365 jours)

43 800 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité dans les bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III (30 militaires par jour, 4 bases de soutien de comté où le niveau d'insécurité est de III ou IV et où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, 365 jours)

66 Sessions de formation ont été organisées à l'intention de 1 820 membres des forces de sécurité en tenue, y compris 416 officiers de la police nationale sud-soudanaise et 483 agents de l'administration pénitentiaire, sur des thèmes en rapport avec les droits de l'homme et le respect de la légalité, l'état de droit, les questions pénitentiaires, la protection de l'enfance, ainsi que la démocratie et la bonne gouvernance.

705 181 Jours-homme de garde stationnaire ont été effectués pour assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux dans les États et des bases opérationnelles de compagnie. Ce nombre est supérieur de 205 % aux prévisions en raison de la sécurité assurée en réponse à la crise persistante qui sévit depuis décembre 2013 autour des sites où se trouvent des civils dont la Mission assure la protection, occupés également par des bataillons, et du déploiement correspondant de bataillons supplémentaires.

286 357 Jours-homme de garde stationnaire ont été effectués pour assurer la sécurité dans les bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III. Ce nombre est supérieur de 553 % aux prévisions en raison du renforcement de la sécurité dans les bases d'appui compte tenu de la crise persistante qui sévit depuis décembre 2013 et du déploiement de bataillons supplémentaires pour faire face à la crise.

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de l'aptitude du Gouvernement et d'autres acteurs clefs à protéger les femmes et les enfants victimes de conflits armés, de violences, de sévices ou d'exploitation et à prévenir et réprimer les violences sexuelles et sexistes liées au conflit

Indicateurs de succès prévus

2.3.1 Réduction du nombre d'actes de violence sexuelle liés au conflit signalés (2012/13 : 200; 2013/14 : 150)

2.3.2 Réduction du nombre de cas signalés de violations graves des droits de l'enfant, notamment des cas d'association d'enfants à des forces et groupes armés, des violences et sévices sexuels, des attaques visant des écoles et des hôpitaux, des enlèvements et des refus d'une assistance humanitaire (2011/12 : 779; 2012/13 : 600; 2013/14 : 500)

Indicateurs de succès effectifs

Des unités de protection spéciale ont été créées pour surveiller les postes de police en vue d'établir une base de référence sur les cas signalés. Sur les 14 unités mises en place, seulement 3 étaient opérationnelles à la fin de la période considérée. Plus de 200 incidents de violence sexiste ont été signalés aux unités.

Par suite de l'éclatement du conflit en décembre 2013, 910 cas de violations graves des droits de l'enfant ont été signalés (vérifiés et non vérifiés, concernant 35 575 enfants au total), y compris des cas de mobilisation et de recrutement d'enfants utilisés dans le conflit par l'APLS et le M/APLS dans l'opposition, notamment par des groupes armés et des jeunes armés. La vérification des violations signalées a été très difficile en raison de l'insécurité qui régnait dans les zones touchées par le conflit.

2.3.3 Mise en œuvre par l'APLS de ses obligations au titre du plan d'action révisé pour mettre fin au recrutement d'enfants

Un module de formation sur la protection de l'enfance a été élaboré en vue d'être intégré dans le programme de formation de l'APLS. Plus de 30 000 officiers et sous-officiers de l'APLS, jusqu'au grade d'adjudant-chef, ont reçu une formation en matière de protection de l'enfance. L'APLS a publié 8 instructions interdisant les violations graves des droits de l'enfant. Elle a également créé un comité national composé de 7 sous-comités au niveau des États pour assurer le suivi des questions relatives à la protection de l'enfance.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Négociations avec les parties au conflit armé afin qu'elles s'engagent expressément à lutter contre les violences sexuelles, à enquêter sur les sévices sexuels présumés et à poursuivre les auteurs de tels actes dans des délais précis; organisation à l'intention des représentants des pouvoirs publics, en particulier les policiers et les militaires, et des représentants de la société civile de 10 ateliers de formation visant à promouvoir la réduction des violences sexuelles liées aux conflits et des atteintes graves visant les femmes et les enfants	18	Sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées pour 660 participants, y compris l'APLS, la police nationale sud-soudanaise, des associations de femmes et d'autres acteurs de la société civile. Une stratégie visant à associer toutes les parties au conflit en cours en vue de prévenir la violence sexuelle liée aux conflits a été élaborée et est actuellement examinée par la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies.
Fourniture de conseils dans le cadre de réunions trimestrielles avec les comités chargés de l'égalité des sexes et les comités de police de proximité dans tous les États et comtés	Non	La MINUSS a organisé, en mai 2013, 1 réunion à l'intention de 25 fonctionnaires de sexe féminin de la police nationale sud-soudanaise pour leur donner des conseils sur le renforcement de l'association féminine de police de l'État de l'Équatoria oriental. Les réunions prévues dans d'autres États ont été annulées en raison de l'insécurité découlant de la crise persistante qui sévit depuis décembre 2013.
Présentation de 500 rapports (50 rapports hebdomadaires provenant de 10 États) et fourniture de conseils sur les violences sexuelles liées aux conflits aux administrations publiques et entités chargées de la protection des personnes	20	Rapports sur la violence sexuelle liée aux conflits ont été présentés. Ce nombre est inférieur aux prévisions en raison de la persistance du conflit, qui a gêné les enquêtes et les activités de surveillance dans 2 des États les plus touchés. Toutefois, la MINUSS a fourni des conseils en matière de violences sexuelles liées aux conflits à des administrations publiques et des organismes de protection dans les États, principalement dans le cadre de réunions avec le sous-groupe de lutte contre la violence sexiste, des organisations de la société civile et les parties au conflit.

Organisation de 5 tables rondes à l'échelon local pour faire connaître l'existence des programmes de réduction des violences sexuelles liées aux conflits et des violences sexuelles et sexistes, retransmises sur Radio Miraya

Organisation de 12 réunions avec les autorités et de 8 ateliers de formation, en collaboration avec l'UNICEF, pour appuyer la mise en œuvre par l'APLS du plan d'action révisé visant à mettre fin au recrutement d'enfants et pour s'adresser aux groupes de milices rebelles dans le cadre de programmes radiophoniques et de réunions de proximité visant à promouvoir le respect des instruments internationaux interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants

Tenue à Jonglei d'un atelier pilote pour les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes, dans le but de promouvoir l'adoption, à l'échelon des États, de mécanismes visant à prévenir l'enlèvement de femmes et d'enfants pendant les conflits intercommunautaires

5 Tables rondes à l'échelon local ont été organisées.

La MINUSS a diffusé à la radio des messages de sensibilisation contre le viol, le mariage précoce et le mariage forcé à l'intention du Ministère de l'égalité des sexes de l'État des Lacs.

Dans les États de l'Équatoria oriental et du Haut-Nil, 3 sessions de formation ont été organisées sur la violence sexuelle et sexiste pour 81 participants.

La MINUSS a conduit 20 débats sur la violence sexuelle et sexiste et 10 autres sur les droits de l'enfant et l'éducation des filles qui ont été enregistrés en studio, ainsi que 1 débat sur l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes, et a publié régulièrement des rapports sur la violence sexiste. Des entretiens avec la Directrice d'ONU-Femmes en visite, le représentant de l'UNICEF sur les stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des femmes déplacées à Bentiu, Bor et Malakal sur les moyens de faire face durant le conflit ont été diffusés sur Radio Miraya.

136 Réunions ont eu lieu, parmi lesquelles 31 avec l'APLS, le comité technique et 7 sous-comités techniques conjoints du Gouvernement et des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan d'action révisé afin que soient libérés les enfants associés à l'Armée et que celle-ci cesse d'occuper des écoles; 5 réunions de sensibilisation des groupes de milices rebelles, en collaboration avec l'UNICEF, pour obtenir la libération et la réintégration des enfants associés à leurs forces; 100 réunions avec des autorités et des populations locales et des organisations de la société civile, au cours de visites sur le terrain, afin de les sensibiliser aux droits de l'enfant et aux questions de protection, y compris pour ce qui est de prévenir les violations graves des droits de l'enfant et d'y mettre un terme.

Oui La MINUSS a appuyé la création de l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement et des Nations Unies sur les enlèvements dans les États de l'Équatoria central et du Jonglei. La MINUSS a conduit en mars 2014 un atelier pilote dans l'État du Jonglei pour les autorités gouvernementales, d'autres parties prenantes et des organisations de la société civile visant à

Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions trimestrielles organisées avec des représentants des autorités nationales, de l'UNICEF et du HCR, pour appuyer la mise en œuvre du plan opérationnel national du Soudan du Sud relatif aux enfants associés à l'Armée de résistance du Seigneur, participation au mécanisme régional transfrontalier de prévention, de rapatriement et de réintégration visant les enfants victimes des activités de l'Armée de résistance du Seigneur et appui à l'organisation de 12 réunions d'un comité national de haut niveau sur les enfants et les conflits armés

Surveillance des violations graves des droits de l'enfant, y compris des enfants faisant partie de groupes de rapatriés et de réfugiés et se trouvant dans les zones touchées par le conflit

promouvoir l'adoption d'un mécanisme étatique de prévention des enlèvements d'enfants et de femmes à l'occasion des conflits intercommunautaires et des vols de bétail.

Entre juillet et août 2013, la MINUSS a diffusé à la radio une campagne de sensibilisation pour mettre fin à l'enlèvement d'enfants dans les collectivités locales de l'État du Jonglei; de septembre à décembre 2013, une campagne intégrée de messages radiophoniques et de sensibilisation de porte-à-porte contre les enlèvements d'enfants a été menée dans les 11 comtés de l'État du Jonglei. Ces mesures ont permis de retrouver 150 enfants (146 ont rejoint leur famille et 4 ont fait l'objet d'un placement provisoire); cependant, les déplacements de civils entraînés par la crise ont gêné la poursuite du regroupement.

En avril 2014, la MINUSS a mis au point, à l'intention des parties prenantes, un document thématique sur l'enlèvement d'enfants en tant que l'un des principaux facteurs de conflit dans l'État du Jonglei, accompagné de recommandations.

- Oui La MINUSS a surveillé les incidents mettant en cause l'Armée de résistance du Seigneur et en a rendu compte. Elle a notamment participé, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR, aux réunions annuelle et ponctuelles du mécanisme transfrontalier créé pour les pays touchés par les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan du Sud) pour échanger des informations, évaluer les progrès réalisés et débattre des problèmes et des actions prioritaires concernant la mise en œuvre du plan opérationnel national du Soudan du sud sur les enfants associés à l'Armée de résistance du Seigneur. Elle a fourni un appui technique et communiqué des informations (par l'intermédiaire de ses activités de surveillance et de communication de l'information) à 5 réunions du comité national de haut niveau sur les enfants et les conflits armés.
- Oui Au total 635 cas de violations graves concernant 16 515 enfants ont été signalés et vérifiés par l'équipe spéciale de surveillance et d'information.

transfrontalier, et présentation de rapports à ce sujet au Conseil de sécurité, en collaboration avec l'UNICEF

Un total de 162 enfants auraient été libérés par les différents groupes militaires et armés. Des moyens de subsistance et d'éducation leur ont été fournis par le biais d'un programme communautaire de réintégration mis en œuvre par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion avec l'aide de l'UNICEF.

5 sessions de formation ont été organisées pour 145 intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance pour renforcer leurs compétences en matière de surveillance des violations graves des droits de l'enfant et d'établissement de rapports à ce sujet.

Composante 3 : renforcement des capacités

Réalisation escomptée 3.1 : Renforcement de la capacité du Gouvernement sud-soudanais d'exécuter le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Indicateurs de succès prévus

3.1.1 Désarmement et démobilisation de 4 500 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins particuliers et fourniture d'une aide transitoire (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 4 500)

3.1.2 Admission de 4 500 ex-combattants adultes démobilisés dans des programmes de réinsertion (2011/12 : 0; 2012/13 : 4 500; 2013/14 : 4 500)

Indicateurs de succès effectifs

En septembre 2013, 290 ex-combattants, sélectionnés essentiellement au sein de l'APLS, ont été diplômés du centre de retour à la vie civile de Mapel, dans le cadre de la phase pilote du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Au cours de la phase pilote, qui a mis à l'épreuve la viabilité du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les ex-combattants ont été démobilisés et ont reçu une aide transitoire. Le nombre de 4 500 escompté n'a pas été atteint car le Gouvernement et l'APLS n'ont pas présenté suffisamment de candidats qualifiés pour bénéficier du programme.

En raison de l'éclatement du conflit en décembre 2013, toutes les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été suspendues.

Au centre de retour à la vie civile de Mapel, 290 ex-combattants ont participé à des activités d'éducation et de formation professionnelle pendant 3 mois, dans le cadre du programme de réinsertion.

Après l'achèvement de la formation, à Mapel, les ex-combattants sont rentrés chez eux, où ils ont reçu, pendant 9 mois, une assistance à la réintégration axée sur le marché dans des domaines tels que l'acquisition de compétences commerciales, et ont bénéficié de conseils, d'orientations et d'un suivi de la Commission nationale du désarmement,

de la démobilisation et de la réinsertion. Cette composante a été financée par l'Allemagne, par le biais du Centre international de Bonn pour la conversion, et mise en œuvre par le Programme transitionnel de démobilisation et réintégration, par l'intermédiaire d'autres partenaires. La Mission a fourni un appui logistique pour le transport des membres du personnel affectés au projet et le stockage d'instruments pour les ex-combattants.

Le nombre de 4 500 escompté n'a pas été atteint car le Gouvernement et l'APLS n'ont pas présenté suffisamment de candidats qualifiés pour bénéficier du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Appui à l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan du Sud, comprenant l'ouverture de 3 centres de transit et la fourniture d'un appui technique et logistique au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion de 4 500 ex-combattants	Non	Sur les 3 centres de transit prévus, 1 a ouvert et est opérationnel pour 290 ex-combattants à Mapel. Ce centre pilote devait profiter à 500 ex-combattants. Le faible taux de participation a mis en évidence la volonté limitée de l'APLS de participer au programme. Un appui logistique (du matériel et des fournitures de bureau) et un appui technique (du personnel) ont été fournis pour la conduite des opérations dans les centres de transit. En raison du conflit qui a éclaté en décembre 2013, le projet du Gouvernement de mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration à Mapel et Pariak durant la période considérée et le plan de la Mission consistant à financer une évaluation externe du programme pilote en janvier 2014 afin d'évaluer les enseignements tirés de l'expérience et d'orienter le programme à l'avenir ont été reportés à une date ultérieure.
Renforcement des capacités des autorités au niveau national et dans les États afin de faciliter la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan du Sud par un soutien logistique, le détachement de personnel, le déploiement de membres du personnel de la Mission auprès des services sud-soudanais compétents et l'organisation dans le pays d'une formation aux questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention de tous les membres du personnel concernés	Oui	La MINUSS a fourni un appui logistique pour l'installation des bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans les 10 États et au siège à Djouba, et a notamment appuyé les déplacements du personnel de la Commission dans tout le pays et fourni des articles non alimentaires et des outils de formation aux ex-combattants pendant la démobilisation. Des membres du personnel de la MINUSS ont été détachés et déployés aux côtés du personnel de la Commission dans les 10 bureaux d'État et au siège à Djouba.

	En novembre et décembre 2013, 4 ateliers ont été organisés à Aweil, Kuajok, Rumbek et Wau pour 139 participants sur les mécanismes de la Commission en ce qui concerne la réintégration dans les collectivités de retour des diplômés de la phase pilote, les projets de réinsertion de la MINUSS et les moyens de subsistance offerts par les États aux ex-combattants. Les 4 derniers ateliers n'ont pas été menés à bien en raison de la crise persistante qui a éclaté en décembre 2013.
Mise en œuvre de 30 programmes de réinsertion en vue d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 4 500 ex-combattants	Non Les 10 premiers projets ont été approuvés par le comité d'examen des projets de la MINUSS et leur mise en œuvre devait commencer en janvier 2014. Toutefois, l'éclatement du conflit en décembre 2013 a suspendu le programme.
Appui au Gouvernement en ce qui concerne le stockage, le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre, avec la mise en place de 5 nouveaux modules de stockage destinés aux forces gouvernementales de sécurité et de défense et de 3 modules de stockage d'urgence destinés aux caches d'explosifs et de munitions de l'APLS situées près des locaux de l'ONU, et la distribution de 5 panoplies de marquage et d'enregistrement dans 5 États supplémentaires	Non La MINUSS a facilité un voyage de recherche et un atelier à l'intention de 15 membres des forces gouvernementales en tenue. L'atelier a abouti à la conception et à l'élaboration de la première base de données globale du Soudan du Sud concernant le marquage et l'enregistrement des armes. En novembre 2013, après la livraison des 5 premières machines de marquage des armes (sur les 10 prévues), 15 membres du personnel de différents services en tenue ont suivi avec succès une formation de 2 semaines sur le marquage et l'enregistrement des armes de petit calibre organisée à Djouba. Il s'agissait du pilote d'un programme de formation destiné, à terme, à 50 membres du personnel. En décembre 2013, en collaboration avec le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères, la MINUSS a organisé un atelier sur des projets relatifs à la gestion des armes de petit calibre et leur entreposage en lieu sûr au Soudan du Sud. La construction d'installations de stockage sûres a été planifiée et devait commencer en 2014. Toutes les activités liées aux projets ont été suspendues pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2013, lors de l'éclatement du conflit. La mise en place de 5 modules supplémentaires de stockage d'armes et de 3 modules de stockage d'urgence destinés aux explosifs et la distribution de 5 panoplies supplémentaires de marquage et

Appui aux autorités nationales en vue de faciliter la mise en œuvre d'un programme d'information destiné à renforcer le soutien et la participation de la population au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à promouvoir des activités visant à lutter contre la violence intercommunautaire, par 3 activités de sensibilisation, 3 articles Web, 1 message d'intérêt public, 2 reportages et 20 photographies produits par le Groupe des services audiovisuels, et 2 programmes hebdomadaires diffusés sur Radio Miraya

Appui aux groupes de la protection de l'enfance de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux forces armées, fourni en collaboration avec l'UNICEF, afin d'aider au tri, à l'enregistrement et à la libération des enfants associés aux forces armées et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés à ces enfants

d'enregistrement n'ont pas eu lieu en raison du conflit.

Oui Entre septembre et décembre 2013, la MINUSS a diffusé 12 programmes sur Radio Miraya, publié 7 articles pour la presse écrite et le site Web et diffusé 1 message d'intérêt public sur les activités actualisées de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris : la prise en charge, par les autorités du comté, de projets de réinsertion concernant un dispensaire et une école primaire dans l'État de l'Équatoria oriental et un poste de police dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental; la distribution d'outils de formation aux ex-combattants qui ont réussi le programme dans l'État des Lacs et la remise des diplômes à 15 membres des forces en tenue à Djouba qui ont réussi le premier cours de marquage des armes. La MINUSS a assuré la couverture de la remise des diplômes aux 290 ex-combattants à Mapel et a fait des banderoles, des brochures et des prospectus sur la cérémonie. En raison du conflit, la diffusion de 2 programmes hebdomadaires a cessé après décembre 2013 afin de mettre l'accent sur la situation politique et humanitaire.

La Mission a également organisé, dans l'État des Lacs, 1 atelier sur la consolidation de la paix par le sport pour 51 participants, et 2 campagnes de sensibilisation au sein de l'union des jeunes de l'État de l'Équatoria oriental sur le rôle des jeunes dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et sur le mandat de la MINUSS.

Oui En collaboration avec l'UNICEF, la MINUSS a fourni un appui logistique aux groupes de la protection de l'enfance des bureaux de la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans les 10 États. Elle a fourni un appui logistique aux coordonnateurs de la protection de l'enfance dans les divisions et les casernes de l'APLS pendant l'identification, le tri, l'enregistrement et la libération des enfants associés à l'APLS et à des groupes armés, et a notamment assuré le transport des enfants vers les centres de transit. Un total de 897 enfants ont été identifiés et triés dans les divisions et les casernes de l'APLS, parmi lesquels 657 ont été enregistrés et libérés par la Commission;

95 % d'entre eux ont bénéficié d'une aide à la réintégration fournie par l'UNICEF et des partenaires. Quatre affiches ont été conçues en collaboration avec l'UNICEF, y compris en arabe de Djouba, pour sensibiliser la population locale et les militaires à l'obligation de protéger les enfants contre le recrutement durant un conflit.

Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement de la capacité du Service de police sud-soudanais de maintenir l'ordre et la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Élaboration des structures, de la politique, des stratégies et des réglementations nécessaires au bon fonctionnement du Service de police sud-soudanais et lancement de la mise en œuvre au niveau national ainsi que dans les États et les comtés (2011/12 : 7; 2012/13 : 15; 2013/14 : 25)

La structure de la police nationale sud-soudanaise, notamment les descriptions de poste, a été élaborée et approuvée par l'inspecteur général de la police et mise en œuvre aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés dans 25 comtés. L'élaboration des principales politiques et des réglementations policières correspondantes n'a pas été menée à bien, le Parlement n'ayant pas encore adopté la loi révisée sur la police nationale.

3.2.2 Augmentation du nombre de policiers sud-soudanais ayant reçu une formation dans les règles (2011/12 : 1 025; 2012/13 : 2 000; 2013/14 : 3 640)

Du fait du conflit qui a éclaté fin décembre 2013, le nombre de policiers ayant reçu une formation aux activités de police de base a été de 2 425 au lieu de 3 640.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils à la direction du Service en ce qui concerne le plan de développement stratégique du Service de police sud-soudanais, dans le cadre de 12 réunions portant sur l'élaboration de structures, de politiques, de stratégies et de règlements de nature à renforcer le commandement, le contrôle et les communications, et appui au Service s'agissant de la mise en place d'une présence et d'une autorité policières dans les capitales des 10 États et 28 comtés dans le cadre de la planification et du déploiement du personnel du Service	15	Réunions organisées, à l'occasion desquelles des conseils sur la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la police nationale (2 réunions avec le Conseil de l'élaboration des politiques du Ministère; 2 réunions avec le Conseil suprême de la police; 11 réunions avec le Comité pour le perfectionnement de la police), en sus des réunions mensuelles des comités pour le perfectionnement de la police des États fédérés, lesquelles ont débouché sur l'approbation des résultats du travail d'enregistrement du personnel de la police nationale, du rapport de l'évaluation exhaustive des besoins institutionnels, des structures de la police nationale et des descriptions de poste, de la politique relative à la carte d'identité, du plan stratégique pour 2013-2018 et du plan d'action 2013/14, notamment la création des centres d'opérations conjoint dans les capitales des 10 États, en vue de renforcer la direction, le

Conseils à la police et renforcement de ses capacités par le déploiement dans ses services au niveau national et dans les États et les comtés, à la demande du Gouvernement, de 450 membres de la Police des Nations Unies, conseils quotidiens d'ordre stratégique, tactique ou opérationnel, encadrement et formation en cours d'emploi visant à améliorer l'efficacité, l'accent étant mis sur les compétences de base à acquérir par la police sud-soudanaise, y compris la police de proximité, les techniques d'évitement et le traitement des détentions arbitraires ou prolongées, ainsi que la création d'unités de patrouille chargées du bétail

Apport d'un appui au Service de police sud-soudanais afin de l'aider à poursuivre la construction à Rajaf et Rambur (Kapuri), conformément aux normes internationalement acceptées, de centres de formation centralisés, au moyen de la coordination du financement des donateurs, du déploiement d'éléments des Nations Unies aux côtés de la police sud-soudanaise et de conseils, à planifier l'élaboration et la mise en œuvre de mesures fondamentales de réforme et de formation de la police, et à édifier en collaboration avec les partenaires de développement des structures essentielles au renforcement des capacités de la police

commandement et les communications. Par ailleurs, avant l'éclatement du conflit en décembre 2013, la MINUSS a aidé la police nationale à planifier et élaborer les structures organisationnelles et les descriptions de poste, aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, a mené des activités dans des locaux communs dans 25 comtés et a procédé à des patrouilles de longue durée dans 55 comtés pour assurer une présence policière.

Oui Des conseils, un tutorat et une formation en cours d'emploi ont été fournis quotidiennement à la police nationale grâce au déploiement dans ses services de 5 conseillers en police stratégique, de 10 conseillers de la police des États fédérés et de plus de 600 conseillers de la Police des Nations Unies aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, pour contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience de la police nationale.

Des activités de police de proximité ont été menées dans les 10 États par le biais des comités chargés des relations entre la police et la population; des conseils ont été fournis quotidiennement sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment sur l'inspection quotidienne des lieux de détention en vue de réduire le nombre des détentions arbitraires et prolongées.

Oui L'appui apporté par les donateurs à la construction des centres de Rajaf et de Rambur (Kapuri) a été coordonné dans le cadre des réunions mensuelles du Comité pour le perfectionnement de la police, des réunions de coordination avec les donateurs et des contacts avec les États Membres, ce qui a débouché sur des donations pour un dortoir féminin d'une capacité de 230 lits, un laboratoire informatique équipé de 32 ordinateurs et une bibliothèque dotée de tables, de chaises et d'un certain nombre de livres.

Des éléments des Nations Unies ont été déployés quotidiennement et une démarche de formation globale par équipes a été définie et mise en œuvre au centre de formation de Rajaf par une équipe de formateurs spécialisés du Rwanda et de l'Ouganda.

Appui à la réforme de la police et au renforcement de la confiance dans le cadre de 5 ateliers au niveau local, la diffusion sur le Web et sous forme papier de documents visant à faire connaître les activités de formation de la police, et la couverture régulière des activités menées conjointement par le Service national de police et Radio Miraya; conseils et appui visant la création, dans la Police nationale, d'un service de protection diplomatique doté de moyens fixes et motorisés, y compris d'une capacité d'intervention rapide

Fourniture d'un savoir-faire technique et appui à la mise en œuvre d'un vaste programme de formation tenant compte de la problématiques hommes-femmes, en vue de former 2 740 membres du Service de police sud-soudanais aux opérations de police de base, à la gestion des services de police, à la formation des formateurs, aux enquêtes judiciaires et aux droits de l'homme, comprenant la formation de 1 000 membres du personnel aux opérations de police de base et à la mise en place d'institutions judiciaires spécialisées pour les enfants

Oui Le Service de protection diplomatique a été créé et déployé à l'aéroport international de Djouba, dans les ambassades et dans les locaux de la MINUSS et il a assuré des services de patrouille mobile à Djouba. La MINUSS a apporté un soutien au service en y détachant quotidiennement du personnel.

10 ateliers locaux ont été organisés à l'intention de 192 policiers sur la réforme de la police, le renforcement de la confiance, la protection des civils, les questions hommes-femmes et la protection de l'enfance.

5 magazines consacrés aux activités de la police nationale et de la Police des Nations Unies ont été produits tous les deux mois et une formation aux relations publiques et au journalisme a été dispensée à 24 policiers.

Des émissions de radio hebdomadaires conjointes de la police nationale et de la Police des Nations Unies ont été consacrées à la prévention de la criminalité, à la sécurité routière, aux questions hommes-femmes et au travail de la police en général sur Radio Miraya et occasionnellement sur Yambio FM.

2 699 Agents de la police nationale sud-soudanaise ont été formés : 2 425 agents dans le cadre de 91 cours de formation structurée; 124 agents dans le cadre de 8 cours de formation non structurée sur les activités de police de base, la formation des formateurs, les techniques de police scientifique et technique, l'administration policière, les droits de l'homme, les questions hommes-femmes et la protection de l'enfance; 150 agents (membres des unités de protection et gardiens de prison) dans le cadre de sessions de formation menées dans les capitales de 6 États (Bentiu, Djouba, Roumbek, Torit, Wau et Yambio), en vue de renforcer l'aptitude des policiers et des gardiens de prison à traiter les affaires de violences sexuelles et sexistes et à intégrer la dimension hommes-femmes dans leur activité quotidienne.

51 réunions consultatives ont été organisées, en collaboration avec le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes et le Programme pour la sécurité et l'accès à la justice, sur les questions hommes-femmes ainsi que sur la protection de l'enfance et des personnes vulnérables.

Réalisation escomptée 3.3 : Renforcement des capacités de l'État en matière de justice militaire et civile et valorisation de la complémentarité des deux systèmes

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.3.1 Élaboration et mise en œuvre de cadres réglementaires et de plans stratégiques régissant l'administration de la justice militaire et de la justice civile et révision des structures existantes, conformément aux règles et aux normes du droit international et à la Constitution du Soudan du Sud (2011/12 : 3; 2012/13 : 6; 2013/14 : 8)

La loi sur l'APLS de 2009, les réglementations ultérieures et autres textes juridiques relatifs à l'armée ont été révisés pour en assurer la conformité avec les normes internationales.

Dans le cadre de 6 réunions consultatives tenues avec la Commission sud-soudanaise de la réforme législative, la loi sur le code de procédure pénale, la loi sur l'organisation judiciaire et la loi sur l'administration locale ont été révisées avec le concours de la Mission. La MINUSS a passé en revue 5 avant-projets de loi portant sur la création d'universités nationales et donné son avis au Ministère de la justice à ce sujet. Plus de 160 réunions consultatives ont été organisées dans les 10 États avec les autorités judiciaires, le Ministère de la justice et autres institutions de la justice pénale sur l'interprétation et l'application des cadres et procédures législatifs et réglementaires ainsi que sur l'élaboration des stratégies institutionnelles.

3.3.2 Examen et mise en œuvre des politiques nationales visant à traiter la question de la responsabilité des militaires auteurs de crimes et délits, notamment par des mesures disciplinaires, et augmentation du nombre de militaires poursuivis devant la justice civile ou militaire pour s'être rendus coupables de violations et d'irrégularités (2011/12 : aucun cas; 2012/13 : 5 cas; 2013/14 : 25 cas)

Avant la crise de décembre 2013, 116 militaires ont été traduits en cour martiale et 96 d'entre eux ont été condamnés pour crimes graves contre la population civile. De décembre 2013 à la fin de la période considérée, la composante de justice militaire de l'APLS a été renvoyée en opérations et aucune cour martiale n'a été réunie en raison des conditions de sécurité.

3.3.3 Amélioration de la coordination entre les institutions chargées de faire respecter l'état de droit et augmentation du nombre et des capacités des juges, procureurs et avocats du système de justice civile ayant reçu une formation (2011/12 : 0; 2012/13 : 20; 2013/14 : 60)

Au cours de la période considérée, 91 réunions de coordination ont été organisées entre les principales institutions chargées de l'état de droit. En outre, 10 cours de formation ont été organisés à l'intention de 490 juges, procureurs, policiers, gardiens de prison, chefs traditionnels, avocats, assistants juridiques et autres acteurs de la justice pénale.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre

Observations

Conseils aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice concernant la révision, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires, de plans stratégiques et de procédures, dans le cadre de 12 réunions consultatives et de 6 ateliers organisés à l'intention des autorités judiciaires, du Ministère de la justice et des autres institutions chargées de faire respecter

5 Exposés thématiques ont été présentés sur de grands domaines d'activité législative, en collaboration avec la Direction de la législation du Ministère de la justice, depuis novembre 2013. La Mission a également établi 1 proposition portant sur la réorganisation de la Direction de la législation et passé en revue les projets de loi relatifs aux universités publiques.

l'état de droit, en vue d'améliorer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le fonctionnement de la justice pénale, dont la justice pour mineurs, au niveau national et dans les États; conseils au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur et aux autorités judiciaires sur les cadres et plans stratégiques dont la mise en œuvre permettra de remédier aux carences recensées pour certains domaines prioritaires dans le rapport final sur le projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit

- 6 Réunions consultatives ont été organisées avec la Commission sud-soudanaise de la réforme législative sur la révision de la loi sur le code de procédure pénale, de la loi sur l'organisation judiciaire et de la loi sur l'administration locale, ainsi que sur l'élaboration et la présentation d'une note de réflexion esquissant des propositions de procédures pour la réforme législative au Soudan du Sud.
- 3 Réunions de consensus ont été organisées avec le Ministère de la justice et la Commission de la réforme législative sur des projets de textes législatifs.
- 10 États où la Mission a procédé à une évaluation des besoins des autorités judiciaires et du Ministère de la justice, un rapport final étant établi
- 160 Réunions consultatives ont été tenues dans les 10 États avec les autorités judiciaires, le Ministère de la justice et autres institutions de la justice pénale sur l'interprétation et l'application des cadres législatifs et réglementaires, les procédures et l'élaboration de stratégies institutionnelles.
- 10 Ateliers de formation ont été organisés dans les États de l'Équatoria central, de l'Équatoria oriental, de l'Équatoria occidental, du Ouarab, du Bahr el-Ghazal occidental et du Bahr el-Ghazal septentrional, à l'intention de 169 participants de l'autorité judiciaire, du Ministère de la justice et autres institutions de la justice pénale, sur l'amélioration de la mise en œuvre de la justice pénale, notamment en vue de réduire les détentions prolongées et arbitraires.
- 33 Réunions du forum de coordination à laquelle la Mission a participé, dont 3 consultations au niveau des États fédérés consacrées au rapport final sur le projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit; 4 réunions du groupe de la gouvernance, 4 réunions du groupe de la protection et 3 réunions du groupe de la protection de l'enfance; 5 réunions des comités de développement, 10 réunions de coordination interinstitutionnelle et 4 forums de donateurs

Conseils au Ministère de la défense et des anciens combattants et aux autorités militaires sur l'élaboration de cadres réglementaires et stratégiques de planification et de procédures administratives, lors de réunions hebdomadaires, dont 10 seront consacrées à l'examen de la législation et 20 autres aux politiques, directives et procédures; conseils aux autorités militaires sur les propositions de modifications à la loi relative à l'Armée populaire de libération du Soudan, visant à interdire l'enrôlement des enfants et à fixer des mesures punitives et des dispositifs de responsabilisation s'appliquant aux contrevenants

- 10 Réunions tenues avec les autorités judiciaires et le Ministère de la justice, en vue de donner des avis juridiques techniques sur la situation des personnes accusées de trahison dans le cadre des événements du 15 décembre 2013

Avant la crise de décembre 2013 :

- 30 Réunions hebdomadaires, lors desquelles la MINUSS a conseillé le Ministère de la défense et des anciens combattants sur des questions visant à garantir la transparence des mécanismes de responsabilité, qui ont produit des résultats en août 2013, lorsque, pour la première fois, le porte-parole de l'APLS a tenu des points de presse sur l'action menée par l'organisation en matière de responsabilité;
- 10 Modules de formation organisés à l'intention de 92 avocats militaires sur le droit pénal et la procédure pénale, les enquêtes et la responsabilité du supérieur hiérarchique dans le contexte des violations du droit international humanitaire. Dans le cadre de réunions hebdomadaires, les participants du secteur de la justice militaire ont bénéficié d'une expertise et de conseils techniques, débouchant sur l'élaboration d'une instruction relative à la répression du recrutement des enfants soldats et à la procédure devant la cour martiale;
- 15 Sessions organisées pour la réalisation à 70 % de la révision de la loi sur l'APLS de 2009;
- 30 Réunions hebdomadaires et 2 ateliers de planification stratégique organisés à l'intention du juge-avocat général.

La MINUSS a détaché des éléments auprès de l'Unité de la protection de l'enfance du Ministère de la défense et des anciens combattants en vue d'apporter un appui technique dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action révisé de l'APLS, de l'élaboration des politiques stratégiques, de la planification et de la hiérarchisation des mesures et questions opérationnelles, notamment le renforcement des mesures de sanction pour les auteurs de graves violations, en particulier en matière de recrutement d'enfants. Des réunions mensuelles ont été organisées pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action révisé, et la Mission a recommandé des mesures

Appui à l'élaboration d'un système de justice militaire intégré cadrant avec le système civil de justice pénale avec le déploiement de 10 conseillers dans des institutions nationales, dont des institutions militaires, et appui à la Commission de la réforme législative et au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire que préside le Gouvernement

Appui à 120 réunions que tiendront les instances publiques chargées de faire respecter l'état de droit, afin de donner les moyens à la direction, aux commissaires, aux juges, aux procureurs et aux responsables de la police et des établissements pénitentiaires de renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit par une meilleure coordination de leurs activités, et appui au renforcement des capacités des juges, procureurs et fonctionnaires chargés du respect de l'état de droit

visant à remédier aux problèmes entravant l'application du plan. Au total, 8 instructions du commandement militaire de l'APLS ont été prises pour autoriser l'ONU à contrôler l'absence d'enfants dans les rangs de l'armée et pour interdire le recrutement d'enfants et l'utilisation des écoles à des fins militaires. Des directives prévoyant des sanctions contre les militaires qui commettent des crimes et des graves violations à l'encontre des enfants ont également été adoptées par l'APLS. Par suite, 31 officiers de l'APLS ont été poursuivis sur le fondement de ces directives.

Non 5 spécialistes du droit militaire fournis par le Gouvernement ont été recrutés avec l'objectif de les déployer auprès des antennes de l'APLS en vue d'harmoniser le système de justice militaire avec le système de justice civile et de fournir des conseils au Groupe de travail sur la réforme de la justice militaire et à la Commission de la réforme législative; toutefois, du fait du conflit qui a éclaté en décembre 2013, cette activité a dû être reportée.

58 Réunions des forums sur l'état de droit ont été organisées par la MINUSS dans 9 États, dont 26 avec l'appui du PNUD, à l'intention des juges, des procureurs, des policiers, des gardiens de prison, des chefs traditionnels, des travailleurs sociaux et des agents de probation.

35 Exposés ont été présentés sur les questions prioritaires relatives à l'état de droit. Le nombre de produits exécutés a été inférieur aux prévisions en raison de l'interruption des forums sur l'état de droit dans les États du Haut-Nil et de l'Équatoria central à la suite de l'éclatement du conflit en décembre 2013.

La Mission a organisé 7 conférences publiques sur des questions d'actualité relatives à l'état de droit et à la justice à l'université de Djouba. Elle a également diffusé 7 émissions sur des questions relatives à l'état de droit sur les radios nationales et locales. Par ailleurs, la MINUSS a organisé 24 sessions d'éducation civique et de sensibilisation sur des questions relatives à l'état de droit, à l'intention de 1 334 représentants de la société civile dans 6 États. Enfin, elle a élaboré, réalisé et distribué du matériel promotionnel sur l'état de

Appui, en collaboration avec l'UNICEF, à l'examen, à la réforme et à la mise en œuvre des procédures de la justice pénale et de la justice pour mineurs en vue de mieux les faire correspondre aux règles et aux normes internationales du droit des droits de l'homme, dans le cadre de 24 réunions consultatives et de 7 ateliers organisés au niveau national et dans les États pour aider les autorités judiciaires, le Ministère de la justice, la Commission de la réforme législative, l'Assemblée législative nationale et celle des États et les institutions chargées de faire respecter l'état de droit à fixer les priorités en matière de réforme, sur la base des données résultant du contrôle de l'activité des tribunaux, de l'examen des affaires et des systèmes de gestion et de suivi de celles-ci

droit dans les 10 États (180 affiches et 500 brochures).

- 156 Réunions consultatives ont été organisées, dont 107 (en collaboration avec l'UNICEF) avec les homologues de la justice pénale sur la justice pour les mineurs et autres groupes vulnérables, et 49 avec les autorités judiciaires, le Ministère de la justice et autres institutions de la justice pénale sur des questions relatives à l'administration de la justice.
- 4 Ateliers de renforcement des capacités sur la justice pour les groupes vulnérables ont été organisés dans 4 États à l'intention de 130 participants des autorités judiciaires, du Ministère de la justice et autres institutions de la justice pénale, dont 3 en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
- 18 Sessions de sensibilisation ont été organisées dans 4 États sur la justice pour les groupes vulnérables et sur l'accès à la justice.
- 13 Sessions de sensibilisation au niveau fédéral et 1 au niveau fédéré ont été organisées à l'intention des prestataires de services sur la protection des groupes vulnérables et la justice pour ces groupes, dont 317 policiers et 137 militaires.
- 53 Procédures judiciaires ont été suivies au niveau des États fédérés, en vue de recenser les priorités de réforme, 3 rapports analytiques étant établis.
- 56 Audiences ont été suivies, dont 11 audiences du tribunal spécial institué pour juger les personnes accusées de trahison dans le cadre des événements du 15 décembre 2013, 11 rapports d'audience et 1 rapport analytique final étant établis; 45 audiences de tribunaux coutumiers, 2 rapports analytiques étant établis.
- 3 Ateliers et tables rondes au niveau fédéré ont été organisés sur le droit coutumier et la justice traditionnelle à l'intention de 48 chefs, et 1 atelier de trois jours sur la justice traditionnelle a été organisé dans l'État du Haut-Nil, en collaboration avec l'organisation Pact International et le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis, à l'intention de 50 participants, dont des chefs coutumiers, des représentants du Ministère de la justice,

de l'administration pénitentiaire et de la police, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile.

- 95 Réunions consultatives ont été organisées, dont 56 sur la justice traditionnelle, 28 sur la création de réseaux d'avocats et d'assistants juridiques bénévoles et 11 sur la mise en œuvre de la stratégie d'aide juridictionnelle du Ministère de la justice.
- 10 Sessions et ateliers de formation ont été organisés à l'intention de 262 avocats et assistants juridiques de l'aide juridictionnelle.
- 7 Sessions de sensibilisation à l'aide juridictionnelle ont été organisées à l'intention de 301 personnes détenues.
- 9 Réunions de coordination ont été organisées avec les donateurs dans le domaine de l'aide juridictionnelle. La Mission a également participé à 5 sessions consacrées à la rédaction du projet de loi de l'Équatoria occidentale sur le code coutumier et la procédure coutumière. Elle a également élaboré un formulaire d'appel type dans 4 États, en consultation avec les homologues de la justice pénale, et apporté un appui technique, juridique et logistique dans le cadre de l'organisation de la conférence constitutive du barreau du Soudan du Sud qui s'est tenue en juin 2014 et à laquelle ont participé 240 avocats.

Réalisation escomptée 3.4 : Respect des pratiques de référence par les institutions publiques chargées d'assurer la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.4.1 Adoption et mise en application d'un cadre de réforme du secteur de la sécurité

Le projet définitif de politique de sécurité nationale, premier élément du cadre de réforme du secteur de la sécurité, a été arrêté et n'a plus qu'à être entériné par le Conseil des ministres et approuvé par l'Assemblée législative nationale. La politique de sécurité nationale doit servir de base à la stratégie de sécurité nationale, qui s'inspirera d'autres lois et politiques relatives à la réforme du secteur de la sécurité.

3.4.2 Adoption de lois sur la gouvernance et le contrôle du secteur de la sécurité, conformément aux pratiques de référence

Des consignes de rédaction et un cadre technique ont été mis au point en consultation avec le Ministre de la sécurité nationale et serviront de base à l'élaboration de la loi sur la sécurité nationale. La politique de sécurité nationale étant toujours en cours d'examen devant l'Assemblée législative nationale, aucune loi sur la gouvernance et le contrôle du secteur de la sécurité n'a pu être adoptée.

3.4.3 Adoption et application d'un dispositif de réglementation des armes légères et de petit calibre

À la fin de la période considérée, le projet de loi sur les armes de petit calibre élaboré au cours de la période précédente était en attente d'approbation par le Ministère de la justice.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre	Observations
Conseils au Gouvernement sur les travaux du conseil national de sécurité et de son secrétariat exécutif et sur ceux des comités de sécurité des États, dans le cadre de réunions hebdomadaires organisées à l'échelle nationale et dans les États, du détachement d'un conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité auprès des services sud-soudanais compétents et du déploiement au niveau des États de 10 administrateurs recrutés sur le plan national, et organisation de 14 ateliers et sessions de formation à l'échelle des États	Non	Un conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité a été détaché auprès du Ministère de la sécurité nationale et 10 administrateurs recrutés sur le plan national spécialistes de la réforme de la sécurité ont été déployés dans les 10 États. Des réunions consultatives ont été tenues régulièrement avant décembre 2013, avec le Ministre de la sécurité nationale, le Ministre de la défense et le Ministre de l'intérieur, sur les attributions, les responsabilités et le fonctionnement d'un conseil national de sécurité régulièrement constitué. Des secrétariats du conseil national de sécurité ont été créés dans les États du Jongleï et des Lacs; toutefois, aucun de ces secrétariats n'était opérationnel en raison de l'instabilité de l'administration dans ces États et de la crise actuelle. La MINUSS a présidé la session d'août 2013 de la réunion du groupe de travail sur l'APLS et participé à la réunion du groupe de travail sur l'état de droit ainsi qu'à d'autres réunions de coordination de juillet à décembre 2013. Après décembre 2013, les réunions ont été annulées en raison de la crise. Des consultations et des préparatifs en vue d'ateliers devant être organisés au niveau local ont eu lieu de juillet à novembre 2013; toutefois, ces ateliers ont dû être reportés en raison de la crise qui a éclaté en décembre 2013.
Conseils au Ministère de la sécurité nationale sur l'organisation d'un examen d'ensemble du secteur de la sécurité et sur l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale, dans le cadre de réunions hebdomadaires, du détachement de spécialistes auprès des services compétents de 15 ateliers (5 à l'échelle nationale et 10 à l'échelle des États)	Non	La politique de sécurité nationale n'ayant pas encore été adoptée, et compte tenu de l'insécurité créée par le conflit qui a éclaté en décembre 2013, les activités de sensibilisation destinées à faire connaître au public cette politique ainsi que le rôle des comités de sécurité des États fédérés dans l'architecture nationale de sécurité (ateliers dans les 10 États) et les activités visant à appuyer la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale (20 réunions) n'ont pas pu être menées à bien.

Conseils à l'Assemblée législative du Soudan du Sud et à la société civile sur le rôle des organes de contrôle du secteur de la sécurité, dans le cadre de 16 réunions et sessions ou ateliers de formation

Conseils au Gouvernement sur l'élaboration de stratégies de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, dans le cadre de 2 ateliers destinés au groupe de travail sur la gestion des stocks d'armes et de réunions hebdomadaires tenues au Ministère de l'intérieur

La Mission a organisé des réunions régulières et ponctuelles avec les membres du Ministère de la sécurité nationale et d'autres responsables de la sécurité entre juillet et décembre 2013 en vue de donner des conseils sur la réalisation d'un examen d'ensemble du secteur de la sécurité.

La MINUSS a apporté des conseils au moyen des activités suivantes :

- 4 Évaluations de besoins au niveau national pour les organisations de la société civile, en vue de la fourniture d'un appui technique dans le cadre de l'élaboration de cadres stratégiques et de plans de travail relatifs au contrôle des autorités civiles sur le secteur de la sécurité
- 3 Évaluations sur le terrain à Wau (Bahr el-Ghazal occidental), Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) et Bor (Jongleï), en vue de définir les acteurs chargés de contrôler le secteur de la sécurité au niveau des États et d'évaluer les besoins en matière de capacités
- 2 Ateliers organisés : un de deux jours sur le renforcement de la responsabilité interne et sur le contrôle des institutions de sécurité au niveau national, à l'intention de 62 représentants des autorités fédérées et de la société civile; un d'une journée sur le rôle des organisations de la société civile dans les activités de surveillance, d'enquête et d'information sur les violations des droits de l'homme à l'intention de 40 représentants de 14 organisations de la société civile

Du fait du conflit qui a éclaté en décembre 2013, les 7 autres réunions, sessions de formation et ateliers qui étaient prévus n'ont pas pu être menés à bien.

- 1 Atelier de deux jours sur la gestion des stocks d'armes en partenariat avec le Centre international de Bonn pour la conversion organisé à l'intention de 22 participants à Malakal (Haut-Nil) et de 23 participants (dont des représentants des forces organisées) à Rumbek (Lacs)
 - 1 Réunion sur la gestion des stocks d'armes à l'intention des forces organisées à Djouba (Équatoria central)
-

Réalisation escomptée 3.5 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud de se doter d'un système pénitentiaire sûr et humain et de mettre fin aux détentions arbitraires prolongées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Élaboration, adoption et mise en place des structures administratives, des politiques, des stratégies opérationnelles et des règlements nécessaires au bon fonctionnement du Service pénitentiaire sud-soudanais

Avant le début de la crise de décembre 2013, le Service pénitentiaire sud-soudanais, le Ministère de la justice, l'ONUDC et le PNUD ont mis au point et adopté un règlement, en attente d'approbation par le Ministère de la justice. Ce règlement régit l'organisation et le fonctionnement du Service pénitentiaire, son champ d'activité, le classement des établissements pénitentiaires et des détenus, le traitement général des détenus et l'emploi de la force.

3.5.2 Augmentation du nombre d'agents du Service pénitentiaire sud-soudanais (2011/12 : 160; 2012/13 : 250; 2013/14 : 400) et du nombre de procureurs, juges et responsables de la liaison judiciaire (2011/12 : 25; 2012/13 : 75; 2013/14 : 120) ayant les qualifications voulues

Le Service pénitentiaire s'est enrichi de 125 agents supplémentaires, dont 96 ayant suivi la formation continue d'un an des cadets, à Djouba, et 25 agents de probation ayant suivi un cours spécialisé en décembre 2013. Le programme de formation des cadets et le cours spécialisé ont reçu l'appui de la MINUSS et de l'ONUDC. En raison du déclenchement du conflit en décembre 2013, la formation prévue pour 300 autres agents pénitentiaires n'a pas eu lieu.

En tout, 143 fonctionnaires, dont 78 nouveaux juges, 15 agents de liaison des tribunaux et 50 procureurs, ont été formés au cours de la période considérée, grâce aux efforts conjoints de la Mission, du PNUD, des autorités judiciaires, du Ministère de la justice et de l'Organisation internationale de droit du développement.

3.5.3 Augmentation du nombre de détenus ou de prisonniers maintenus en détention arbitraire de façon prolongée dans des prisons ou des centres de détention administrés par la police ou les autorités militaires, qui sont déférés au tribunal, au bureau du Procureur ou aux autorités pénitentiaires (2011/12 : 20; 2012/13 : 100; 2013/14 : 200)

Après les renvois, les examens, la fourniture d'avis relatifs aux procédures, règles, réglementations et lois, et les progrès des procédures en appel, 4 526 cas de détention arbitraire de façon prolongée ont été traités (la moyenne par semaine est de 501 cas enregistrés et 87 traités).

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) :	
	oui/non ou nombre	Observations
Appui au renforcement des capacités du Service pénitentiaire sud-soudanais afin qu'il puisse mettre en place un système pénitentiaire sûr et humain répondant aux besoins des femmes et des mineurs, dans le cadre de la fourniture de conseils sur l'élaboration de dispositifs de formation à l'intention des formateurs, de l'organisation de 18 cours de gestion et cours spécialisés destinés à 400 membres du personnel pénitentiaire de statut intermédiaire ou	15	Avant l'éclatement du conflit en décembre 2013, la MINUSS a organisé des cours de gestion et des cours spécialisés à l'intention de 301 cadres moyens et supérieurs des services pénitentiaires, dont 46 femmes, dans les domaines suivants : formation des responsables, gestion, audit interne, gestion financière, agriculture, alimentation et nutrition, liberté surveillée, droits de l'homme, justice pour mineurs et

supérieur, dont des cours sur les droits de l'homme et la justice pour mineurs, et de l'encadrement direct du personnel pénitentiaire de 10 prisons d'État et de 19 prisons de comté, en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité des prisons, notamment par le déploiement des experts de la Mission au siège du Service, dans les directions pénitentiaires des États et au centre de formation du personnel pénitentiaire

Appui au renforcement de la gestion pénitentiaire dans le cadre de séances de formation, consacrées notamment aux droits de l'homme et à la justice pour mineurs, qui seront proposées à 50 agents pénitentiaires militaires, 100 élèves officiers et 250 agents pénitentiaires

compétences de base en informatique. La formation n'a pas eu lieu concernant les trois derniers domaines cités du fait du déclenchement du conflit en décembre 2013.

Dans le cadre de la formation de 9 mois des cadets, des formateurs de l'École du Service pénitentiaire du Soudan du Sud ont reçu des conseils techniques sur la prestation des cours de formation et la mise au point de 30 modules de formation sur la gestion et le cadre réglementaire des prisons, la formation des sous-officiers, la formation des formateurs et le cours de formation des cadets.

Avant décembre 2013, grâce au concours de 98 agents pénitentiaires fournis par des gouvernements et affectés dans les prisons, des agents pénitentiaires dans les 10 États et dans 19 prisons des bases d'appui de comté ont bénéficié d'un encadrement quotidien pour les questions liées à la gestion des prisons et l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant le traitement des détenus.

La MINUSS a organisé des visites mensuelles dans les établissements pénitentiaires des 10 États afin de suivre la situation des enfants détenus dans les prisons, plaider en faveur de l'examen des cas pour qu'ils soient jugés rapidement afin d'éviter la détention prolongée, et encadrer les autorités et les agents pénitentiaires dans ce domaine. Elle a organisé 3 sessions de formation à l'intention de 100 agents pénitentiaires et policiers afin de mieux leur faire connaître les questions de justice pour mineur et la loi sur la protection de l'enfance de 2008.

Avant l'éclatement du conflit en décembre 2013 :

- 100 Agents formés dans le cadre des cours de formation des cadets sur des sujets tels que les droits de l'homme et la justice pour mineurs;
- 107 Agents des services pénitentiaires ont reçu une formation relative aux droits de l'homme et à la santé dans les prisons;
- 4 Sessions de formation ont été organisées à l'intention de 37 agents de la police militaire, dans le domaine de la gestion des centres de détention militaires axée sur les droits de l'homme.

Conseils fournis dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Service pénitentiaire du Soudan du Sud, afin d'appuyer le renforcement du service d'inspection chargé de contrôler les opérations pénitentiaires et d'enquêter sur les incidents, et de faciliter la mise au point d'un plan d'ensemble qui encadrera la gestion des services médicaux pénitentiaires, s'agissant notamment de la prise en charge des malades mentaux, encadrement et accompagnement professionnel des membres du Service par des spécialistes détachés par la Mission afin de dispenser des conseils sur la mise en place de services à la population, d'assistants juridiques et de dispositifs de réhabilitation des détenus tels que les ateliers pénitentiaires et les régimes carcéraux, et l'appui à la création de fermes-prisons

Appui aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux services de la police et aux services pénitentiaires en vue de l'instauration de comités chargés d'examiner les cas de détention provisoire dans au moins 5 autres États, notamment par la fourniture d'une aide technique à la création d'une procédure d'examen, une attention particulière étant prêté aux femmes et aux enfants; encadrement du personnel de la police et des prisons et des responsables de la liaison judiciaire afin qu'ils appuient les comités chargés de l'examen des cas de détention; soutien et conseils aux bureaux des

Non Avant décembre 2013, la MINUSS a rencontré régulièrement les autorités du Service pénitentiaire du Soudan du Sud et donné des avis sur le renforcement du service d'inspecteurs chargé de surveiller le fonctionnement des prisons et d'enquêter sur les incidents, notamment l'élaboration de la politique et du manuel d'inspection, qui ont été approuvés par le Service pénitentiaire. Au cours de la période considérée, un chef de service a été nommé et plusieurs cadets formés par la MINUSS ont intégré ce service et commencé une formation continue.

Une stratégie a été mise au point pour les services de santé mentale des établissements pénitentiaires, en consultation avec les parties prenantes, et adoptée par le Service pénitentiaire du Soudan du Sud, qui a également approuvé le cadre propice à la réinsertion des détenus mis en place.

Avec le concours de l'ONUDC, la MINUSS a, dans 3 États, lancé des projets de jardins dans les prisons visant la réinsertion des détenus et encadré et conseillé le personnel pénitentiaire en matière d'agriculture.

La MINUSS a aidé le Service pénitentiaire du Soudan du Sud à présenter une demande de financement au dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim; le Service a reçu 1,8 million de dollars et le projet agricole doit être mis en œuvre par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

En raison du déclenchement du conflit en décembre 2013, les autres activités prévues n'ont pas été exécutées.

Oui La MINUSS a fourni une assistance technique aux autorités judiciaires et au service juridique du Ministère de la justice pour l'organisation de 23 sessions des comités chargés d'examiner les cas de détention provisoire, dans 5 États (Équatoria orientale et Équatoria occidentale, Haut-Nil, Bahr el-Ghazal occidental et Bahr el-Ghazal septentrional), et publié 22 rapports. Chaque semaine, la Mission a fourni un encadrement à la police, à l'administration pénitentiaire, aux procureurs et aux autorités judiciaires pour les aider à traiter les cas avérés

procureurs et aux tribunaux dans les États afin qu'ils traitent les cas de détention portés à leur connaissance

Conseils techniques sur les mesures à prendre en vue de réduire le nombre de détentions arbitraires ou de séjours prolongés dans des centres de détention, dans le cadre de 12 réunions et ateliers, ainsi que de 10 sessions de formation ou consultations, destinés au personnel des autorités judiciaires, des bureaux

de détention arbitraire prolongée. Les réunions consultatives hebdomadaires ont été interrompues dans les États du Haut-Nil, du Jongleï, de l'Unité et de l'Équatoria central en raison du déclenchement de la crise au mois de décembre 2013, alors que, dans les États moins touchés, elles se sont poursuivies comme prévu.

La MINUSS a mis en place 4 centres de rétention provisoire dans ses sites de protection des civils à Djouba, Malakal, Bentiu et Bor, pour que les questions liées à la sécurité des personnes déplacées dans leur propre pays soient traitées en conformité avec ses lignes directrices et les instructions permanentes relatives à la détention provisoire dans les opérations de paix des Nations Unies. La Mission a fourni un appui technique et juridique dans le cadre de 77 évaluations des risques en matière de sécurité et 14 évaluations des risques de remise des personnes déplacées soupçonnées d'avoir commis des infractions dans les sites de protection des civils. La Mission a tenu 5 réunions de suivi avec ses homologues de la justice pénale concernant les affaires transférées pour traitement.

La Mission s'est rendue régulièrement dans les prisons d'État et dans les centres de détention de la police afin d'encadrer les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et suivre la situation des enfants, notamment l'examen et le jugement rapide des affaires pour éviter une détention d'une durée excessive. Grâce à la Mission, 56 enfants ont été rapidement libérés des centres de détention de la police et des prisons.

La MINUSS et l'UNICEF ont mis au point des directives sur la prise en charge d'enfants ayant commis des infractions dans les sites de protection des civils, plus particulièrement sur le suivi des affaires et leur renvoi à des organismes de protection de l'enfance travaillant dans les sites de protection des civils.

La MINUSS a organisé :

- 360 Réunions consultatives pour assurer le contrôle, le suivi et l'encadrement dans les postes de police et les établissements pénitentiaires des 10 États, en matière d'arrestation, de détention et d'enquête. Compte tenu du déclenchement de

des procureurs, de la police ou des prisons, ainsi qu'au personnel de l'appareil judiciaire militaire et civil, à l'échelle nationale et dans les États, notamment par le traitement des cas individuels et la révision des procédures, règles, règlements et lois

la crise en décembre 2013, ces activités ont été suspendues dans les États de l'Équatoria central, du Haut-Nil, du Jongleï et de l'Unité. Au total, 4 526 cas de détention arbitraire prolongée (par semaine et en moyenne, 501 recensés et 87 traités) ont été complètement traités par le biais d'examens et d'avis portant sur les procédures, les règles, les réglementations et les lois, et grâce aux progrès réalisés dans les procédures en appel, résultat direct de l'action menée par la Mission dans les 10 États;

- 8 Ateliers de formation ont été organisés : 6 à l'intention de 169 participants, sur des mesures visant à réduire le nombre de cas de détention prolongée arbitraire dans les États de l'Équatoria central, l'Équatoria oriental et l'Équatoria occidentale, du Ouarab, du Bahr el-Ghazal occidental et du Bahr el-Ghazal septentrional; et 2 ateliers intégrés organisés à Djouba, à l'intention de 76 agents de la police militaire et juges-avocats défenseurs, sur des sujets tels que les enquêtes, la gestion des lieux du crime et les fonctions de base de la police militaire. La Mission a facilité l'installation du tribunal itinérant de grande instance du comté de Twic (État de Ouarab) et suivi 2 affaires dont il était saisi.

Des ateliers de formation dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï ont été annulés en raison de la crise et un atelier de formation dans l'État des Lacs a été interdit par le Gouverneur de l'État;

- 104 Sessions ont été organisées sur les détentions arbitraires prolongées dans les États, et 72 rapports analytiques mensuels ont été rédigés sur la situation générale des détentions arbitraires prolongées dans tout le Soudan du Sud. Les groupes de travail dans les États de l'Équatoria central, du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï ont été suspendus du fait du déclenchement de la crise, le 15 décembre 2013.
- 9 Réunions consultatives ont porté sur la nécessité de déployer des fonctionnaires de justice ou de mettre en place des tribunaux itinérants dans les États et 2 rapports ont été publiés sur le fonctionnement des tribunaux itinérants.

Conseils, aide technique et proposition de bons offices à toutes les autorités compétentes, dont le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la sécurité nationale, le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et des anciens combattants et l'Armée populaire de libération du Soudan, en vue de prévenir et de réduire les cas de détention provisoire, et appui au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la condition de la femme, de l'enfance et de l'action sociale, en coordination avec l'UNICEF, en vue d'élaborer un système judiciaire national pour les mineurs dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal

La MINUSS a assuré le suivi de 13 affaires de la prison de Djouba portées devant les tribunaux itinérants de Gudele, déjà mis en place en 2013 afin de résorber l'arriéré de cas de détention arbitraire prolongée.

Non Avant l'éclatement du conflit en décembre 2013, la MINUSS a organisé 3 formations sur la responsabilité du supérieur hiérarchique, notamment sur la prévention ou la réduction de l'usage de la détention arbitraire, à l'intention de 89 militaires, y compris des agents de la justice militaire, à Wau, Djouba et Malakal.

En collaboration avec la Mission et en concertation avec la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, une réglementation relative aux centres de détention de l'Armée populaire de libération du Soudan a été élaborée pour assurer le respect des droits de l'homme, notamment des droits de l'enfant.

La MINUSS a continué d'appuyer les travaux des comités d'examen de la justice pour mineurs au niveau des États et au niveau national, afin d'accélérer les affaires concernant des enfants, notamment par le recours à un processus d'examen au cas par cas, une attention spéciale étant accordée aux femmes et aux enfants. La MINUSS, en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, a fourni un encadrement et des conseils aux procureurs et aux tribunaux des États, pour aider les comités d'examen de la justice pour mineurs et faciliter l'examen des dossiers, en vue de renforcer la réforme nationale de la justice pour enfants et pour mineurs; ce qui a conduit à la libération anticipée de 45 enfants détenus dans les prisons.

Réalisation escomptée 3.6 : Renforcement de la capacité du Soudan du Sud à protéger les civils de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre, conformément aux conventions et normes humanitaires internationales

Indicateurs de succès prévus

3.6.1 Baisse du nombre de pertes civiles causées par des mines et des restes explosifs de guerre (2011/12 : 109; 2012/13 : 75; 2013/14 : 50)

Indicateurs de succès effectifs

Au cours de l'exercice 2013/14, 45 victimes civiles (12 personnes tuées et 33 personnes blessées) ont été signalées.

Le nombre de victimes a baissé malgré le déclenchement du conflit et l'utilisation généralisée d'armes explosives dans ou aux alentours des zones peuplées de civils, notamment d'armes à sous-munitions dans l'État du Jonglei. Dans le cadre des mesures prises pour faire face à cette situation d'urgence, le Service de la lutte antimines a pu : a) réorienter les équipes de déminage et apporter un appui en temps opportun, pour ce qui est des levés de terrain et de l'enlèvement des restes explosifs de guerre à l'intérieur ou à proximité des bases, des sites de protection des civils et des principaux terrains d'aviation de la MINUSS; b) finir les levés de terrain dans 500 villages et villes, ainsi que l'enlèvement d'explosifs et de stocks de munitions abandonnés dans des écoles et des bâtiments publics; c) inspecter ou déminer 22 sites à Bor pour le compte d'organismes des Nations Unies et de partenaires de l'action humanitaire; d) et fournir un appui aux activités de construction de la MINUSS, y compris dans les sites de protection des civils. Après de violents combats à l'intérieur et aux alentours de Malakal, des équipes ont effectué des levés de terrain et des activités de déminage, notamment dans des sites autour d'un futur hôpital.

3.6.2 Augmentation des superficies déminées pouvant à nouveau être exploitées
(2011/12 : 5 918 884 m²; 2012/13 : 2 000 000 m²; 2013/14 : 5 400 000 m²)

Au cours de l'exercice 2013/14, 12 000 000 m² de terres (équivalant à 1 700 terrains de football) ont été déminées ou restituées aux populations comme terres désormais sûres.

Les activités de déminage ont réduit le risque de mort ou de blessure pour les populations, accru les possibilités de reprise des activités socioéconomiques, renforcé la protection des civils et facilité l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire.

3.6.3 Renforcement des capacités nationales de lutte antimines

Les moyens de l'Autorité sud-soudanaise de lutte antimines ont été renforcés au cours de l'exercice 2013/14 grâce à des formations continues, des missions sur le terrain, des ateliers de coordination et la rénovation des infrastructures des bureaux extérieurs. Avant la crise, le Service de la lutte antimines de l'ONU a apporté son appui à des partenaires nationaux, notamment dans les domaines suivants : a) activités liées au déminage et à l'assurance de la qualité; b) formation à l'élimination des armes classiques à l'intention de policiers, sensibilisation au danger des mines; c) assistance aux victimes et incapacités; d) appui à la remise en état des dépôts; e) formation à la sécurité des locaux et à la gestion des stocks.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Fourniture de services de lutte antimines afin de restituer aux populations locales, au plus tard le 30 juin 2014, en vue de leur exploitation, 20 % des zones accessibles dangereuses qui ont fait l'objet d'un levé et sont enregistrées dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines; levé, d'ici au 30 juin 2014, de la totalité des zones accessibles présumées dangereuses, enregistrées dans le Système; surveillance et élimination, d'ici au 30 juin 2014, de la totalité des restes explosifs et des munitions accessibles enregistrés dans le Système; surveillance et élimination de 60 % des restes explosifs et des munitions enregistrés dans le Système entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014; intervention rapide dans les cas de levés à effectuer en urgence, de vérification des opérations de déminage et, si besoin, de déminage et de dépollution des routes	Non	Pendant l'exercice 2013/14, le Service de la lutte antimines a coordonné et appuyé le levé, le déminage et la restitution aux populations locales de 1 440 zones auparavant classées zones présumées dangereuses, dont 113 champs de mines présumés, 35 dépôts temporaires de munitions, 28 zones de confrontation, 3 zones d'embuscade et 1 261 zones d'opérations ponctuelles d'enlèvement d'engins non explosés. Plus de 700 kilomètres de routes ont été vérifiés ou évalués, ce qui a contribué à la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire et à la mobilité de la MINUSS. Au total, 955 mines terrestres et 11 200 restes explosifs de guerre (mortiers, roquettes, grenades et grenades propulsées par fusée) ont été détruits. Résultats obtenus : 66 % des zones dangereuses accessibles ayant fait l'objet d'un levé et enregistrées dans la base de données du Service de la lutte antimines ont été restituées; 76 % des zones présumées dangereuses accessibles qui n'avaient pas fait l'objet d'un levé ont fait l'objet d'un levé; 85 % des zones concernées par des activités de neutralisation d'explosifs au cours de la période considérée ont fait l'objet d'un levé ou ont été déminées. 222 Aires d'atterrissage pour hélicoptères ont été dotées de moyens de vérification d'urgence afin de faciliter le travail de la MINUSS En raison du déclenchement du conflit, la pollution par les restes explosifs de guerre a augmenté par rapport à la période précédente, ce qui a entraîné les opérations de déminage d'armes à sous-munitions près de la ville de Bor. En conséquence, les moyens de lutte antimines ont été réaffectés conformément aux besoins d'urgence, et les équipes n'ont pas pu effectuer des levés de terrain pour 100 % des zones accessibles présumées dangereuses n'ayant pas fait l'objet de levé de terrain ni exécuter 100 % des tâches de neutralisation ponctuelles.

Cours de sensibilisation au danger des mines dispensés à l'échelon local à l'intention de 150 000 personnes; formation sur la sensibilisation au danger des mines dispensée à 500 volontaires chargés de former d'autres formateurs à l'échelon local; appui à l'intégration de la sensibilisation au danger des mines dans les programmes d'enseignement nationaux, en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de l'éducation; sensibilisation aux dangers que posent les mines et à la lutte antimines au Soudan du Sud, dans le cadre d'activités célébrant la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, comprenant notamment un appui aux comités chargés des relations entre la police et les populations s'agissant des activités organisées dans trois villes; promotion d'activités et de questions liées à la lutte antimines sur les ondes de Radio Miraya, diffusion de documents imprimés et activités de sensibilisation de la population à l'occasion de la Journée internationale

158 853 Personnes ont été sensibilisées au danger des mines grâce à l'appui du Service de la lutte antimines et au renforcement de la coordination dans ce secteur, afin de réduire les risques d'accident grave ou mortel occasionné par des mines et des restes explosifs de guerre. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a également sensibilisé les personnes déplacées dans leur propre pays dans des zones ciblées à Bor, Rubkona, Djouba, Lainya, Maban, Melut et Yei, afin de mieux faire connaître ces dangers et promouvoir un comportement sans risques.

Le Service de la lutte antimines a également formé les membres du personnel des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire afin de les familiariser avec les dangers représentés par les mines et les restes explosifs de guerre, et les opérations dans un environnement contaminé.

230 Volontaires ont été formés pour former d'autres formateurs, dont 120 adultes (69 hommes et 59 femmes) et 110 enfants (60 garçons et 50 filles). Les sessions de formation ont commencé en septembre 2013; mais, compte tenu du conflit, les autres sessions ont été retardées pour permettre aux équipes de sensibilisation au danger des mines de se concentrer sur les zones touchées par le conflit.

1 071 Bénévoles locaux ont été formés, dont 475 femmes, 577 hommes, 10 filles et 9 garçons, qui se chargeront de sensibiliser les membres de leurs communautés. S'il est vrai que la sensibilisation aux risques n'a pas été intégrée dans les programmes scolaires nationaux, le Ministère de l'éducation a approuvé l'utilisation future d'un guide pour les enseignants et 71 enseignants ont suivi une formation sur la question dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria central, du Bahr el-Ghazal occidental, de Ouaraab et des Lacs).

La célébration de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines le 4 avril 2014 et l'assistance à la lutte antimines a été marquée par de nombreuses manifestations et initiatives dans tout le Soudan du Sud. Compte tenu du conflit, le programme a mis l'accent sur les personnes touchées par la violence. La promotion du message et de la

Diffusion de mises à jour et de documents d'information, y compris de cartes, par l'intermédiaire de différents médias, à toutes les parties (au Soudan du Sud et à l'extérieur), sur la lutte antimines, les accidents provoqués par les mines ou les restes explosifs de guerre et les mines récemment posées; organisation de réunions mensuelles et de réunions ponctuelles des responsables de la lutte antimines et de toutes les parties prenantes au Soudan du Sud, aux fins de la coordination des opérations

Journée internationale s'est faite largement par l'intermédiaire de messages d'intérêt public diffusés sur Radio Miraya et le site Web de la MINUSS, de panneaux publicitaires et d'affiches dans Djouba et dans 9 des 10 bases de la MINUSS, et par des médias tels que Citizen TV, Voice of America, Eye Radio et TVC News (Nigéria). Un jeu-questionnaire sur les dangers des mines a été organisé dans 3 écoles à Djouba afin de renforcer la prise de conscience. Le Service de la lutte antimines a diffusé sur Facebook une vidéo montrant l'appui de la communauté internationale et, en collaboration avec le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), mis en ligne un article de presse sur le site Web d'ECHO. Le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo a écrit un article sur cet événement.

Oui Des mises à jour et des documents d'information ont été distribués toutes les semaines à l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines et à intervalles réguliers aux partenaires de la lutte antimines, aux donateurs et aux organismes humanitaires. Les rapports ont donné des informations à jour sur les activités et les faits nouveaux importants, tels que les accidents, la menace de nouvelles mines et l'état des routes. Des cartes ont été fournies aux partenaires par des mises à jour régulières et au cas par cas. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a participé à des entretiens avec des médias nationaux et internationaux, communiqué des informations à jour sur les activités et les réalisations, et décrit dans leurs grandes lignes les effets de la lutte antimines.

En raison de la crise, les réunions de coordination mensuelles ont été tenues régulièrement pour assurer l'efficacité de la planification et de la coordination. Pour améliorer l'exécution des programmes, le Service de la lutte antimines a participé à des groupes de travail et des réunions de gestion de la MINUSS.

Dans le cadre du système de groupes, le Service de la lutte antimines a aidé le sous-groupe de la lutte antimines, qui se réunissait tous les mois, à coordonner les interventions et assurer l'intégration de la lutte antimines dans le cadre plus large de l'action humanitaire. Après le déclenchement de la crise en décembre 2013,

Conseils et appui à l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines et aux ministères compétents s'agissant de la mise en œuvre du plan d'adhésion aux principales conventions relatives à la lutte antimines et à l'assistance aux victimes par le détachement auprès des services compétents, de conseillers et de spécialistes des opérations à Djouba et dans un État; organisation de sessions hebdomadaires de formation en cours d'emploi à l'intention de toutes les sections de l'Autorité; organisation de 5 ateliers et de 12 expéditions sur le terrain d'une semaine chacune; mise en place d'une capacité opérationnelle dans le Service de police sud-soudanais afin de faire face à la menace représentée par les restes explosifs de guerre

5 ateliers
12 visites
sur le
terrain

le sous-groupe s'est réuni, selon que de besoin, pour mettre au point le plan d'intervention en cas de crise humanitaire et coordonner les appels de fonds. Un groupe de travail sur la sensibilisation au danger des mines s'est également réuni séparément une fois par mois pour coordonner ses activités.

Le Service de la lutte antimines a donné des séances hebdomadaires de formation continue aux services compétents de l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines pour appuyer la transition vers la prise en main nationale, et organisé 5 ateliers techniques sur la remise à disposition des terres, la sensibilisation au danger des mines, l'égalité des sexes, l'élaboration de stratégies et les méthodes de formation au déminage des unités du génie de l'armée. Plus de 12 missions sur le terrain ont été menées avec des homologues nationaux en vue de renforcer les compétences techniques en matière de déminage et d'assurance de la qualité. Conformément aux priorités de développement comprenant le déploiement de personnel du Service de la lutte antimines auprès de leurs homologues nationaux, en 2013, plus de 10 membres du Service ont commencé à travailler au côté des membres de l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines. Un plan plus détaillé de ce partage des ressources a été mis au point pour 2014, mais n'a pas été exécuté en raison de la situation en matière de sécurité et du changement de mandat de la Mission au titre de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité. Un appui technique et logistique a également été fourni à l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines.

En octobre 2013, le Service de la lutte antimines a organisé un atelier de planification stratégique avec l'Autorité sud-soudanaise, l'UNICEF et le HCR afin de mettre au point une stratégie pluriannuelle. La consultation a débouché sur la définition d'une vision et de produits précis. Une stratégie de 5 ans a donc été mise au point et sera achevée d'ici à la période couverte par le prochain rapport.

Le Service de la lutte antimines a aidé l'Autorité sud-soudanaise à remplir son rôle au sein du Comité directeur de la politique nationale relative au handicap, à savoir conseiller et

appuyer le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales pour les questions de politique générale, recueillir des données sur l'état d'avancement de l'inclusion du secteur du handicap et mettre en place des mécanismes de suivi de l'assistance aux victimes dans le cadre du plan stratégique national de lutte antimines. Dans le cadre des préparatifs de la treizième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Genève du 2 au 5 décembre 2013, le Service de la lutte antimines de l'ONU a apporté son concours à l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines pour l'élaboration de son rapport annuel sur la transparence.

Deux formations de 8 semaines sur la destruction des munitions classiques ont été organisées à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise. Avec le concours de la Mission et de l'Autorité sud-soudanaise de la lutte antimines, 39 policiers ont suivi cette formation intensive. Toutefois, le déclenchement du conflit en décembre 2013 a retardé le début de la deuxième formation, qui s'est achevée au cours de la période couverte par le rapport suivant. À la fin de la formation, les policiers sont retournés dans leurs États respectifs pour former des équipes locales de neutralisation des munitions classiques, capables de détruire dans des conditions de sécurité les restes explosifs de guerre.

Conseils aux pouvoirs publics, aux autorités militaires et au Service de police sud-soudanais sur les améliorations à apporter à la sécurité physique et à la gestion des stocks d'armes et de munitions, notamment la remise en état et la reconstruction des entrepôts de munitions et l'appui direct aux activités visant à assurer la sécurité physique, la gestion des stocks d'armes et de munitions et les activités de déminage dans les zones de stockage des munitions

Oui Avant décembre 2013, le Service de la lutte antimines de l'ONU a mis en œuvre des projets de gestion des armes et des munitions dans les États de l'Équatoria central et du Bahr el Ghazal septentrional pour améliorer la sécurité et renforcer l'état de droit. Dans l'État de l'Équatoria central, on a éliminé les stocks dangereux dans les dépôts de munitions de Lainya et le complexe de défense aérienne de Pakula, et mis en place des pratiques de gestion des munitions. Il s'agit de protéger les populations en limitant le risque d'explosions et le détournement d'armes et de munitions, et d'alléger la gestion des stocks excédentaires. Dans le comté de Djouba, le Service de la lutte antimines a remis en état des installations, mis en œuvre dans 6 postes de police de petits

projets liés à la sécurité physique, et rénové 3 dépôts d'armes en vue d'accroître la capacité de gestion des armes légères et de petit calibre et des munitions. Les policiers ont été formés à la tenue des comptes; et les hauts fonctionnaires, à l'assurance de la qualité dans les dépôts d'armes remis en état. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, le Service de la lutte antimines a mis en œuvre 3 projets visant à la remise en état des dépôts temporaires et introduit l'utilisation de conteneurs comme dépôt d'armes.

Composante 4 : droits de l'homme

Réalisation escomptée 4.1 : Combattre l'impunité et améliorer l'exercice des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

4.1.1 Le Soudan du Sud ratifie les principaux traités des droits de l'homme, y adhère ou y succède.

Indicateurs de succès effectifs

En novembre et en décembre 2013, l'Assemblée législative nationale a approuvé la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et celle de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui doivent maintenant recevoir l'accord du Président. Les projets de loi portant ratification de 5 traités relatifs aux droits de l'homme doivent encore être adoptés par l'Assemblée.

Une réunion a eu lieu au Ministère de la justice avec la direction chargée de la rédaction des projets de loi pour analyser la situation des femmes au Soudan du Sud, notamment sur le plan juridique. Cette analyse a permis au Ministère de défendre l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes auprès des commissions parlementaires, en faisant valoir que cet instrument viendrait s'ajouter à d'autres lois et directives nationales pour encadrer les obligations liées à l'égalité des sexes et la protection des droits de la femme.

La MINUSS et l'UNICEF ont fait campagne auprès du Parlement national du Soudan du Sud en faveur de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif s'y rapportant avec l'aide du groupe de pression sur la situation des enfants et de la Commission spéciale chargée de l'égalité des sexes, des enfants, de la protection sociale, des affaires religieuses, de la jeunesse et des sports. En novembre 2013, la Convention et le Protocole facultatif s'y rapportant ont été ratifiés. Le Président doit maintenant donner son accord.

4.1.2 La Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud crée des bureaux dans les 10 États, enquête sur 50 cas de violation des droits de l'homme et publie 5 rapports ou déclarations publiques.

La Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud a réduit sa présence sur le terrain et ses programmes en raison d'une baisse de 50 % du montant de l'enveloppe budgétaire allouée par le Gouvernement qui l'a contrainte à fermer tous ses bureaux à l'exception de son siège de Djouba.

Quand le conflit a éclaté, le 15 décembre 2013, la Commission a complètement cessé ses activités dans les 10 États et elle a redéployé à Djouba les membres de son personnel de terrain. Elle a continué de recevoir des plaintes, de mener des investigations à leur sujet et de se rendre dans les États afin de surveiller le respect des droits de l'homme et de mener des enquêtes sur toute violation.

Le 18 mars 2014, la Commission a publié un rapport provisoire sur le conflit interne au Soudan du Sud portant sur la période du 15 décembre 2013 au 15 mars 2014. La Commission a également publié 3 déclarations et 1 exposé de son point de vue.

4.1.3 Le nombre de poursuites engagées par le Gouvernement pour violation des droits de l'homme augmente (2012/13 : 30; 2013/14 : 45).

Avant que le conflit n'éclate en décembre 2013, la Mission a attesté que 24 cas de violations des droits de l'homme commises par des représentants de l'État faisaient l'objet d'une enquête ou de poursuites de la part des autorités.

Entre les mois de janvier et de février 2014, des activités visant à garantir l'application du principe de responsabilité ont été lancées et les organes énumérés ci-après ont été créés afin que la lumière soit faite sur les infractions et violations du droit humanitaire et des droits de l'homme, principalement celles qui étaient liées au conflit : a) le Gouvernement a créé une commission d'enquête dirigée par l'ancien Président de la Cour suprême; b) l'Armée populaire de libération du Soudan a mis sur pied 2 commissions d'enquête; c) la Police nationale sud-soudanaise a mis en place une commission de 5 membres chargée d'enquêter sur les meurtres de civils à Djouba; d) le Ministère de la justice a pris l'initiative d'enquêter sur les atrocités commises à Djouba.

À la fin de la période considérée, la MINUSS n'avait reçu aucune information indiquant que les mesures annoncées par le Gouvernement pour garantir l'application du principe de responsabilité avaient abouti.

4.1.4 Le nombre d'arrestations et de détentions de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et d'acteurs de la société civile signalées baisse de 50 % (2012/13 : 10; 2013/14 : 5).

La MINUSS a continué de réunir des preuves d'atteintes au droit à la liberté d'expression commises par les autorités, y compris des cas d'arrestation et de détention arbitraires et de harcèlement des journalistes et d'autres personnes critiquant le Gouvernement.

Entre juillet et décembre 2013, la situation de la liberté d'expression s'est progressivement détériorée au Soudan du Sud et il y a eu au moins 5 cas avérés d'atteinte à l'exercice de ce droit.

À cause du conflit de décembre 2013, la liberté d'expression a été sévèrement restreinte. Après la mi-janvier 2014, la Mission a recensé au moins 18 cas d'arrestation ou de détention illégale, d'intimidation, de harcèlement et d'expulsion de journalistes nationaux et étrangers, ainsi que des cas de surveillance et de censure d'organes de presse et de confiscation de journaux.

La Mission a également vérifié des dizaines d'allégations de menaces visant les défenseurs des droits de l'homme et les organisations locales de défense des droits de l'homme. Elle est intervenue pour assurer la protection des journalistes, des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme.

4.1.5 Le nombre total de violations des droits de l'homme commises dans les zones de conflit, en particulier par des membres des forces de sécurité, qui ont été signalées diminue (2012/13 : 75; 2013/14 : 50).

À cause du conflit qui a éclaté en décembre 2013, la Mission a enregistré une nette augmentation des violations des droits de l'homme (143 au total) commises par les forces de sécurité, en particulier dans les zones de conflit : 2 dans l'État du Ouaraab; 9 dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental; 3 dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional; 7 dans l'État des Lacs; 3 dans l'État de l'Équatoria oriental; 2 dans l'État de l'Équatoria occidentale; 40 dans l'État de l'Équatoria central; 22 dans l'État du Jonglei; 38 dans l'État de l'Unité; 17 dans l'État du Haut-Nil.

Toutefois, ces données sont incomplètes étant donné que la Mission a eu de grandes difficultés à mener à bien ses enquêtes et à vérifier les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par les deux parties au conflit dans l'ensemble du pays.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Conseils et assistance technique au Gouvernement sud-soudanais sur la mise en œuvre des engagements qu'il a contractés par la ratification de traités internationaux et sur les obligations en matière de présentation de rapports qui en découlent, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et aux assemblées législatives, au niveau national et à celui des États, sur la protection des droits de l'homme, dans le cadre de 10 réunions consultatives et de 5 programmes ou ateliers de formation	5	Réunions consultatives, avec fourniture de conseils et d'une assistance technique, ont été tenues avec le Gouvernement en vue d'élaborer les avis juridiques à valider sur les principaux traités relatifs aux droits de l'homme avant que le conflit n'éclate en décembre 2013. Ces avis juridiques ont été entérinés par le Ministère de la justice et présentés à l'Assemblée législative nationale.
	15	Stages de formation, ateliers et séances de sensibilisation ont été organisés, notamment : a) 3 stages portant sur le rôle des députés dans la promotion et la protection des droits de l'homme, la ratification des traités internationaux et les obligations en matière de présentation de rapports qui en découlent, tenus

Aide au renforcement des capacités et assistance technique fournies à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et à son personnel, au niveau national et à celui des États, dans le cadre de 10 réunions consultatives et de 5 programmes ou ateliers de formation, et aux acteurs gouvernementaux concernés sur l'intégration d'une formation en matière de droits de l'homme dans le programme d'enseignement secondaire

à Djouba et à Yambio à l'intention des membres du Parlement national et des assemblées étatiques, respectivement; b) 1 atelier de formation de 4 jours s'adressant aux membres de l'Assemblée législative nationale; c) 2 ateliers de formation de 3 jours sur le droit international et les instruments relatifs aux droits de l'homme, le rôle des assemblées législatives des États dans la promotion et la protection des droits de l'homme et la ratification des principaux traités relatifs aux droits de l'homme; d) 2 stages de formation sur la protection de l'enfance et l'harmonisation des lois nationales avec la Convention relative aux droits de l'enfant organisés à l'intention des députés et des organes nationaux de protection de l'enfance concernés; e) 5 stages de formation offerts à 230 représentants des ministères concernés, des autorités centrales et locales et de la société civile, avec fourniture d'une assistance au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale au sujet de la loi nationale de 2008 sur la protection de l'enfance; f) 2 ateliers sur la défense des droits de l'enfant et de l'adoption de mesures de protection adaptées organisés avec le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale et l'UNICEF à l'intention des députés, des organisations de la société civile et des médias.

La Mission a fourni une aide au renforcement des capacités et une assistance technique au cours de :

- 10 Réunions consultatives portant sur les questions suivantes : a) plans de travail et planification stratégique; b) priorités nationales dans le domaine des droits de l'homme; c) rapports annuels sur les droits de l'homme; d) organisation d'ateliers relatifs aux droits de l'homme; e) célébration de journées des droits de l'homme et participation à des groupes de travail des donateurs sur les questions relatives aux droits de l'homme; f) participation de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud à la vingt-troisième session du Conseil des droits de l'homme;
- 3 Réunions organisées avec l'UNICEF afin de promouvoir l'intégration d'une formation sur les droits de l'homme dans les programmes d'enseignement secondaire. Le recrutement d'un consultant international par le

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été facilité afin d'aider la Commission à élaborer ce programme. Toutefois, en raison de l'insécurité, ce projet a été suspendu pour une durée indéterminée;

- 3 Activités de formation de 2 jours organisées à l'intention de 105 membres du personnel de la Commission. Elles portaient sur les investigations, le signalement, la communication d'informations et la surveillance relatifs aux violations des droits de l'homme; la ratification des traités; les obligations en matière de présentation de rapports sur la question des droits de l'homme; les droits de l'homme et l'administration de la justice; la justice transitionnelle, l'aide judiciaire et les arrestations et détentions arbitraires; les relations de la Commission avec les organes conventionnels; la déclaration des droits dans le contexte de la révision de la Constitution; la planification stratégique de la Commission et la collaboration de cet organe avec d'autres intervenants nationaux.

Les activités de renforcement des capacités ayant été interrompues par la crise, les 2 autres activités de formation prévues n'ont pas été exécutées.

Appui aux organisations travaillant dans le domaine des droits de l'homme dans le cadre de 5 ateliers consultatifs et de 10 programmes de formation sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit destinés aux organisations de la société civile, y compris les organisations de journalistes

- 12 Ateliers de formation et programmes de sensibilisation communautaires ont été organisés à Djouba, entre août et octobre 2013. Ils portaient sur les sujets suivants : le mandat de la Mission dans le domaine des droits de l'homme; les principes fondamentaux des droits de l'homme; les lynchages et leurs implications sur l'exercice des droits de l'homme; et l'état de droit.
- 6 Stages de formation ont été organisés. Entre février et avril 2014, 3 stages ont été tenus à Yambio à l'intention de 115 participants et 2 stages ont eu lieu à Rumbek pour 64 personnes sur les questions suivantes : les droits de l'homme et l'administration de la justice; le rôle des chefs traditionnels dans la protection et la promotion des droits de l'homme; les droits de l'homme et les obligations des États en matière de promotion et de protection des droits de l'homme; le rôle de la Mission dans la promotion et la protection des droits de l'homme et les possibilités de collaboration avec les organisations de la société civile; le sous-groupe

de la violence sexiste et les instruments internationaux visant à promouvoir la protection des droits de la femme. De plus, 29 participants ont suivi à Roubek 1 stage de formation sur la participation politique et la gouvernance participative destiné aux partis politiques.

- 17 Ateliers de formation supplémentaires et ateliers de sensibilisation destinés aux citoyens ont été organisés à Aweil, Torit et Yambio entre juillet 2013 et avril 2014, pour un total de 538 participants, dont 9 stages à l'intention des tribunaux coutumiers, 2 stages destinés aux dirigeants locaux, 5 ateliers s'adressant aux groupes de femmes et 1 stage à l'intention des avocats et des procureurs.
- 15 Activités de formation ont été organisées à l'intention de 803 élèves et enseignants à Aweil, Bentiu, Djouba et Yambio entre juillet 2013 et avril 2014.
- 2 Ateliers de formation ont été organisés à Aweil et Yambio pour 61 participants entre mars et juin 2014. Ils portaient sur les principes des droits de l'homme, la sûreté et la sécurité des journalistes et le rôle des journalistes dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

De septembre à novembre 2013, la Mission a mené dans 7 villes de l'État de l'Équatoria central une campagne de sensibilisation consacrée à son rôle et à son mandat, à la prévention des lynchages et à la promotion des droits de l'homme et de l'enfant dont ont bénéficié 466 personnes (chefs communautaires et religieux et membres de groupes représentant la jeunesse et les femmes).

Organisation de programmes de sensibilisation aux grands principes et problèmes des droits de l'homme, aux niveaux des États et des comtés, dans le cadre d'émissions de radio, de réunions, de débats, de manifestations spéciales, et d'autres activités de sensibilisation et programmes de formation aux droits de la femme, au niveau national et à celui des États, destinés aux acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, et tenue, à l'intention des autorités traditionnelles, de programmes de formation consacrés à la question de l'influence des pratiques socioculturelles sur l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles

Oui À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2013, et de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2014, des activités de communication et de sensibilisation ont été organisées dans plusieurs capitales d'États, assorties d'un soutien à des festivités officielles parrainées par les gouvernements, des défilés, des concerts, des représentations théâtrales, des ateliers, des forums sur les droits de l'homme, des débats à la radio et à la télévision et un jeu-questionnaire destiné aux élèves des écoles secondaires.

Dénonciation des cas de violation des droits de l'homme et réalisation d'enquêtes à leur sujet grâce à un suivi régulier des pratiques en matière de garde à vue et de détention; suivi des questions délicates de droits de l'homme auprès des acteurs de l'appareil judiciaire concernés; enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme commises dans les 10 États; et signalement des violations les plus flagrantes au Conseil de sécurité

Entre août 2013 et mars 2014, Radio Miraya a diffusé 6 émissions consacrées aux droits de la femme en matière de procréation, aux droits des personnes handicapées, au rôle des députés dans la protection et la promotion des droits de l'homme, à la sensibilisation au sujet de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la détention illégale et à la liberté d'expression.

En outre, Radio Miraya a diffusé 24 programmes et 42 entretiens et débats sur les droits de l'homme et elle a produit 10 émissions-causerie (dont 6 pour elle-même) sur le thème « Les femmes demandent la paix et la sécurité pour favoriser le développement » à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

La Mission a tenu 4 séances de sensibilisation et de formation aux droits fondamentaux des femmes pour 550 participants dans des écoles secondaires d'Aweil, Djouba, Torit et Yambio.

La Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères, a organisé 9 ateliers sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 9 capitales d'États (Aweil, Bentiu, Wau, Kuajok, Djouba, Yambio, Rumbek, Malakal et Torit).

Oui La Mission a régulièrement effectué un suivi et des enquêtes sur un large éventail de questions délicates relatives aux droits de l'homme (y compris l'action policière et les pratiques de garde à vue et de détention). Depuis décembre 2013, elle poursuit ces activités dans les 10 États, principalement dans les zones touchées par le conflit.

Le 21 février et le 8 mai 2014, la Mission a publié 2 rapports : 1 rapport provisoire sur la situation des droits de l'homme et 1 rapport d'enquête détaillé sur le conflit au Soudan du Sud.

La Mission a aussi suivi les questions relatives aux droits de l'homme et effectué des enquêtes et fait rapport à ce sujet. Elle s'est notamment attaquée à la question de la fréquence des cas d'arrestation et de détention arbitraires; elle est intervenue pour permettre aux personnes menacées (défenseurs des droits de l'homme,

militants de la société civile et journalistes notamment) d'obtenir plus facilement des services de protection; elle a défendu auprès des autorités l'instauration de procédures d'enquête et de voies de recours en cas de violations commises par les forces de sécurité ou des intervenants armés.

Conformément aux procédures établies en matière de communication de l'information, la Mission a présenté des rapports quotidiens, hebdomadaires, bihebdomadaires et mensuels, notamment au Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Augmentation du nombre de sites d'opérations à mesure que s'étend l'autorité de l'État (2011/12 : 13 bases d'appui de comté; 2012/13 : 20 bases d'appui de comté; 2013/14 : 28 bases d'appui de comté)

Pendant l'exercice, 14 bases d'appui de comté étaient opérationnelles et 6 en construction; la construction de 4 autres bases d'appui de comté a été interrompue en raison de la crise qui a éclaté en décembre 2013.

5.1.2 Réduction de la flotte aérienne, qui compte 1 avion et 1 hélicoptère en moins (2011/12 : 32 appareils; 2012/13 : 29 appareils; 2013/14 : 27 appareils)

La flotte aérienne a été ramenée de 29 à 27 appareils affectés à la Mission, dont 7 avions et 20 hélicoptères.

5.1.3 Mise sur pied d'un nouveau programme de formation intensive et de renforcement des moyens d'action du personnel recruté sur le plan national, dans l'espoir que 5 % des postes d'agent recruté sur le plan international soient transformés en postes d'agent recruté sur le plan national lors de l'exercice suivant

La transformation des postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national a été reportée en raison du conflit qui a éclaté en décembre 2013.

5.1.4 Progrès dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service d'Umoja

Les normes IPSAS ont été appliquées avec succès dans la Mission, conformément aux directives et au plan de mise en application établis par le Siège de l'ONU. La Mission a également mis en service, en novembre 2013, les modules applicables d'Umoja.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Amélioration des services		
Construction, au cours de la troisième année d'opération de la Mission, de 8 nouvelles bases d'appui de comté, afin que le personnel de la Mission affecté dans les comtés situés dans la zone du mandat puissent aider à étendre l'autorité de l'État et à renforcer les capacités nationales	Non	D'après les plans de mise en place de bases d'appui de comté élaborés et approuvés pendant l'exercice précédent, il était recommandé d'achever 8 bases pendant l'exercice 2013/14. Dans le cadre des plans de reconfiguration de la force, ce chiffre a par la suite été ramené à 3 bases en colocalisation avec des bases opérationnelles de compagnie, à Akobo, Wau et Boma. Cependant, aucune de ces bases n'a pu être construite en raison de la crise qui a éclaté en décembre 2013.
Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service à long terme sur les gros porteurs, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents	Oui	Tous les déploiements et toutes les relèves des contingents des pays fournisseurs d'effectifs militaires basés en Afrique ont été réalisés à l'aide d'appareils de la flotte régionale fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Pour ce qui est des contingents des autres pays, la MINUSS a utilisé des gros-porteurs fournis par le Siège de l'ONU.
Amélioration, grâce à l'introduction du système de gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité. Pour garantir la réalisation des objectifs, les résultats seront suivis à l'aide d'indicateurs clefs mis en place à cet effet	Non	Le modèle de chaîne logistique mis en place à la MINUSS reposait sur une structure en étoile dans le cadre de laquelle les stocks étaient acheminés jusqu'à des sites décentralisés en vue de leur distribution ultérieure. En raison de l'évolution des conditions de sécurité à la suite du conflit qui a éclaté en décembre 2013, il a fallu abandonner la structure en étoile. Il faut désormais adopter un nouveau modèle de chaîne logistique, et donc de nouveaux indicateurs clefs de résultats permettant d'évaluer l'efficacité de ce modèle en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité.
Aide à l'application des normes IPSAS, moyennant, notamment, une refonte des tâches et une mise à jour des instructions permanentes de la Mission visant à les rendre conformes auxdites normes, et une formation de l'ensemble du personnel de la Mission chargé des finances, du budget et de la gestion du matériel	Oui	Afin d'aider à l'application des normes IPSAS et à la mise en service d'Umoja, la Mission a, dans le droit fil des principes généraux de la stratégie globale d'appui aux missions, redistribué plusieurs tâches et opérations afin d'améliorer les pratiques de gestion. La Mission a mis plusieurs de ses instructions permanentes en conformité avec les normes IPSAS.

Aide à la mise en service d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données effectués à la Mission

Personnel militaire, civil et de police

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 166 observateurs militaires, 6 624 militaires, 210 officiers d'état-major et 666 membres de la Police des Nations Unies, et administration d'un effectif moyen de 3 225 civils, dont 931 agents recrutés sur le plan international, 1 677 agents recrutés sur le plan national, 564 Volontaires des Nations Unies, 53 agents recrutés à titre temporaire et 91 agents fournis par des gouvernements (à l'exclusion de 106 agents du Centre de services régional d'Entebbe)

Renforcement des capacités des Sud-Soudanais, par la mise sur pied de 1 000 séances d'apprentissage et de perfectionnement, notamment des programmes de certification destinés aux agents de la MINUSS recrutés sur le plan national, dans les domaines suivants : formation professionnelle, administration, gestion, logistique, informatique, gestion des conflits, droits de l'homme, état de droit, réforme du secteur de la sécurité, bonne gouvernance, protection des civils, et règlement et analyse des conflits

Plus de 200 membres de son personnel, dont l'ensemble du personnel chargé des finances, du budget et de la gestion du matériel, ont reçu une formation sur ces normes.

Oui La Mission a apporté tout l'appui nécessaire à la mise en service d'Umoja, y compris pour ce qui est de la formation et des ressources. Les analyses de la qualité des données du système actuel et leur nettoyage ont été réalisés avec le concours du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de :

- 7 296 Militaires, dont 189 officiers d'état-major;
- 147 Observateurs militaires;
- 666 Membres de la Police des Nations Unies;
- 311 Membres d'unités de police constituées;
- 794 Agents recrutés sur le plan international;
- 1 289 Agents recrutés sur le plan national;
- 417 Volontaires des Nations Unies;
- 39 Agents recrutés à titre temporaire;
- 79 Agents fournis par des gouvernements.

646 Agents recrutés sur le plan national ont participé à des séances d'apprentissage et de perfectionnement, dont 353 à des programmes de certification dans les domaines suivants : a) menuiserie et électrotechnique (formation professionnelle); b) gestion des transports et de la logistique; c) gestion de la chaîne logistique; d) relations internationales et maintien de la paix; e) techniques avancées de lutte contre les incendies; f) marchandises dangereuses; g) reconstruction après un conflit et stabilisation; h) négociation et médiation; i) direction et encadrement; j) secrétariat de direction (cours); et 293 à des programmes internes dans les domaines suivants : a) souci du client; b) système de gestion électronique de la formation (cours); c) association du personnel recruté sur le plan national (formation); d) techniques d'entretien efficaces.

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de 6 états-majors de bataillon, de 20 bases opérationnelles de compagnie, du quartier général de la Mission et de la base de soutien logistique à Djouba, des sites établis dans les capitales des 10 États [Malakal, Bentiu, Kuajok, Aweil, Wau, Roumbek, Bor, Torit, Yambio et Djouba (Tomping)] et de 28 locaux utilisés par le personnel civil sur 29 sites

Oui Des travaux d'entretien et de remise en état ont été réalisés dans tous les locaux et installations connexes utilisés par le personnel dans les capitales des 10 États. À la fin de l'exercice, les travaux étaient achevés dans 16 des 28 locaux utilisés par le personnel civil, à Pibor, Akobo, Renk, Melut, Nasser, Pariang, Touralei, Gok, Machar, Ezo, Maridi, Tamboura, Kapoeta, Nimuli, Raja et Yirol. Les pays fournisseurs de contingents assurent l'entretien de 6 états-majors de bataillon et de 20 bases opérationnelles de compagnie.

Construction de 3 hangars destinés à l'entretien d'hélicoptères, de 6 unités modulaires à parois souples à usage d'ateliers et d'entrepôts dans 6 capitales d'État, de clôtures autour des pistes et des aires d'atterrissage dans la zone de la Mission, de 475 unités à parois dures pour l'hébergement du personnel dans les bases d'appui de comté, de 528 unités à parois dures pour l'hébergement du personnel dans les capitales des États, de 7 bases d'appui de comté et de 3 terminaux de passagers aux pôles de Djouba, de Malakal et de Wau

Non Les 3 hangars, les 6 unités modulaires à parois souples, les 3 terminaux de passagers et 3 des bases d'appui de comté (à Akobo, Waat et Boma) n'ont pas été construits, ni les clôtures autour des pistes d'atterrissage posées pendant l'exercice, en raison du conflit qui a éclaté en décembre 2013.

La Mission a suggéré de poursuivre la construction des unités à parois dures pour l'hébergement du personnel dans les capitales des États pendant l'exercice, mais elle n'a pas été en mesure de le faire en raison des coûts de construction élevés et de la réaffectation des fonds nécessaires pour faire face aux besoins de financement créés par le conflit.

Entretien et remise en état de 150 km de routes, de 11 aérodromes et de 30 hélistations, et stockage et distribution de 19,3 millions de litres de carburant et lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

47,3 Kilomètres de route ont été remis en état à Aweil, Wau, Yambio, Bor et Djouba. Des pistes et des aires de trafic ont été entretenues et étendues à Wau, Roumbek, Yambio, Bor, Pibor, Torit et Djouba. Une nouvelle hélistation a été construite à Bor.

30 Hélistations ont été entretenues et remises en état.

11 Aérodromes ont été entretenus et remis en état.

19,3 millions De litres de carburant et lubrifiant destinés aux groupes électrogènes ont été distribués.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 475 véhicules appartenant à l'ONU, dont 9 véhicules blindés, et de 1 137 véhicules appartenant aux contingents, dans 10 ateliers, et distribution de 4,7 millions de litres de carburant et lubrifiant

La MINUSS a exploité et entretenu, dans 10 ateliers :

2 085 Véhicules, remorques, attelages, véhicules blindés et équipements appartenant à l'ONU;

1 600 Véhicules et équipements appartenant aux contingents.

		Elle a distribué :
	6,6 millions	De litres de carburant et lubrifiant.
Exploitation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, permettant de transporter en moyenne 1 433 membres du personnel de l'ONU par jour, depuis leur lieu de résidence jusqu'à la zone de la Mission	Oui	Exploitation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, permettant de transporter en moyenne 1 433 membres du personnel de l'ONU par jour, depuis leur lieu de résidence jusqu'à la zone de la Mission

Transports aériens

Exploitation et entretien de 8 avions (6 appareils affectés à la Mission et 2 partagés avec la MONUSCO et la FISNUA) et de 20 hélicoptères, et distribution de 16 millions de litres de carburant et lubrifiant		La Mission a exploité et entretenu :
	7	Avions;
	20	Hélicoptères.
		Elle a distribué :
	15,4 millions	De litres de carburant et lubrifiant.

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien de 18 navires, et distribution de 763 200 litres de carburant et lubrifiant destinés à 18 navires appartenant à l'ONU et à 29 navires appartenant aux contingents	48 navires appartenant aux contingents	La MINUSS ne dispose pas de navires appartenant à l'ONU. La passation de marchés avec des compagnies commerciales de transport fluvial a été annulée en raison du faible nombre de réponses et de l'insécurité dans le pays.
---	--	--

Communications

Prise en charge technique et maintenance d'un réseau à satellites comprenant 2 stations terriennes centrales, 70 microterminaux VSAT, 88 centraux téléphoniques, 38 liaisons hertziennes, 1 164 appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, 3 365 appareils portatifs de transmission radio Tetra à ultra-haute fréquence, 1 437 appareils mobiles de transmission radio à ultra-haute fréquence et 36 stations Tetra fixes, afin d'assurer des services de téléphonie, de télécopie et de transmission d'images vidéo et de données		Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour le matériel suivant :
	47	Microterminaux VSAT, dont 2 stations de 7,3 m à Djouba;
	62	Centraux téléphoniques;
	67	Liaisons hertziennes;
	2 744	Appareils portatifs de transmission radio Tetra;
	210	Appareils mobiles de transmission radio à ultra-haute fréquence;
	12	Stations fixes à ultra-haute fréquence;
	1 226	Appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence.
		La Mission a également assuré la prise en charge technique et la maintenance d'émetteurs-récepteurs analogiques qui sont progressivement remplacés par des appareils numériques de transmission radio Tetra à ultra-haute fréquence. Elle a en outre mis en place 26 émetteurs de

Informatique

Exploitation et maintenance de 80 serveurs, 4 341 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, dont 830 « clients légers » ou bureaux virtuels), 325 imprimantes en réseau, 195 expéditeurs numériques et 35 réseaux locaux et étendus destinés à 3 900 comptes utilisateurs répartis sur 35 sites

radiodiffusion FM dans toute sa zone d'opérations et assuré la maintenance de deux installations de production radiophonique, ce qui n'était pas prévu dans l'objectif initial du Bureau de l'information.

Des services d'exploitation et de maintenance ont été assurés pour le matériel suivant :

40 Serveurs.

Le nombre de serveurs exploités a été inférieur aux prévisions parce que l'on cherche à regrouper les serveurs et à mettre en place des serveurs virtuels;

4 392 Ordinateurs;

255 Imprimantes en réseau ;

172 Expéditeurs numériques;

35 Réseaux locaux et étendus destinés à 4 339 utilisateurs.

La MINUSS a également appuyé des activités de cartographie et de levé topographique par système GPS dans sa zone de compétence, fourni 7 000 cartes à divers clients et tenu un site intranet consacré au système d'information géographique.

Le nombre d'imprimantes en réseau et d'expéditeurs numériques exploités a été inférieur aux prévisions du fait de pannes de matériel et de la comptabilisation en pertes du matériel vétuste dont la durée d'utilisation était dépassée.

Santé

Exploitation et entretien de 12 unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU, dont l'unité médicale du Centre de services régional d'Entebbe, de 13 unités médicales de niveau I et de 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, et des dispositifs d'évacuation sanitaire par voie terrestre ou aérienne utilisés dans toute la zone d'opérations et pour l'ensemble du personnel de la Mission

La MINUSS a exploité et entretenu les installations suivantes :

11 Unités médicales de niveau I appartenant à l'ONU.

L'unité médicale du Centre de services régional d'Entebbe n'a pas été mise en place en raison d'une réaffectation des ressources;

17 Unités médicales de niveau I appartenant aux contingents;

4 Hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents;

11 Équipes médicales de l'avant.

La MINUSS a également appuyé les évacuations sanitaires par voie terrestre ou aérienne pour l'ensemble du personnel de la Mission, soit 46 évacuations à l'intérieur de la zone de la Mission et 38 en dehors.

Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, notamment par l'exploitation d'une liaison permanente avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, et prestation de services de protection 24 heures sur 24 aux personnalités en visite

Oui Des services de sécurité ont été assurés au quartier général de la Mission à Djouba (Tompson et Maison des Nations Unies) ainsi qu'aux bureaux de la Mission dans les 9 autres capitales d'État et à toutes les bases d'appui de comté. La Mission a assuré la protection rapprochée de la Représentante spéciale du Secrétaire général 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et la protection des personnalités en visite.

Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris pour 100 logements, et organisation de 100 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission

Oui Au total, 564 séances d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention de 4 015 membres du personnel des Nations Unies; 139 évaluations des conditions de sécurité des sites de la Mission ont été menées; 171 enquêtes sur le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile ont été réalisées; 54 séances de formation ont été organisées à l'intention de 1 040 membres du personnel dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission.

Centre de services régional d'Entebbe

50. Pendant l'exercice, le Centre de services régional a continué de fournir des services logistiques et administratifs efficaces et rationnels aux missions qu'il dessert pour l'administration des arrivées et des départs du personnel, le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et un certain nombre de fonctions relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à l'informatique ainsi que pour le fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisation escomptée 5.2 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel au contrôle des arrivées et des départs

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.2.1 Réduction des délais de contrôle des arrivées du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours et 100 % des formalités accomplies en 7 jours)

89 % des formalités d'enregistrement des arrivées (personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national, Volontaires des Nations Unies et personnel en uniforme) accomplies au cours de la période considérée l'ont été en 2 jours; 98 % l'ont été sous 7 jours. La capacité du Centre de services régional d'Entebbe d'atteindre l'objectif fixé a été compromise par des lacunes dans l'exécution des formalités d'enregistrement avant l'arrivée au Centre.

5.2.2 Réduction des délais de contrôle des arrivées du personnel recruté sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies (2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en une journée; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée; 2013/14 : plus de 98 % des formalités accomplies en une journée et 100 % des formalités accomplies en 5 jours)

13 % des formalités de départ ont été accomplies en une journée; 41 % l'ont été en 5 jours. La capacité du Centre de services régional d'atteindre l'objectif fixé a été compromise par le retard pris par les missions clientes pour engager la procédure de départ, ce qui doit être fait 10 à 15 jours à l'avance.

5.2.3 Niveau accru des services de contrôle grâce au maintien de courts délais pour les départs du personnel en uniforme (2011/12 : plus de 98 % du contrôle effectué en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % du contrôle effectué en 3 jours; 2013/14 : plus de 98 % du contrôle effectué en 2 jours et 100 % du contrôle effectué en 7 jours)

14 % des formalités de départ ont été accomplies en 3 jours et 99 % sous 7 jours.

Produits prévus

 Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre

Observations

Contrôle des arrivées et des départs de 337 agents civils dont le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies

428 Procédures effectuées pour la MINUSS

Administration des arrivées et des départs pour 286 membres du personnel en uniforme

809 Procédures effectuées pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.3 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.3.1 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 6 semaines)

91 % des 3 455 demandes ont été traitées en 6 semaines. Les retards constatés s'expliquent par le fait que certains membres du personnel n'avaient pas remis les documents requis à temps.

5.3.2 Réduction des délais de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2013/14 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 3 semaines)

75 % des 1 872 demandes déposées ont été traitées dans les 3 semaines. Les retards constatés s'expliquent par le fait que certains membres du personnel n'avaient pas remis les documents requis à temps.

5.3.3 Réduction du pourcentage de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la Mission (2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %; 2013/14 : moins de 12 %)

19 % des demandes ont été renvoyées aux missions.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre

Observations

Traitement de 1 197 demandes d'indemnité pour frais d'études

895

Demandes d'indemnité pour frais d'études traitées pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.4 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.4.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation au Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 4 835; 2012/13 : 3 000; 2013/14 : 6 000)

Objectif atteint. 7 114 participants ont assisté aux formations dispensées au Centre régional de formation et de conférences. Le résultat est supérieur aux prévisions du fait de l'utilisation accrue des moyens existants pour la tenue de réunions et de séances de formation liées à Umoja.

5.4.2 Réponse dans les délais requis aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 98 % dans les 24 heures; 2013/14 : 98 % dans les 24 heures)

79 % des demandes de formation reçues ont été traitées sous 24 heures.

5.4.3 Augmentation du niveau de satisfaction des participants aux formations (2011/12 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2013/14 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

82 % des clients ont été satisfaits (selon l'enquête menée en février 2014). Parmi tous les domaines d'activité du Centre de services régional, c'est ce service qui a obtenu le degré de satisfaction le plus élevé.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 250 stages de formation et conférences, avec la participation de 1 037 membres du personnel de la MINUSS	314	Stages de formation et conférences organisés à l'intention de 1 995 membres du personnel de la MINUSS

Réalisation escomptée 5. 5 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : 292; 2012/13 : 330; 2013/14 : 1 179)	Coordination de 453 vols pour le transport des contingents et du personnel de police assurée par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements Le résultat a été inférieur aux objectifs fixés pour les raisons suivantes : a) la modification de la politique régissant les mouvements des contingents, désormais organisés sur une base annuelle, d'où un accroissement de l'espace alloué aux bagages et de leur poids maximal autorisé par personne, ce qui a rendu nombre de mouvements de contingents prévus irréalisables sur l'appareil de type MD83; b) l'annulation du contrat d'exploitation du MD83 en février 2014, qui a substantiellement réduit la capacité du Centre de procéder aux mouvements de contingents selon le calendrier prévu.
5.5.2 Réduction des délais de transport des contingents (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 5 jours dans 96 % des cas, sans jamais dépasser 14 jours)	Non mesuré, en l'absence de moyen adapté pour mesurer cette activité

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Coordination de 47 vols pour le transport des contingents à bord d'appareils affrétés pour de longues durées	40	Vols coordonnés pour la MINUSS au titre du transport de contingents

Réalisation escomptée 5.6 : Appui efficace et rationnel pendant les périodes de pointe pour le transport aérien*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.6.1 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services d'appui au transport aérien en période de pointe (2011/2012 : 70 % des utilisateurs; 2012/13 : 80 % des utilisateurs; 2013/14 : 88 % des utilisateurs)

Selon l'enquête menée en février 2014, 69 % des clients ont déclaré être satisfaits, contre 67 % en juillet 2013.

*Produits prévus**Produit(s)**exécuté(s) :**oui/non**ou nombre**Observations*

12 vols effectués en période de pointe

Non

Aucun vol effectué pour la MINUSS en période de pointe

Réalisation escomptée 5.7 : Fourniture d'un appui efficace et rationnel en matière de services financiers*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

5.7.1 Réduction du temps nécessaire au règlement des factures de fournisseurs (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % dans les 27 jours)

Objectif atteint. 98 % des factures ont été réglées sous 27 jours.

5.7. Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % des demandes dans les 28 jours; 2013/14 : 98 % des demandes dans les 21 jours)

30 % des demandes traitées dans les 21 jours suivant leur dépôt

5.7.3 Traitement dans les délais des virements électroniques (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % dans les 3 jours; 2013/14 : 97 % dans les 3 jours)

67 % des virements électroniques traités en 3 jours

5.7.4 Réduction des délais d'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et autres prestations (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % des opérations exécutées dans les 5 jours; 2013/14 : 98 % des opérations exécutées dans les 5 jours)

Objectif atteint. 100 % des opérations mensuelles concernant la paie ont été traitées sous 5 jours.

5.7.5 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services financiers (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 80 %)

Selon l'enquête menée par le Centre de services régional en février 2014, 42 % des clients ont déclaré être satisfaits. Ce faible pourcentage s'explique en partie par la restructuration du Centre ainsi que par la transition conduisant à la mise en service d'Umoja qui, au début, a perturbé la prestation de services, d'où le mécontentement des clients. La structure du Centre ne s'articule pas sur les fonctions afférentes aux ressources humaines et aux finances, mais plutôt sur des lignes de services multifonctionnelles. Le pourcentage dont il est fait état ici représente une moyenne des pourcentages

obtenus pour 3 lignes de services (demandes de remboursement, états de paie et fournisseurs), correspondant principalement à des fonctions financières traditionnelles.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
États financiers mensuels établis conformément aux normes IPSAS	Oui	Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS ont été établis pour la MINUSS.
Règlement de 13 830 demandes de remboursement du personnel	7 667	Demandes de remboursement satisfaites Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par la réduction du nombre des mouvements de personnel.
Paiement des traitements de 1 019 personnes recrutées sur le plan international par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie	2 701	Personnes recrutées sur le plan international de la MONUSCO, de la MINUAD et de la MINUSS ont été payées par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie, compte tenu du nombre d'agents percevant une portion locale de leur rémunération et de l'effectif déployé pour chaque mission.
Paiement des traitements de 1 630 fonctionnaires recrutés sur le plan national par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie	8 630	Personnes recrutées sur le plan national de la MONUSCO, de la MINUAD et de la MINUSS ont été payées par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie, compte tenu du nombre d'agents percevant une portion locale de leur rémunération et de l'effectif déployé pour chaque mission.
Paiement des traitements de 1 064 membres du personnel en uniforme par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie	4 426	Membres du personnel en uniforme, dont des membres de la police civile, des observateurs militaires et des officiers d'état-major de la MONUSCO, de la MINUAD et de la MINUSS, payés par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie. Ce chiffre tient compte du nombre total d'agents percevant une portion locale de leur rémunération et exclut le montant de l'indemnité journalière versée aux militaires.
Paiement des traitements de 543 Volontaires des Nations Unies par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie	2 147	Volontaires des Nations Unies de la MONUSCO, de la MINUAD et de la MINUSS ont été payés par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie, compte tenu du nombre d'agents percevant une portion locale de leur rémunération et de l'effectif déployé pour chaque mission.

Païement des traitements de 2 000 vacataires installés à Entebbe par l'intermédiaire des services de gestion locale de la paie

Non Au cours de l'exercice considéré, le paiement des traitements des vacataires n'a pas été effectué par l'intermédiaire du Centre de services régional d'Entebbe, mais directement par l'intermédiaire de la MINUAD. Des modifications ont été apportées aux modalités de virement et le paiement des vacataires recrutés localement a été traité directement par les missions.

Règlement des factures de 1 125 fournisseurs

1 061 Fournisseurs ont été payés pendant la période à l'examen, pour un total de 8 251 paiements traités pour la MINUSS.

Réalisation escomptée 5.8 : Fourniture de services de gestion des ressources humaines efficaces et rationnels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.8.1 Attribution rapide des postes vacants aux candidats inscrits dans les fichiers du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours; 2013/14 : 98 % dans les 90 jours)

Sans objet. En application du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/67/723, en date du 31 janvier 2013), la fonction de recrutement du personnel des missions a été considérée comme stratégique et, en conséquence, à compter du 15 avril 2013, elle a été transférée du Centre de services régional aux missions clientes

5.8.2 Réduction des délais d'approbation des prestations et avantages du personnel (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % dans les 14 jours)

89 % des prestations et avantages du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national ont été approuvés sous 14 jours.

5.8.3 Réduction des délais de traitement des demandes de remboursement des frais de voyage (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % dans les 14 jours)

64 % des demandes de remboursement des frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours.

5.8.4 Réduction des délais de traitement des primes d'affectation (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % dans les 5 jours)

53 % des primes d'affectation ont été traitées sous 5 jours.

5.8.5 Prorogation des engagements dans les délais voulus, pour qu'ils soient pris en compte dans les états de paie (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 100 %)

Dans 56 % des cas, la prorogation des engagements (personnel recruté sur le plan national et personnel recruté sur le plan international) a été confirmée dans le délai imparti pour prise en compte dans les états de paie.

5.8.6 Réduction des délais de règlement du traitement final à la cessation de service (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 dans les 30 jours)

Aucun cas de cessation de service au cours de l'exercice considéré

5.8.7 Réduction des délais de délivrance des billets pour les voyages (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 98 % dans les 7 jours)	90 % des billets pour les voyages ont été délivrés dans les 7 jours suivant le dépôt de la demande.
5.8.8 Augmentation du nombre de billets délivrés 15 jours avant le départ (2011/12 : sans objet; 2012/13 : sans objet; 2013/14 : 75 %)	36 % des billets ont été délivrés 14 jours ou plus avant le départ. Ce faible pourcentage s'explique principalement par de fréquents changements demandés tardivement par des membres du personnel.
5.8.9 Augmentation du niveau de satisfaction des clients concernant les services de gestion des ressources humaines (2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %; 2013/14 : 90 %)	Selon l'enquête menée par le Centre de services régional d'Entebbe en février 2014, 53 % des clients ont déclaré être satisfaits. Ce faible pourcentage s'explique en partie par la réorganisation de la structure du Centre en lignes de services lors de la première phase de sa restructuration, ainsi que par la mise en service d'Umoja, qui a entraîné des changements et des perturbations temporaires de la prestation de services. La structure du Centre ne s'articule pas sur les fonctions afférentes aux ressources humaines et aux finances, mais plutôt sur des lignes de services multifonctionnelles. Ce pourcentage représente la moyenne des résultats obtenus pour 7 services (intégration des nouvelles recrues, formalités d'enregistrement, prestations et avantages, voyages, indemnités pour frais d'études, prestations de voyage et primes d'affectation) qui exécutent principalement des fonctions traditionnellement afférentes aux ressources humaines.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Publication de 336 offres d'emploi de temporaire donnant lieu à recrutement sur le plan international	Non	Sans objet. Comme on l'a noté plus haut au paragraphe 5.8.1, le Centre de services régional a transféré la responsabilité de la fonction de recrutement du personnel aux missions clientes.
Prorogation de 2 554 engagements d'agents recrutés sur les plans national et international	4 983	Prorogation de 4 808 engagements de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 175 engagements de fonctionnaire recruté sur le plan national. Les prévisions de produits ont été faites en partant de l'hypothèse que l'administration du personnel recruté sur le plan national serait transférée des missions clientes au Centre de services régional en décembre 2013. Toutefois, compte tenu de la complexité des modalités d'administration du personnel recruté sur le plan national affecté ailleurs que dans la mission dont il relève, il a été décidé de reporter ce transfert et de faire un nouveau point de la situation à cet égard.

Traitement de 194 demandes de primes d'affectation	1 641 Demandes de primes d'affectation traitées pour les missions clientes
Approbation de 8 513 prestations et avantages	11 557 Demandes traitées pour l'ensemble des missions clientes. Les prévisions de produits ont été faites en partant de l'hypothèse que l'administration du personnel recruté sur le plan national serait transférée des missions clientes au Centre de services régional en décembre 2013. Toutefois, compte tenu de la complexité des modalités d'administration du personnel recruté sur le plan national affecté ailleurs que dans la mission dont il relève, il a été décidé de reporter ce transfert et de faire un nouveau point de la situation à cet égard.
Délivrance de 2 095 billets d'avion au personnel civil et au personnel en uniforme	3 044 Billets délivrés pour la MINUSS

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	7 463,8	8 546,0	(1 082,2)	(14,5)
Contingents	217 429,2	237 071,0	(19 641,8)	(9,0)
Police des Nations Unies	31 437,7	39 773,0	(8 335,3)	(26,5)
Unités de police constituées	–	1 016,4	(1 016,4)	–
Total partiel	256 330,7	286 406,4	(30 075,7)	(11,7)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	177 573,3	172 909,1	4 664,2	2,6
Personnel recruté sur le plan national	41 356,8	44 730,5	(3 373,7)	(8,2)
Volontaires des Nations Unies	18 359,3	18 830,8	(471,5)	(2,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 151,4	6 477,0	674,4	9,4
Personnel fourni par des gouvernements	3 473,8	790,8	2 683,0	77,2
Total partiel	247 914,6	243 738,2	4 176,4	1,7
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	1 137,0	551,0	586,0	51,5
Voyages	8 205,9	7 909,6	296,3	3,6
Installations et infrastructures	109 048,2	114 391,8	(5 343,6)	(4,9)
Transports terrestres	35 824,5	24 061,3	11 763,2	32,8
Transports aériens	154 790,9	138 645,0	16 145,9	10,4
Transports maritimes ou fluviaux	7 038,6	691,8	6 346,8	90,2
Communications	20 509,4	13 762,8	6 746,6	32,9
Informatique	12 428,3	16 195,4	(3 767,1)	(30,3)
Santé	1 889,4	2 423,7	(534,3)	(28,3)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	67 308,5	69 277,5	(1 969,0)	(2,9)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 100,0	900,0	45,0
Total partiel	420 180,7	389 009,9	31 170,8	7,4
Total brut	924 426,0	919 154,5	5 271,5	0,6
Recettes provenant des contributions du personnel	19 808,1	19 448,9	359,2	1,8
Total net	904 617,9	899 705,6	4 912,3	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	924 426,0	919 154,5	5 271,5	0,6

B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) – (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	6 882,3	6 072,0	810,3	11,8
Contingents	817,9	781,5	36,4	4,5
Police des Nations Unies	331,0	113,9	217,1	65,6
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	8 031,2	6 967,4	1 063,8	13,2
Dépenses opérationnelles				
Consultants	75,7	13,3	62,4	82,4
Voyages	42,8	60,1	(17,3)	(40,4)
Installations et infrastructures	1 513,1	57,0	1 456,1	96,2
Transports terrestres	34,4	3,5	30,9	89,8
Transports aériens	–	–	–	–
Communications	256,7	158,8	97,9	38,1
Informatique	272,6	116,7	155,9	57,2
Santé	17,5	9,1	8,4	48,0
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	25,5	51,2	(25,7)	(100,8)
Total partiel	2 238,3	469,7	1 768,6	79,0
Total brut	10 269,5	7 437,1	2 832,4	27,6
Recettes provenant des contributions du personnel	780,8	719,5	61,3	7,9
Total net	9 488,7	6 717,6	2 771,1	29,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	10 269,5	7 437,1	2 832,4	27,6

51. Au cours de l'exercice considéré, des taux de vacance de 15,4 % et de 20,7 %, respectivement, ont été enregistrés pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national du Centre, alors que le taux prévu au budget était de 5 % pour ces deux catégories; un taux de vacance plus élevé que prévu (33,3 % au lieu de 5 %) a également été enregistré pour les Volontaires des Nations Unies. S'agissant du personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance élevé tient au fait que 10 postes d'agent du Service mobile devaient rester vacants, étant donné qu'il avait été proposé de les ouvrir à un recrutement sur le plan national en 2014/15. S'agissant du personnel recruté sur le plan national, des

procédures de recrutement ont été engagées pour 26 postes, mais n'ont pu être menées à bonne fin à temps pour le 30 juin 2014. En outre, le coût de la vie ayant augmenté en comparaison de l'indemnité de subsistance versée aux Volontaires à Entebbe, un certain nombre d'entre eux ont démissionné.

52. Les crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles ont été sous-utilisés car les projets de construction qui devaient être exécutés au Centre pendant l'exercice 2013/14 ne l'ont pas été, en raison de problèmes logistiques et de retards enregistrés dans la passation des marchés.

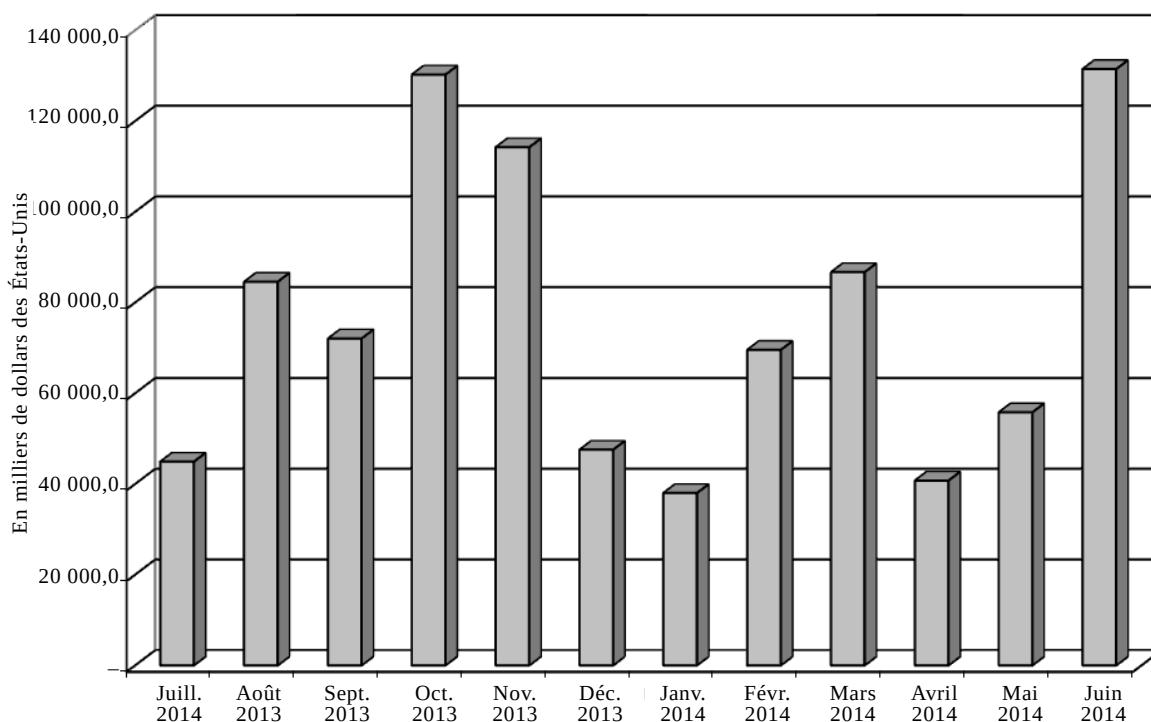
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montant réaffecté</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	256 330,7	32 705,0	289 035,7
II. Personnel civil	247 914,6	(3 622,0)	244 292,6
III. Dépenses opérationnelles	420 180,7	(29 083,0)	391 097,7
Total	924 426,0	–	924 426,0
Pourcentage de réaffectation			3,5

53. Si certains fonds ont été réaffectés, c'est principalement pour répondre à des besoins additionnels dus à l'augmentation de l'effectif autorisé des militaires et du personnel de police en réponse à la crise sur le plan de la sécurité, en application de la résolution 2132 (2013) du Conseil de sécurité. De janvier à juin 2014, l'effectif réel des contingents a été de 7 793 personnes (en moyenne), contre 6 800 entre juillet et décembre 2013. À partir de décembre 2013, 311 membres des unités de police constituées (effectif moyen) ont également été déployés.

D. Évolution des dépenses mensuelles (juillet 2013-juin 2014)



54. Si les dépenses enregistrées en août, octobre et novembre 2013, puis en mars et en juin 2014, ont été plus élevées, c'est en raison du traitement des factures présentées par les fournisseurs, des remboursements afférents aux contingents et aux unités de police constituées, et du traitement des demandes de remboursement reçues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, qui sont effectués sur une base trimestrielle.

E. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	2 104,9
Recettes diverses et accessoires	3 730,6
Contributions volontaires en espèces	—
Ajustements sur exercices antérieurs	—
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	14 051,7
Total	19 887,2

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>			
Matériel majeur				
Contingents	34 050,9			
Unités de police constituées	147,6			
Total partiel	34 198,5			
Soutien logistique autonome				
Contingents	26 590,5			
Unités de police constituées	105,8			
Total partiel	26 696,3			
Total	60 894,8			
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>	
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission				
Contraintes du milieu	2,6	9 juillet 2011	—	
Usage opérationnel intensif	3,8	9 juillet 2011	—	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	9 juillet 2011	—	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine				
Différentiel de transport	0,0 à 3,5			

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	138 385,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	1 696,2
Total	140 081,4

^a Redevances d'atterrissage, taxes d'aéroport et coût estimatif de la location du terrain.

^b Contributions du Gouvernement australien (1,1 million de dollars) et du Gouvernement japonais (0,6 million de dollars).

H. Coopération entre missions

55. À la suite de l'autorisation donnée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2132 (2013), de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la coopération entre missions en réponse au conflit au Soudan du Sud, un certain nombre d'autres missions de maintien de la paix ont apporté un appui à la

MINUSS. Les mécanismes de partage des coûts en vigueur, associés aux arrangements de coopération entre missions approuvés, ayant été appliqués, l'appui fourni par les autres missions a été chiffré à quelque 7,6 millions de dollars.

56. Dans le cadre de cette coopération entre missions, l'appui suivant a été apporté à la MINUSS :

- MINUSTAH : 328 fantassins et du matériel appartenant à des contingents ont été déployés dans la zone de la Mission à partir du 28 janvier 2014;
- ONUCI : 300 fantassins et du matériel appartenant à des contingents ont été déployés dans la zone de la Mission à partir du 10 février 2014;
- MINUL : Une unité de police constituée de 121 membres a été déployée à partir du 10 janvier 2014;
- MONUSCO : Une unité d'hélicoptères de manœuvre militaires (3 hélicoptères et un effectif de 37 personnes) du Bangladesh a été déployée le 6 janvier 2014 et 230 membres d'unités de police constituées l'ont été le 1^{er} janvier 2014;
- MINUAD : 40 fantassins ont été déployés en guise de détachement précurseur entre février et avril 2014 et 284 autres l'ont été à partir du 2 mai 2014, ce qui a porté le nombre total de fantassins à 324 le 26 mai 2014.

57. Dans sa résolution 2155 (2014), adoptée le 27 mai 2014, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux arrangements de coopération entre missions et les déploiements susmentionnés ont été pour la plupart régularisés. On trouvera au tableau suivant un récapitulatif des principales dépenses opérationnelles à la charge des missions ayant apporté un appui à la MINUSS dans le cadre d'arrangements de coopération entre missions.

**Dépenses à la charge des missions ayant fourni un appui à la MINUSS
au titre de la coopération entre missions au moyen d'un redéploiement,
jusqu'au 26 mai 2014**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	
<i>Moyens</i>	<i>Contingent</i>	<i>Contingent</i>	<i>Unité de police constituée</i>	<i>Unité de police constituée, unité de transport aérien</i>	<i>Contingent</i>	Total
Effectifs	328	300	121	267	324	1 340
Remboursement au titre des effectifs	1,3	0,9	0,6	1,5	0,2	4,4
Remboursement au titre du matériel appartenant aux forces militaires ou de police	1,0	0,7	0,4	0,9	0,3	3,2
Total	2,3	1,6	1,0	2,4	0,5	7,6

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(1 082,2)	(14,5 %)

58. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le nombre plus élevé que prévu au budget, dans la deuxième moitié de l'exercice, des nouveaux observateurs militaires auxquels a été versée l'indemnité de subsistance (missions) au taux plein (30 premiers jours). Il est partiellement compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'indemnité d'habillement et des rations, du fait que l'effectif moyen des observateurs militaires a été inférieur aux prévisions et en raison du non-versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(19 641,8)	(9,0 %)

59. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'arrivée d'effectifs militaires supplémentaires en application de la résolution 2132 (2013) du Conseil de sécurité, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses au titre du déploiement de personnel et du transport du matériel connexe appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 26 mai 2014, ainsi qu'au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, des déplacements pour la relève et du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), entre le 27 mai et le 30 juin 2014. Il est en partie compensé par des besoins inférieurs aux prévisions en ce qui concerne le matériel majeur appartenant aux contingents en raison de l'existence d'une quantité non négligeable de matériel impossible à remettre en état, de la non-utilisation d'une partie du matériel, et de la diminution du coût des rations à la suite de la mise en place d'un nouveau contrat.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(8 335,3)	(26,5 %)

60. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le nombre supérieur aux prévisions des membres de la Police des Nations Unies ayant reçu une indemnité de subsistance (missions) à taux plein (30 premiers jours) et des besoins plus élevés que prévu en ce qui concerne les déplacements pour relève, les volumes transportés par voie aérienne ayant entraîné des coûts d'un montant supérieur à celui qui avait été inscrit au budget.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(1 016,4)	–

61. Avant la crise survenue en décembre 2013, la Mission ne comptait pas d'unités de police constituées dans son personnel en tenue. À la suite des résolutions 2132 (2013) et 2155 (2014) du Conseil de sécurité, elle a été autorisée à disposer

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les écarts sont analysés lorsqu'ils atteignent plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

d'une composante police pouvant comporter jusqu'à 1 323 personnes, y compris des unités de police constituées, le cas échéant. Les crédits additionnels ainsi rendus nécessaires, qui n'avaient pas été inscrits au budget 2013/14, ont couvert les dépenses connexes au titre du remboursement des frais imputables aux unités de police constituées, ainsi qu'au titre des rations, du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur et soutien autonome), du transport et du déploiement.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	4 664,2	2,6 %

62. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un taux de vacance effectif de 15,3 %, supérieur à celui qui avait été inscrit au budget (10,0 %). Elle est contrebalancée par des dépenses communes de personnel d'un montant plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(3 373,7)	(8,2 %)

63. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la révision du barème des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national, entrée en vigueur le 1^{er} août 2013, et par le fait que des effectifs supplémentaires ont été déployés dans les lieux d'affectation situés au Soudan du Sud, auxquels a été versée une prime de danger à compter du 31 janvier 2014.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(471,5)	(2,6 %)

64. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux de vacance effectif inférieur aux prévisions en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (20,5 % contre 30 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	674,4	9,4 %

65. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le taux de vacance effectif enregistré parmi le personnel temporaire recruté sur le plan international a été de 31,6 %, au lieu de 20 % comme prévu au budget. Elle est contrebalancée par un dépassement de crédits au titre de la prime de danger.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	2 683,0	77,2 %

66. La sous-utilisation des crédits s'explique par l'effectif inférieur aux prévisions du personnel fourni par des gouvernements habilité à recevoir l'indemnité de subsistance (missions) à taux plein (30 premiers jours), ainsi que par des dépenses moins élevées que prévu au titre des déplacements pour relève, en raison des répercussions sur la sécurité de la crise survenue en décembre 2013.

	<i>Écart</i>	
Consultants	586,0	51,5 %

67. La sous-utilisation des crédits s'explique par l'annulation de programmes de formation en raison de l'insécurité critique qui a régné à partir de décembre 2013. Elle est en partie contrebalancée par le déplacement de crédits au titre des consultants engagés à des fins autres que la formation, en raison de la prolongation du contrat d'un consultant afin que celui-ci apporte un appui aux réformes menées dans le cadre de la police du Soudan du Sud, à la demande du Gouvernement hôte.

	<i>Écart</i>	
Voyages	296,3	3,6 %

68. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par l'annulation de voyages au titre de la formation, en raison de la crise survenue en décembre 2013, qui constituait une menace pour la sécurité publique. Elle est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des voyages à des fins autres que la formation, en raison d'un nombre supérieur aux prévisions de déplacements des membres de la Mission pour se rendre à des réunions de négociations régionales et internationales – de sorte que des informations mises à jour puissent être fournies au Conseil de sécurité dans le prolongement de la crise susmentionnée – et du transfert de certains membres du personnel depuis les zones touchées vers Djouba, l'objectif étant de les mettre en sécurité.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(5 343,6)	(4,9 %)

69. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les facteurs suivants : a) besoins supérieurs aux prévisions en carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes, en raison d'un afflux de personnes déplacées sur les sites de la MINUSS et de la mobilisation d'effectifs supplémentaires de personnel en tenue après le déclenchement de la crise de décembre 2013; b) nécessité d'acquérir des fournitures supplémentaires pour la défense des périmètres aux fins de la protection des civils, des fonctionnaires de l'ONU et du personnel en tenue; c) acquisition de blocs sanitaires préfabriqués supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs du personnel en tenue et en raison du remplacement du matériel de casernement, couchage et ameublement à l'échelle de la Mission; d) acquisition et installation d'usines de traitement de l'eau potable, de stations d'épuration des eaux usées et de matériel de bureau supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs du personnel en tenue. Ce dépassement est en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions aux titres suivants : a) services d'entretien, en raison de la mise en œuvre limitée des services de nettoyage et de fumigation à l'intérieur comme à l'extérieur du fait de la situation en matière de sécurité; b) services de sécurité, en raison d'une application plus limitée des mesures de sécurité sur les sites de la MINUSS localisés à l'intérieur des zones touchées par le conflit et du non-paiement des services de sécurité pour les résidences des membres du personnel qui avaient été évacués et relogés sur d'autres sites de la Mission en raison de l'insécurité; c) réaffectation, dans le nouveau plan comptable, des

dépenses afférentes aux services d'entretien et de sécurité fournis par des vacataires à la rubrique Fournitures, services et matériel divers; d) location de locaux, en raison de la fermeture des bases d'appui de comté et des bases opérationnelles de compagnie; e) matériel de sécurité et de sûreté et matériel de génie, du fait que la situation en matière de sécurité a empêché l'acquisition d'autopompes et de matériel de génie; f) services de réaménagement et de rénovation, du fait que l'insécurité a rendu impossible la mobilisation du matériel, de la main-d'œuvre et de l'équipement requis pour plusieurs projets prévus.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	11 763,2	32,8 %

70. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable aux facteurs suivants : a) l'utilisation de carburants, et les besoins à ce titre, ont été inférieurs aux prévisions en raison des restrictions imposées en matière de circulation et d'utilisation des véhicules à la suite de la crise survenue en décembre 2013, qui constituait une menace pour la sécurité; b) les véhicules qui n'ont pas été livrés en 2013/14 n'ont pas été payés; c) le matériel qu'il était prévu d'acquérir pour les ateliers de réparation des véhicules ne l'a pas été en raison du retard pris dans la construction des ateliers pour cause d'insécurité. Les économies ainsi réalisées sont en partie contrebalancées par un dépassement de crédits au titre de la location de matériel de terrassement lourd aux fins de la construction de camps pour la protection des civils et de locaux d'hébergement des effectifs en tenue supplémentaires.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	16 145,9	10,4 %

71. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à des besoins inférieurs aux montants inscrits au budget (location et exploitation d'avions et d'hélicoptères, carburants) du fait que le nombre des vols effectués a été moins important que prévu en conséquence des problèmes de sécurité et de la fermeture des bases d'appui de comté et des bases opérationnelles de compagnie. Elle est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre de l'acquisition d'équipements, notamment d'extincteurs et de matériels de recherche et de sauvetage, en application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes s'agissant de la mise en adéquation des moyens de lutte contre l'incendie de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	6 346,8	90,2 %

72. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à l'absence de mise en place de moyens de transport fluvial commerciaux, prévue pour 2013/14. La procédure d'appel d'offres a débuté en novembre 2013, mais a dû être interrompue en raison des problèmes de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Communications	6 746,6	32,9 %

73. La sous-utilisation des crédits est principalement due aux facteurs suivants : a) la réaffectation des dépenses afférentes au matériel de communication radio et au matériel mobile de communication (qui figuraient auparavant à la rubrique Communications sous l'appellation de matériel de réseau fixe), désormais inscrites à la rubrique Informatique dans le nouveau plan comptable; b) des besoins inférieurs aux prévisions au titre des communications commerciales, en raison de problèmes logistiques (dus à l'insécurité et aux retards de dédouanement qui en ont découlé) ayant eu des répercussions sur la mise en place de matériel satellite et de services de télécommunications dans les zones où la Mission était opérationnelle; c) une demande de pièces de rechange inférieure aux prévisions en raison de l'acquisition d'un nouveau matériel de communication radio et d'un nouveau matériel mobile de communication, qui n'ont pas nécessité de pièces pour leur entretien.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(3 767,1)	(30,3 %)

74. Le dépassement des crédits est principalement imputable au nouveau plan comptable, dans lequel les dépenses afférentes au matériel de communication radio et au matériel mobile de communication, qui figuraient antérieurement à la rubrique Communications, ont été réaffectées à la rubrique Informatique (matériel de réseau fixe).

	<i>Écart</i>	
Santé	(534,3)	(28,3 %)

75. Le dépassement des crédits est principalement imputable à l'acquisition de matériel médical pour tous les laboratoires sis dans les locaux de 11 centres de consultation de niveau I appartenant aux Nations Unies, alors que le nombre prévu au budget n'était que de 5 centres de niveau I; au reclassement au niveau I (plus) d'un centre de consultation de niveau I appartenant aux Nations Unies à la Maison des Nations Unies afin de rendre possible des interventions d'urgence; à des besoins additionnels en matière de fournitures médicales en réponse à l'insécurité critique. Ce dépassement est compensé par une sous-utilisation des crédits ouverts pour les services d'évacuation sanitaire aérienne, en raison du nombre moins important que prévu des patients qui ont dû être transportés vers des centres de traitement situés hors de la zone de la Mission, et de l'utilisation des moyens aériens des Nations Unies plutôt que de services faisant l'objet d'un contrat de louage.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 969,0)	(2,9 %)

76. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le regroupement des dépenses afférentes aux vacataires dans les « autres services », alors qu'elles figuraient dans l'ancien système sous des rubriques comme Installations et infrastructures et Informatique. Il est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits due à des besoins moins importants que prévu – réduction des frais de transport et des dépenses connexes en raison de la suspension pendant une période de deux mois des déplacements par voie routière, rendue nécessaire par la

dégradation critique de la situation en matière de sécurité, de l'indisponibilité des sociétés de transport routier et de l'annulation du déplacement de 60 conteneurs en raison de l'insécurité.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	900,0	45,0 %

77. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable à la suspension de l'exécution de projets à effet rapide pour des raisons de sécurité, à la suite du déclenchement de la crise en décembre 2013.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

78. En ce qui concerne le financement de la Mission, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2014, soit 5 271 500 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2014, soit 19 887 200 dollars au total pour les intérêts créditeurs (2 104 900 dollars), les recettes diverses ou accessoires (3 730 600 dollars) et l'annulation des engagements d'exercices antérieurs (14 051 700 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/68/782/Add.17)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif souligne que le coût des services, du matériel et du personnel doit être pris en charge par la mission où l'activité se déroule (la mission d'accueil) et non par la mission d'origine. Il est également d'avis que le coût des services, du matériel et du personnel transférés devrait être imputé à la mission d'accueil à compter de la date du transfert. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport sur le financement de la MINUSS, ainsi que dans les rapports sur l'exécution du budget de la MINUSS et des missions d'envoi (MONUSCO, MINUAD, FISNUA, ONUCI, MINUL et MINUSTAH) pour l'exercice 2013/14, des informations claires et transparentes sur les services, le matériel et le personnel qui ont été fournis à la MINUSS par d'autres missions en 2013/14 et les frais de recouvrement des coûts correspondants (par. 17). Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité en souffrance soient traitées sans délai (par. 18). Il compte que les mesures prises par la Mission pour exécuter ses mandats et les autres tâches menées pour répondre à la crise seront décrites en détail dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2013/14 et dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 soumis à l'Assemblée générale pour examen à la partie principale de la soixante-neuvième session (par. 21).	L'information demandée figure dans le présent rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2013/14 (voir sect. III.H ci-dessus). Afin de réduire le nombre des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité en souffrance et d'en accélérer le traitement, dans le respect du délai réglementaire de 90 jours, le Secrétariat a engagé des consultations avec les États Membres et il est en contact régulier avec les missions permanentes des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, afin d'obtenir des éléments d'information et de documentation pertinents, ainsi que des mises à jour régulières, au sujet des dossiers en souffrance. Le détail des répercussions de la crise sur l'exécution du mandat et celui des activités supplémentaires qui ont dû être menées et des programmes dont l'exécution a dû être momentanément interrompue ou annulée apparaissent clairement dans le présent rapport ainsi que dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15.